

Viger est atteint par deux balles ; l'une lui coupe l'extrémité du petit doigt et l'autre lui effleure la jambe ; il n'avait alors qu'une partie de ses hommes auprès de lui : il leur crie : " Que la mère de Dieu nous protège et que le " diable les emporte : *Feu !*

Aussitôt les habitants tirent sur les chevaux du wagon et sur ceux des volontaires ; Viger, ajustant celui qui était à la tête de la cavalerie, l'atteint au genou.

Les chevaux, effrayés par les coups de fusils, se cabrent et prennent la fuite à travers les champs, dans toutes les directions.

Les Anglais ou volontaires sont convaincus qu'ils ont affaire à une centaine d'hommes déterminés. Viger profite de la confusion de l'ennemi. Debout sur la clôture, il parle, crie, commande, comme si partout des hommes cachés attendaient ses ordres.

—En avant, dit-il, mes braves, mort aux *chouayens*.
Feu !

Les volontaires, pris par surprise, effrayés et montés sur des chevaux atteints par des balles, partent au grand galop, et toute la troupe prend la fuite, abandonnant les deux prisonniers dans le wagon avec l'officier Mâlo. Celui-ci, tout effrayé, prend aussi le parti de se sauver ; en partant, il décharge ses deux pistolets en arrière sur les prisonniers, croyant les atteindre et les tuer, puisqu'il ne pouvait les livrer vivants à la justice. Mais les prisonniers, s'étant jetés à plat-ventre dans le wagon, dès les premiers coups de feu, pour se protéger contre les balles, ne furent pas atteints.

Les deux chevaux du wagon furent tués sur le champ, et plusieurs autres blessés ; l'un de ces derniers, qui était monté par le volontaire Sharp, et qui avait reçu une balle au jarret, alla s'abattre sur le Champ-de-Mars, à Montréal.

Pas un seul Canadien ne fut atteint, à part Viger. Malgré la panique, un vieux dragon eut la bravoure de venir

au milieu des balles des Canadiens et tirer son pistolet sur ceux-ci ; mais ce fut sans succès.

L'huissier Mâlo qui avait fui, et qui craignait sans doute la fureur des ennemis, courut se cacher sous le four de François Benoit (1), dans la *petite savanne*.

Le feu terminé, les Canadiens trouvèrent les deux prisonniers couchés au fond du wagon, et les amenèrent chez François Charron ; aussitôt rendus là, ils les délivrèrent de leurs bracelets en fer. D'autres rapportent que les Canadiens conduisirent les prisonniers chez Olivier Fournier, forgeron, où ils avaient à passer pour se rendre chez Charron. De là, on se rendit chez Vincent, où l'on célébra avec enthousiasme le premier triomphe des patriotes sur les bureaucrates.(2)

Malheureusement, le succès n'accompagna pas longtemps les armées des patriotes.

La victoire de Saint-Denis fut la seule qui suivit le drapeau français ; les désastreuses batailles de Saint-Charles et de Saint-Eustache achevèrent de mettre en déroute ce noyau de braves qui combattaient sans armes, sans préparatifs, sans entente et sans chefs.

L'autorité anglaise, enorgueillie de son facile triomphe, sentit se réveiller en elle son ancienne haine pour le nom français. Les arrestations, les emprisonnements, les déportations et les pendaisons furent longtemps à l'ordre du jour.

Longueuil qui avait donné le signal de la révolte, vit plusieurs de ses principaux citoyens arrêtés et emprisonnés ; on jeta en prison successivement Augustin Dubuc, Casimir Boutheiller, Alexis Boutheiller, (3) Toussaint Fournier dit Préfontaine, Godfroid Lagu, Louis Trudeau, François

(1) Aujourd'hui propriété de Pierre Benoit, seconde maison à droite du Chemin de Chambly, au bout des terres du Côteau-Rouge.

(2) Nous avons emprunté une partie de ce récit à l'ouvrage de M. L. O. David, *Les Patriotes de 1837-38*.

(3) De la *savanne*, aujourd'hui de Saint-Hubert.

Collin et le Dr. Alexis Rollin (1) ; ces deux derniers furent arrêtés au village et amenés à Chambly, où ils furent détenus trois jours dans une des voûtes du fort et ensuite relâchés. M. J. Dion, gardien du fort, nous dit que cette voûte existe encore ; c'est celle qui est située au coin du fort, le plus près de la grève du bassin formé par la rivière Richelieu.

Jean-Bte. Trudeau ne fut pas arrêté ; mais la police, croyant qu'il connaissait le lieu où des armes et des munitions avaient été cachées, se rendit à sa demeure ; on le saisit et on voulut lui en faire dévoiler le secret ; mais on ne put rien obtenir. Après même lui avoir mis la corde au cou et l'avoir presque étranglé à trois reprises différentes, désespérant de ne rien savoir, les Anglais l'abandonnèrent. (2)

Outre les prisonniers plus haut nommés, il y eut plusieurs autres citoyens, qui, pour éviter les dangers de la prison, de l'exil, et même de l'échafaud, furent obligés de s'expatrier ou de se cacher, entr'autres le Capt. Jos. Vincent et Alexis Collin.

Chacun sait que Viger, qui était de Boucherville, fut fait prisonnier ; qu'il donna beaucoup de trouble à ses gardiens, et finit par être exilé aux Bermudes. Heureusement, sa condamnation, ayant été trouvée illégale en Angleterre, fut annulée, et après quelques mois d'exil, Viger revint au pays avec ses compagnons d'infortune.

RÉCLAMATIONS DE LONGUEUIL POUR PILLAGE ET INCENDIE.

Le gouvernement, devenu plus libéral envers les Canadiens, indemnisa plus tard ceux qui avaient souffert des dommages durant cette rébellion (1837-38).

(1) Du village de Longueuil.

(2) M. Trudeau continua à demeurer à Longueuil, où il pratiqua longtemps la profession d'huissier, au grand détriment des débiteurs récalcitrants.

Voici quels furent ceux de nos concitoyens qui furent dédommagés. (1)

La première liste est celle dont les réclamations furent examinées et payées.

Louis Trudeau.....	£ 18 10	0 pillage.
Narcisse Trudeau.....	119 15	0 do
Alexis Collin.....	50 17	0 destruction.
André Trudeau.....	12 10	0 nourriture et logement de troupes.
Charles Trudeau.....	13 01	6 pillage.
Luc Dubuc.....	221 10	7 incendie et pillage.
Jos. Huot.....	1 10	0 fusil livré.
Christophe Fournier...	9 13	8 pillage.
Henry Stephens.....	14 12	6 do
Toussaint Préfontaine.	24 0	6 do
Laurent Collin.....	100 00	0 pillage et logement de troupes.
Vve. F. Viau.....	18 19	2 nourriture et logement.
Christophe Fournier...	10 00	0 pillage.
Total.....	£614 10 11	

Les réclamations suivantes n'ont pas été examinées.

Bazile Daigneau.....	£ 1 05	0 pillage et destruction.
Joseph Huot.....	1 10	0 do do
Etienne Bouteille.....	6 05	0 do do
Louis Bouteille.....	1 05	0 do do
Michel Gervais.....	1 00	0 pillage, incendie et des- truction.
Thomas Hughes.....	25 05	0 pillage, incendie et des- truction.
Total.....	£ 36 05 0	

(1) Cette liste que nous donnons est extraite d'une réponse à une adresse de l'Assemblée Législative, datée du 4 juin 1850, demandant un état de toutes les réclamations de la rébellion de 1837-38, produites devant les commissaires nommés en vertu de l'acte 12 Vict. chap. 58. Ces commissaires étaient P. H. Moore, Jos. Viger, J. N. O. Simpson, W. C. Hanson et Ovide Leblanc. Toronto, 8 août 1850.

LE DR. J. O. CHÉNIER.

C'est Longueuil encore qui en 1806 avait donné le jour à Jean-Olivier Chénier, plus connu sous le nom du Dr. Chénier, et qui mourut bravement à la bataille de Saint-Eustache (14 nov. 1837). M. L. O. David (1) s'exprime ainsi à ce sujet : " De tous les chefs patriotes, Chénier est celui dont la mémoire vivra le plus longtemps. Quelque soit le jugement que l'on porte sur l'opportunité de l'insurrection de 1837, et sur la témérité de ceux qui se crurent assez forts pour résister par la force au gouvernement anglais, on ne pourra reprocher à celui-là d'avoir abandonné au moment du danger, ceux qu'il avait soulevés, d'avoir déserté le drapeau qu'il portait si fièrement, à l'assemblée de Saint-Charles. Sa mort atteste la sincérité de son patriotisme, et justifie la confiance que le peuple avait en lui. Les Canadiens-Français ne cesseront jamais de se répéter, de père en fils, le récit de sa mort héroïque, et longtemps on dira : " Brave comme Chénier."

RÉV. A. MANSEAU, CURÉ DE LONGUEUIL.

Longueuil, durant la tourmente révolutionnaire de 1837, avait heureusement à sa tête un digne prêtre, qui sut montrer autant de fermeté que de prudence dans une occasion aussi difficile.

La Providence avait placé pour ces jours de malheur à la cure de la paroisse, le Révérend Mr Antoine Manseau.

Né à Saint-Antoine de la Baie-du-Febvre, le 12 juillet 1787, fils d'Antoine Manseau et de Marie Côté, il commença par étudier la loi sous Mr Etienne Ranvoizé, notaire, aux Trois-Rivières.

Mais, bientôt dégoûté de ce genre d'études, il résolut de se consacrer au Seigneur. En 1811, il finissait son cours

(1) Patriotes de 37-38, p. 151.

classique à Nicolet, et au mois d'octobre de la même année, il recevait la tonsure, à Québec, des mains de Mgr. Plessis.

Ordonné prêtre le 2 janvier 1814, il fut, le même jour, nommé vicaire à Sainte-Anne de la Grande-Anse (La Pocatière).

A la fin d'août 1814, on le nomma missionnaire de Tracadie, Pomquette et Havre-à-Boucher, en la Nouvelle-Ecosse ; en 1815, il desservait plusieurs postes sur l'Atlantique, dont l'un était Sydney, C. B.

En 1817, en septembre, il fut nommé curé des Cèdres, où il demeura jusqu'en 1821 ; il accompagna cependant en 1821 Mgr. Plessis dans sa visite pastorale dans la Baie-des-Chaleurs, et assistait en 1822, aux Trois-Rivières, à la consécration de Mgr. Provencher, premier évêque du Nord-Ouest. En 1823, il est nommé grand-vicaire pour visiter toutes les missions du Haut-Canada pendant l'absence de Mgr. Alex. Macdonald.

La cure de Contrecoeur lui fut donnée en 1827, et comme Mgr. Lartigue se plaignait toujours que M. Manseau n'était pas assez occupé, Mgr. Signaï le nomma en 1834 à la cure importante de Longueuil. M. Manseau gouverna pendant six ans la paroisse, au milieu de toutes les sollicitudes que lui causèrent les événements de 1837-38.

Il continua l'œuvre commencée par son prédécesseur et que devait si bien continuer son successeur ; il se voua entièrement au progrès de l'instruction.

Dès 1827, la fabrique avait accordé, dans le but de l'encourager, la somme de 25 louis à Rémi Béchard, maître d'école.

Le 29 avril 1832, il avait été décidé de donner £350, avec l'approbation de l'autorité ecclésiastique, pour bâtir une maison d'école en pierre dans le village ; cette maison devait être séparée en deux parties, l'une pour les garçons, et l'autre pour les filles ; de plus, le 23 septembre, il était accordé 125 livres (francs) à Augustin Vervais pour l'encourager.

Le 15 octobre 1837, d'après l'inspiration de M. Manseau, une résolution accorda £12 par année pour chaque maître d'école du village, et le 23 septembre 1838, une allocation fut votée, accordant £12 à la double école du Chemin de Chambly, et £6 à l'école de la *Savanne*, tenue par Mlle Céré.(1)

Le 4 mars 1839, la fabrique accorda encore £15, pour venir en aide à une école anglaise ; en 1840, à une nouvelle assemblée de marguilliers, tenue le 27 septembre, nous lisons ce qui suit :

“ Lesquels ont unanimement alloué douze livres, cours “ actuel, (£12), à Eugène Talham, maître d'école, et autant “ à Delle Céré, maîtresse d'école, tous deux résidant dans “ la maison d'école de la fabrique du village, etc.” Delle Céré eut encore la même allouance le 7 novembre 1841.

On voit par ce qui précède, que Mlle Céré résidait déjà au village de Longueuil depuis deux ans : elle continua à y demeurer jusqu'à la fondation de la Communauté.

Le cimetière, étant devenu insuffisant pour les besoins de la paroisse, le 29 juin 1836, on résolut d'obtenir la permission d'exhumer les ossements contenus dans le vieux cimetière ; de transporter la terre du vieux cimetière dans le cimetière neuf ; de faire vider la cave de l'église et d'en employer aussi la terre au même usage ; en même temps, de faire faire un quai sur le bord du ruisseau Saint-Antoine et une clôture près du mur de l'église.

Comme nous l'avons déjà dit, l'église était devenue trop petite pour la population de la paroisse ; le 26 mars 1837, les paroissiens, vû la gêne qui en résultait et le petit nombre de bancs, se décidèrent de faire construire un jubé ou galerie dans chacune des chapelles, et un autre au-dessus du jubé de l'orgue.(2)

(1) C'est cette demoiselle qui devint plus tard l'une des fondatrices de la Communauté des Sœurs des SS. NN. de Jésus et Marie, à Longueuil.

(2) Il n'y a pas de doute que la cause principale de la gêne dans l'église était due à l'accroissement rapide du village.

Le 18 octobre de la même année, on trouve aux livres des délibérations de la fabrique l'acte suivant :

ÉTABLISSEMENT DU CHEMIN DE LA CROIX.

“ Ce dix-huit octobre mil huit cent trente-sept, en conséquence du décret de Monseigneur Jean-Jacques Lartigue, évêque de Montréal, établissant dans l'église paroissiale de St-Antoine de Longueuil la dévotion de la *Voie de la Croix* avec tous les privilèges et indulgences y attachés, le dit décret daté du vingt-neuf mai de la présente année, Messire Jean-Baptiste Roupe, prêtre, du séminaire de St-Sulpice de Montréal, dûment autorisé, s'est transporté au lieu susdit et y a établi et érigé la dite *Voie de la Croix*, selon les règles et formalités observées en pareille occasion et ce, en présence de douze prêtres, et d'un grand concours des paroissiens du lieu sus-mentionné.”

“ ROUPE, Ptre.”

“ ANT. MANSEAU, Ptre.”

Ce fut sans doute le premier chemin de la croix érigé à Longueuil.

A une assemblée, tenue le 1er septembre 1839, il fut unanimement décidé de vendre à la fabrique de Saint-Césaire le maître autel et le tabernacle, pour les remplacer par un autel neuf et une pierre convenable qu'on se proposait de faire consacrer.

Il était aussi décidé à cette même assemblée de faire agrandir le jubé de l'orgue.

La fabrique et la paroisse, sous la direction et avec les conseils de ses prêtres zélés, appliquaient tous les surplus de leurs recettes à améliorer l'église et ses dépendances, en se munissant de tous les ornements nécessaires et convenables.

L'acte de consécration du maître autel de notre église (13 mai 1840) se lit comme suit :

“ L'an mil huit cent quarante, le treize de mai, Nous

“ soussigné, Evêque de Montréal, avons consacré le maître
 “ autel de l’église de cette paroisse, en présence d’un nom-
 “ breux clergé et des habitants de cette paroisse, et y avons
 “ déposé les reliques de *St Clément* et *St Quirin*, conformé-
 “ ment au Pontifical Romain. Nous avons accordé en la
 “ forme ordinaire de l’église, un an à tous ceux qui visite-
 “ ront ce jour le dit autel, et à ceux qui le feront le jour
 “ anniversaire de sa consécration, quarante jours d’une
 “ véritable indulgence.

“ Fait et passé à St-Antoine de Longueuil, les jour et an
 “ que dessus.

“ J. QUIBLIER, Vic.-Génl,

“ M. POWER, Ptre,

“ JOS. MARCOUX, Ptre,

“ ANT. MANSEAU, Ptre,

“ THS. PEPIN, Ptre,

“ I. AL. GIROUX, Ptre,

“ PR. P. VIAU, V. G.,

“ JOS. PERRAULT, Ptre,

“ A. DURANCEAU, Ptre,

“ ARD. DE CHARBONNEL, Ptre,

“ ETIENNE LAVOIE, Ptre,

“ J. B. PARÉ, Ptre.

“ † IG. EV. de Montréal.”

En 1840, M. Manseau, fatigué, demanda et obtint de laisser Longueuil.

En 1841, tout en demeurant à l’évêché, il fut installé comme chanoine par le célèbre évêque de Nancy, Mgr de Forbin-Janson. Comme ce genre de vie était défavorable à sa santé, il se retira avec les titres de vicaire-général et de chanoine honoraire, d’abord à Longueuil, chez son neveu, Mr L. M. Brassard, qui lui avait succédé à cette cure, et puis chez son intime ami, M. Primeau, curé de Varennes.

Au mois d’octobre 1843, la cure de Saint-Charles de l’Industrie (Joliette) lui fut offerte ; il l’accepta, et y demeura curé jusqu’en 1864 ; il quitta alors Joliette, entra à l’hospice Saint-Joseph (Montréal), le 1er octobre 1864, et y passa son temps à se préparer au dernier grand voyage. Il expira, ou plutôt s’endormit paisiblement dans le Seigneur, le 7 avril 1866. Il fut inhumé dans l’église paroissiale de Joliette.

M. Manseau eut pour l'aider à desservir la paroisse de Longueuil les vicaires suivants :

1o *François-Marie Lamarre*, né le 15 décembre 1796, fils d'Ignace Lamarre et de Marie-Rose Paquet, ordonné le 18 septembre 1830 ; 1830, vicaire à Longueuil ; 1834, curé de Saint-Césaire ; 1844, de Sainte-Anne de l'île Perrot ; décédé à l'hospice Saint-Joseph le 28 janvier 1853, à 57 ans, et inhumé dans la cathédrale de Montréal.

2o *Paschal Brunet*, né à Sainte-Geneviève le 10 janvier 1808, ordonné à Montréal le 21 août 1832 ; vicaire à Saint-Eustache ; 1834, à Longueuil ; 1836, curé de la Petite-Nation ; 1838, curé de Sainte-Rose où il décède le 19 avril 1864, à l'âge de 56 ans.

3o *Vincent Plinguet*, né à Montréal le 7 juillet 1810, fils de Vincent Plinguet et de Félicité Cousineau ; ordonné à Montréal, le 21 septembre 1833 ; vicaire à Saint-Benoit ; 1835, vicaire à Longueuil ; 1836, curé du Sault-aux-Récollets ; 1841, de Saint-Philippe ; 1841, de Saint-George d'Henriville ; 1848, de Sainte-Scholastique ; 1861, de l'île-du-Pads, où il demeure encore.

4o *Louis-Olivier Deligny*, né à Berthier, le 19 mars 1810, fils de Jacques Deligny et de Françoise Bergevin ; ordonné à Montréal, en 1832 ; vicaire à Saint-Jacques de Montréal ; 1834, à Vaudreuil ; 1836, à Longueuil ; 1838, missionnaire au Nouveau-Brunswick ; 1867, curé de Hemmingford.

5o *Jean-Olivier Giroux*, né le 14 octobre 1798, à Soulanges, fils de François Giroux et d'Amable Bissonnet ; ordonné le 11 mai 1823 ; 1824, curé de Saint-Luc ; 1826, de Saint-Athanase ; 1829, de la Présentation ; 1833, de Saint-Benoit ; 1836, vicaire à Longueuil ; 1852, curé de Lanoraie ; 1860, se retire à Joliette.(1)

(1) Nous avons extrait les biographies de ces vicaires du *Répertoire du Clergé Canadien*, de M. Tanguay.

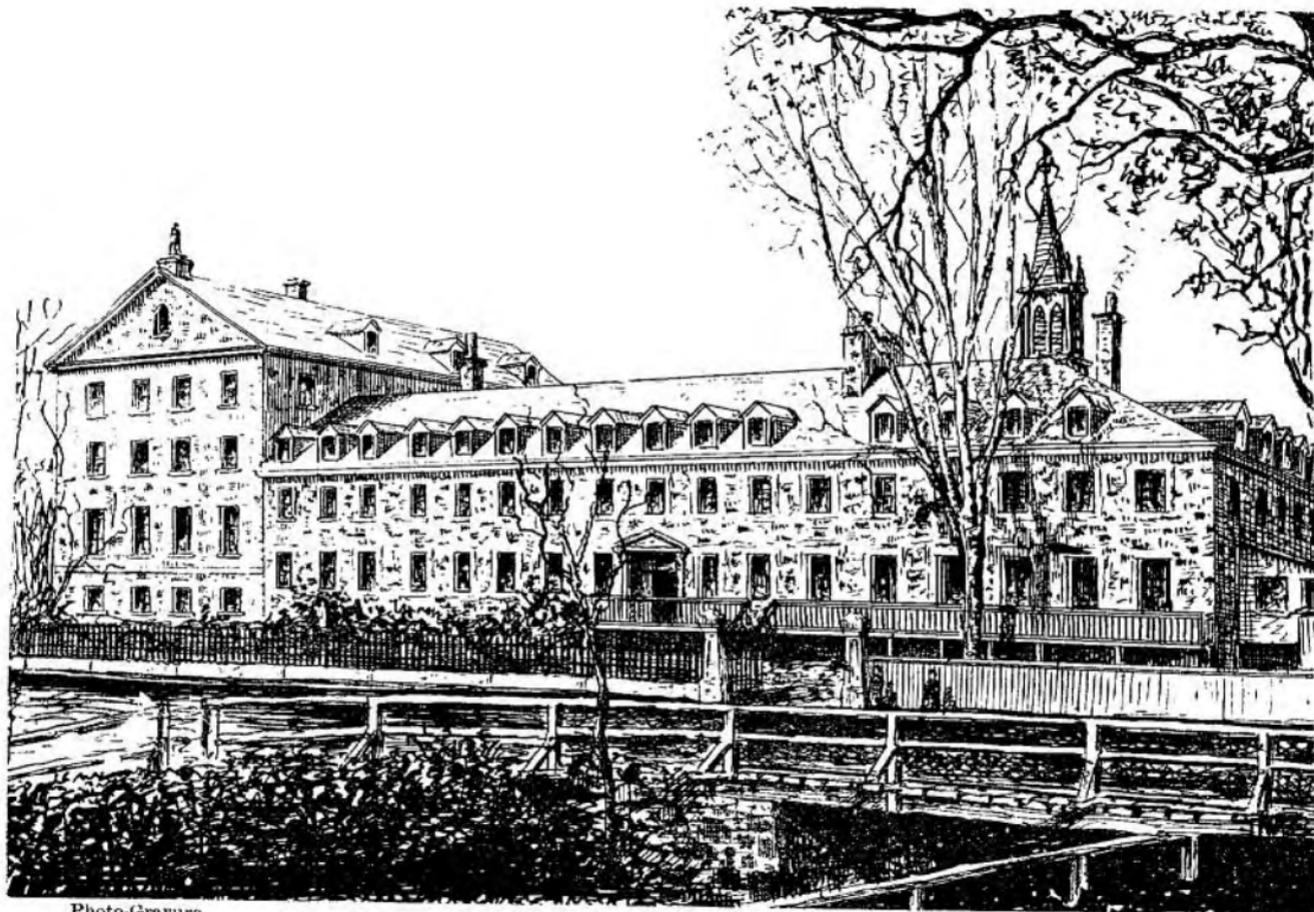


Photo-Gravure.

D'après dessin de W. DECARIE.

COUVENT DES SŒURS DES S.S. N.N. DE JÉSUS ET DE MARIE

Si M. Manseau ne fut pas le fondateur du couvent de Longueuil, il en prépara l'établissement par la manière généreuse avec laquelle il traita Melle Céré, une des fondatrices de cette communauté.

Nous allons de suite donner en court résumé de la fondation de cet institut, l'une des communautés canadiennes-françaises qui font l'honneur et la gloire de notre nation.

COUVENT DE LONGUEUIL.

La communauté des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie de Longueuil est l'œuvre de trois saintes filles, les demoiselles Eulalie Durocher, Mélodie Dufresne et Henriette-Ursule Céré.

Cette dernière naquit à Longueuil, le 20 août 1804 ; elle était fille de François Céré et de Dame Ursule Brin. (1)

A l'âge de 9 ans, elle entra au couvent de Boucherville, où elle fit et termina son éducation ; en 1826, elle devint l'institutrice de sa famille qui était très nombreuse ; elle avait souvent refusé de s'établir très avantageusement dans le monde.

Nous extrayons ce qui suit d'une petite biographie de "*Sœur Marie-Madeleine*" (Henriette Ursule Céré), imprimée par la Communauté, après sa mort (1885).

" En 1836, elle supplie son père de lui donner une petite maison, pour y faire la classe aux enfants, et cela, par dévouement. Elle disait un jour à sa mère " Je ne fais pas grand chose dans la maison ; je n'ai qu'à donner des ordres le matin pour la journée ; je puis me rendre utile." Elle nourrissait dès lors le projet de fonder une communauté, et c'est dans ce pieux dessein qu'elle voulait, disait-elle avec une bonhomie charmante, travailler à se faire une petite bourse."

(1) Aux registres de Longueuil, elle est appelée Ursule Brin.

“ En 1836, Messire Manseau, curé de Saint-Antoine de Longueuil, lui confia l'école de son village.(1)

“ Elle enseigna plusieurs années dans une maison appartenant à la fabrique et qui existe encore aujourd'hui.(2)

“ C'est dans cette humble demeure qu'elle reçut ses deux compagnes, Mlle Eulalie Durocher et Mlle Mélodie Dufresne ; demeure chère à toutes les religieuses de l'institut, puisqu'elle a été le berceau de nos premières mères.”

“ En 1842, lorsque les sœurs de l'Hôpital-Général partirent pour aller fonder une maison dans le Nord-Ouest, Mlle Céré avait voulu les accompagner ; mais son père s'y opposa, et ce fut un grand sacrifice pour cette âme ardente, qui voulait à tout prix se sacrifier à Dieu dans la religion.”

“ La Providence, toujours admirable dans ses voies, la réservait pour notre Institut.”

“ Voici comment la chose arriva : Monsieur M. Brassard, curé de Longueuil, et les PP. Oblats désiraient avoir des sœurs des SS. Noms de Jésus et de Marie, établies à Mar-
scilles (France.)”

“ Ce projet échoua ; alors Mlle E. Durocher, sœur du R. P. Durocher, O. M. I., et Mlle M. Dufresne, dirigée par le Révérend Père Telmon, s'offrirent pour fonder une nouvelle communauté dans la paroisse de Longueuil ; Mlle H. U. Céré (mère Madeleine) les reçut avec elle, et c'est cette bonne mère qui, par ses économies, soutint la communauté naissante ; elle donnait tout ce qu'elle avait, onze mille francs, (ancien cours), avec son ménage ; elle avait reçu de son père huit cents piastres.”

(1) Il doit y avoir erreur ici ; car, en 1838, le 23 septembre, Melle Céré était encore à la *Savanne*, et ce ne fut que le 27 septembre 1840 qu'elle fût engagée pour venir enseigner au village. (*Reg. de la fabrique.*)

(2) Cette maison est située au coin de la rue Saint-Charles et de la continuation du Chemin de Chambly, devant l'église, et est appelée *maison de la fabrique.*

“ Mais voici comment fut fixée définitivement la vocation de notre vénérable mère. C'était en 1842; un jour le Révérend Père Honorat, Supérieur des Oblats, vint trouver Mademoiselle Céré et lui demanda tout simplement si elle voulait se marier. “ Oh ! non, dit-elle, si je l'avais voulu, je le serais maintenant.—Hé bien ! dit-il, voulez-vous vous faire religieuse, et commencer une communauté ?—Je ne suis pas capable, répondit-elle.—Oui, reprit le Rév. Père, Dieu vous aidera, et les Oblats aussi, et tout ira bien.

“ Alors, elle répondit : Je le veux bien. *Je le veux bien.* Voilà la réponse de l'âme de bonne volonté, qui désire se dévouer tout entière à la gloire de Dieu. C'est le *fiat* sublime de l'Auguste Vierge Marie; c'est la réponse que doit donner toute âme religieuse à tous les sacrifices que Dieu lui demande. Une fois fixée par la parole de son directeur, mère Madeleine, n'eut qu'un désir : celui de correspondre à sa vocation, et de devenir une sainte religieuse.”

“ Le saint évêque Bourget bénit cette pieuse fondation, la prit sous sa protection spéciale et lui communiqua le zèle dont son grand cœur était rempli pour la gloire des Saints Noms de Jésus et de Marie.”

Cette communauté, qui compte quarante-cinq ans d'existence, eut donc pour fondatrices les Delles Henriette-Ursule Céré, Eulalie Durocher, et I. Mélodie Dufresne.

L'Institut a commencé le 1er novembre 1843, dans la maison de la fabrique de Longueuil, où Melle H. U. Céré faisait les classes depuis plusieurs années.

Monseigneur Ig. Bourget, reçut l'ablation des trois fondatrices, le 31 octobre 1843, et dès lors, Sa Grandeur leur permit de commencer leur noviciat.

Les trois premières mères fondatrices furent revêtues de l'habit religieux le 28 février 1844. Melle E. Durocher reçut le nom de Sœur Marie-Rose, Mlle H. U. Céré, celui

de Sœur Marie-Madeleine, et Melle I. M. Dufresne, celui de Sœur Marie-Agnès.

Le 8 décembre de la même année, Mgr Bourget recevait les vœux des trois fondatrices dans l'église paroissiale de Saint-Antoine de Longueuil.

Melle E. Durocher, dite Sœur Marie-Rose, était née le 6 octobre 1811, à Saint-Antoine du Richelieu, et mourut au couvent de Longueuil, le 6 octobre 1849. Melle I. M. Dufresne, dite Sœur Marie-Agnès, naquit le 9 novembre 1809 à Saint-Mathieu de Belœil, et décéda au couvent de Longueuil, le 22 décembre 1881; Delle H. U. Céré, dite Sœur Marie-Madeleine, mourut aussi au couvent de Longueuil, le 9 janvier 1885.

La communauté fut transférée de la maison de la fabrique au couvent actuel, le 9 août 1844; la bénédiction du nouveau couvent avait eu lieu le dimanche précédent (le 4 août 1844), à l'issue de la messe paroissiale.

La cérémonie en fut faite par Mgr. Bourget.

Erigé canoniquement par Mgr. de Montréal en date du 8 décembre 1844, incorporé civilement par un statut émané en l'année 1845,(1) cet Institut a reçu l'approbation du Saint-Siège Apostolique dans un décret de Sa Sainteté Pie IX, d'heureuse mémoire, le 4 septembre 1877.

PAROLES DE M. DE LAROCHE-HÉRON AU SUJET DU COUVENT DE LONGUEUIL.

Mr de Laroche-Héron, dans son travail intitulé *Les Servantes de Dieu en Canada*, consacre une très belle étude sur les Sœurs de Longueuil. Mr de Laroche-Héron écrivait en 1854, sous l'inspiration de Mr Jacques Viger, ce qui suit :

“ Mais, dit-il, voici une communauté nouvelle, plus spé-

(1) 8 Vict., chap. 101, sanctionné le 17 mars 1845.

cialement chargée de l'éducation des jeunes filles, et qui les forme à la vertu et à la piété. Elle est l'œuvre de trois saintes filles, Eulalie Durocher, Mélodie Dufresne et Henriette Céré qui, le 1er novembre, mil huit cent quarante-trois, se réunirent en société au village de Longueuil, avec l'approbation de l'évêque de Montréal, et sous la direction des Pères Oblats. Elles ont pris le nom de Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, et elles sont communément appelées *Les Sœurs de Longueuil*. Le 8 décembre 1844, les trois fondatrices furent admises à faire des vœux, et la communauté fut érigée canoniquement pour l'instruction des jeunes personnes.

“ Elle compte déjà cinq établissements ou missions, relevant de la maison-mère, fixée à Longueuil ; et à la fin de l'année 1853, on y voyait 49 professes, 14 novices ou postulantes, 300 élèves pensionnaires ou demi-pensionnaires, et 405 externes.

“ Cette fondation fait le plus grand honneur à la fabrique de Longueuil, et au digne curé de la paroisse, Messire Louis-Moïse Brassard. Grâce à leur munificence, cette pieuse communauté a été fixée au beau village de Longueuil, et parmi ses principaux bienfaiteurs, nous devons également mentionner le frère de l'une des fondatrices, Messire Théophile Durocher, curé de Belœil, qui a doté la communauté de tous ses biens d'une valeur de 1,500 louis. Beaucoup d'autres paroisses ont consacré également des sommes considérables pour le bien de l'éducation ; les Canadiens ne reculent jamais devant des dépenses de ce genre, quand il s'agit de l'instruction religieuse de la jeunesse, et quand ils ont le bonheur d'avoir un curé animé de l'amour du bien, comme M. Brassard. La fabrique de Longueuil a acheté un grand terrain dans le village, et elle y a construit une belle bâtisse en pierre ; la dépense totale s'est élevée à 36,000 francs. La fabrique en a fait donation aux Sœurs des SS. Noms de Jésus et de Marie, et depuis lors, les éco-

nomies de ces saintes filles leur ont permis d'acquérir d'autres terrains qu'elles ont ajoutés au premier, et qui font de leur couvent actuel, un superbe établissement valant au moins 5,000 louis.

“ Un pareil résultat, après neuf ans d'existence d'une communauté de campagne, fait le plus magnifique éloge de la générosité des Canadiens pour la cause de la religion et de l'éducation, en même temps qu'il prouve que l'institut de Longueuil est doué de cette vitalité dont Dieu récompense les œuvres utiles à sa gloire.

“ En 1849, les Pères Oblats, ayant quitté Longueuil pour venir s'établir à Montréal, cessèrent d'avoir la direction du couvent, et Messire Brassard en est devenu le supérieur. Il est vénéré par les Sœurs comme leur fondateur et leur père, et ses travaux pour la cause de l'éducation rappellent que depuis plus d'un siècle, six membres de la même famille ont fait partie du Clergé Canadien, en l'honorant par leurs lumières et leurs vertus. Le plus connu, Messire Louis-Marie Brassard, mort à Nicolet en 1800, à l'âge de 74 ans, est le fondateur du beau collège de ce nom, qu'il légua à l'Evêque de Québec à la condition de continuer l'œuvre.

“ Aujourd'hui, 250 enfants reçoivent l'instruction dans cet établissement, et il a fourni à la colonie trois de ses évêques, un nombre considérable de prêtres, et des personnes distinguées, par leur mérite dans les rangs élevés de la société.

“ Si pour bien remplir leurs sublimes fonctions, les Sœurs de Charité ont besoin d'une vocation extraordinaire, qui ne se rencontre que dans le catholicisme, les Sœurs enseignantes ne trouvent aussi que dans la religion un aliment et une récompense pour leur dévouement. Otez ce mobile à leur conduite, qu'y a-t-il de plus fastidieux et de plus abrutissant, humainement parlant, que d'apprendre les premiers éléments de la lecture à de très jeunes enfants, de leur répéter cent fois la même leçon sans être à peine com-

pris, et de hâter les développements d'intelligences paresseuses ou récalcitrantes! Aussi, cherchiez-vous en vain hors des communautés religieuses des maîtresses d'école qui aient le goût de leur profession. Des jeunes filles pourront adopter ce métier par nécessité; mais leur idée fixe sera de se créer une autre position; le dégoût et l'ennui se trahiront dans toutes leurs actions; et si elles réussissent à se marier, elles abandonnent l'école au plus vite, pour ne consacrer leur temps et leurs connaissances qu'à leurs propres enfants. Seuls, les couvents produisent des intelligences d'élite, pour lesquelles l'enseignement se transfigure et devient un apostolat; les religieuses déploient pour former l'esprit et le cœur des enfants des autres, plus de zèle, de patience et de savoir que n'en auraient montré les mères elles-mêmes; et les sœurs de Longueuil, dignes émules des communautés enseignantes, si nombreuses en Canada, ne font que suivre la voie où les ont précédées, depuis deux siècles, les Ursulines de Québec et la Congrégation de Montréal.

“ La seigneurie de Longueuil, où s'est fondée la communauté des Sœurs des SS. Noms de Jésus et de Marie, est célèbre en Canada, parce qu'elle fut érigée en Baronnie, par Louis XIV, en l'année 1700, en l'honneur de la famille Le-Moyne, composée de braves parmi les braves pendant plusieurs générations. Le premier Baron de Longueuil, officier de mérite, a été gouverneur de Montréal et deux de ses frères se sont faits de beaux noms qui sont justement admirés en France: l'un, Bienville, le colonisateur de la Louisiane; l'autre, d'Iberville, officier de marine intrépide et vainqueur des Anglais à la Baie d'Hudson, et ailleurs dans plusieurs combats, où il montra le courage d'un héros. Le Fort de Longueuil, bâti par le premier Baron de ce nom, de 1685 à 1691, renfermait une belle église. Il était en pierres, flanqué de quatre tours, et les Américains l'occupèrent quelque temps en 1775.

“ Il y avait encore garnison anglaise en 1792; mais le fort

tombant en ruine, a été démoli de 1810 à 1811, et une partie des pierres de son enceinte est entrée dans la construction de l'église actuelle de Longueuil, où reposent les cendres de Mgr Pierre Denaut, le seul des évêques de Québec qui ne soit pas enterré dans sa cathédrale."

LIBÉRALITÉS DE LA FABRIQUE POUR LE COUVENT.

La fabrique de Longueuil et le vénérable curé Brassard s'imposèrent les plus rudes sacrifices, pour doter notre paroisse de cette admirable communauté, comme nous pouvons le constater par des résolutions passées et adoptées à différentes assemblées de marguilliers ou de paroissiens.

A une assemblée tenue le 17 avril 1842, les marguilliers de l'œuvre, Michel Patenaude, Toussaint Fournier dit Préfontaine, et Joseph Vincent, furent autorisés d'acheter une maison occupée par Alexis Fournier père, et d'en passer acte. (1)

Le 26 mars 1843, à une autre assemblée, il fut résolu et décidé d'agrandir le terrain acheté l'année précédente; voici un extrait de l'acte de délibération :

“ Lesquels ayant considéré que l'emplacement et la maison achetés l'année dernière d'Alexis Fournier dit Préfontaine étaient trop petits pour former un établissement de filles religieuses, ont décidé unanimement qu'il était nécessaire pour former le dit établissement d'un couvent de filles religieuses, d'acheter l'emplacement et dépendances d'Henri Mongeau, lesquels emplacement et dépendances sont situés entre le presbytère et l'emplacement acheté l'année dernière de Alexis Fournier dit Préfontaine, et ont autorisé les marguilliers de l'œuvre à passer acte.”

Il y eut plusieurs autres assemblées des marguilliers et de fabrique concernant l'établissement du couvent.

Le 18 juin 1843, on fit faire des réparations considéra-

(1) Passé le 25 mai 1842. J. H. Jobin, N. P.

bles aux maisons sus-mentionnées, savoir, rehausser l'une d'un étage, faire des ouvertures, châssis, planchers, etc.

Le 13 avril 1844, les marguilliers demandèrent aux maîtresses de prendre possession de leur maison achetée de M. Alexis Fournier dit Préfontaine, "maintenant en réparation, aussitôt que les réparations de l'intérieur seront terminées, et par le présent acte, la fabrique s'oblige de payer aux dites maîtresses, toutes les améliorations nécessaires et indispensables qu'elles seront obligées de faire pour tenir dans la dite maison une école et un pensionnat."

Une autre assemblée du 29 septembre 1844 décide de se rendre à la demande des Sœurs, et de construire une bâtisse de 40 pieds sur 15 pour servir de cuisine, et aussi de prendre possession de la propriété achetée de M. H. Mongeau.

Le 1er décembre 1844, on avait "unanimentement résolu qu'il était convenable de donner une place dans l'église aux sœurs du couvent de cette paroisse, et à tous les enfants pensionnaires ou externes, qui fréquentent le dit couvent; et pour exécuter cette résolution, ils autorisent le marguillier en charge et le curé de faire prolonger les jubés des chapelles jus qu'au mur des dites chapelles, etc., etc."

Pour des raisons que nous ne connaissons pas, les travaux ordonnés dans les résolutions précédentes ne furent pas exécutés, et les sœurs ne vinrent pas à l'église; elles se sont toujours servi et se servent encore de leur chapelle pour leurs exercices religieux.

Nous trouvons au greffe de feu M. Isid. Hurteau, notaire, deux actes de délibérations, datés respectivement du 4 mai et du 19 octobre 1845, et intitulés "marguilliers et propriétaires de la paroisse de Longueuil; actes et délibérations." Ces actes contiennent les conditions auxquelles les propriétés achetées et construites par la fabrique, devaient être transportées à la Communauté des Sœurs de Longueuil, nomment et autorisent aussi certaines person-

nes à signer l'acte de transport à la Communauté, d'après les conditions arrêtées dans ces actes.

La fabrique céda en conséquence à la Communauté des Révérendes Sœurs des SS. NN. de Jésus et de Marie, par acte passé le 4 mai 1846 (1), les propriétés que nous avons mentionnées ci-dessus aux conditions et par l'entremise des personnes nommées à l'acte de délibération de fabrique du 19 octobre 1845, et les Sœurs en ont joui et continuent d'en jouir en pleine propriété depuis cette époque.

Quelques années plus tard (1850), pour faciliter les commissaires d'écoles à obtenir un octroi du gouvernement, les Sœurs vendirent les mêmes propriétés à faculté de *révéré*. Il faut bien remarquer que le Rév. M. le curé Brassard, qui avait avisé la paroisse à acquérir et à bâtir le couvent, faisait aussi partie des commissaires d'écoles à cette époque, et était l'un des signataires acceptant le couvent à la faculté de *révéré* (2), pour et avec les commissaires.

Mr. Brassard en agissant ainsi n'avait nullement l'intention de s'emparer du couvent au bénéfice des commissaires d'écoles : loin de là. Il voulait au contraire se procurer des moyens de l'agrandir et lui donner toute l'importance possible ; sur le montant de six cents louis qu'il obtint du gouvernement pour les commissaires d'écoles à cette occasion, quatre cents furent dépensés en améliorations pour le couvent, à construire l'aile du côté nord-est. (3)

(1) Devant Isid. Hurteau, N. P.

(2) Greffe de Isid. Hurteau, 9 juillet 1850.

(3) Le couvent de Longueuil consiste aujourd'hui en un édifice en pierre de maçonnerie ordinaire, ayant une longueur totale de 186 pieds de front sur la rue Saint-Charles, à deux étages, avec rez-de-chaussée et mansardes et une aile de 95 pieds de longueur à chaque extrémité sur 48 pieds de largeur. L'aile du bout nord-est cependant a trois étages et fait pignon sur la rue Saint-Charles, et l'autre aile, au sud-ouest, contient la chapelle.

La partie du centre, qui est longue de 90 pieds sur 33 de profondeur, comprend toute la maison qui fut acquise de Alexis Fournier dit Préfontaine par la fabrique de Longueuil, et qui avait appartenu à Joseph Roussel. Cette maison qui avait 60 pieds de longueur, fut allongée à chaque extrémité et exhaussée d'un étage ; elle est désignée sur notre plan de 1810 par le No. 6, et par le No. 42 sur le plan de 1835.

M. Brassard, dans un rapport daté du 6 octobre 1854,(1) fait à l'Assemblée Législative de Québec, mentionne les faits que nous venons de relater concernant la vente aux commissaires, l'obtention d'argent du gouvernement et l'emploi de cet argent.

M. Brassard laissa la paroisse peu de temps après ces transactions : les choses restèrent dans cet état jusqu'à ces dernières années, comme nous le verrons plus loin.

La communauté naissante de Longueuil n'était pas seulement chérie et aimée du curé (M. Brassard), et des paroissiens de Longueuil, mais aussi par Mgr. Bourget, pour qui elle était une œuvre de prédilection. Pour marquer sa grande considération en faveur des Sœurs de Longueuil, il obtint de Sa Sainteté Pie IX, lors de son voyage à Rome, en 1856, les précieuses reliques de Sainte-Justine, qui furent à leur arrivée, exposées à la vénération des fidèles de Montréal, à la chapelle de l'Evêché et à Notre-Dame-de-Bonsecours, plusieurs jours avant leur translation à Longueuil.

Ce don inestimable de Rome et de Mgr. Bourget aux Sœurs de Longueuil est une marque de la grande considération que cette communauté encore jeune avait su s'acquérir de la part de la hiérarchie religieuse et catholique ; il fut aussi l'occasion d'une magnifique lettre pastorale ou mandement de Mgr. de Montréal, daté du 9 novembre 1856 ; nous y lisons les plus belles exhortations de piété, adressées aux Sœurs qui recevaient ces précieuses reliques, exhortations qui devront ne jamais s'effacer du souvenir de ces saintes femmes.

Les reliques de Sainte-Justine sont exposées deux fois par année à la vénération des religieuses et des élèves de la communauté, le 9 novembre et la deuxième semaine du carême.

(1) On donne ce rapport au complet au chapitre XIX de ce volume.

TRANSPORT DE LA MAISON-MÈRE A HOCHELAGA.

Les Sœurs avaient si bien compris les devoirs de leur vocation, et mis toute l'ardeur dont les âmes pieuses sont susceptibles au succès de leur œuvre, que la communauté se développa d'une manière prodigieuse par la grâce des *Saints Noms de Jésus et de Marie*.

Si bien qu'en 1858, il y avait déjà plusieurs paroisses qui jouissaient de l'avantage d'avoir une mission ou succursale des Sœurs de Longueuil. Et Longueuil était fier de posséder la maison-mère de cet institut qui devait progresser si rapidement. Vers cette époque, Mgr Bourget, voyant le besoin de cette jeune communauté qui avait si prodigieusement progressé, et voulant l'approcher de son égide, fit appel à la générosité d'un riche et vénérable citoyen (M. Siméon Valois). Ce dernier se rendit à sa demande et dépensa une somme considérable, tout en donnant un grand terrain pour l'établissement d'Hochelega.

C'était la neuvième maison du couvent de Longueuil. Malheureusement pour Longueuil, cette maison devint bientôt la maison-mère.

Les habitants de la paroisse de Longueuil, témoins de ces changements, furent profondément peïnés et alarmés, et se plaignirent amèrement de se voir enlever l'œuvre qu'ils chérissaient, et qui leur avait coûté tant de sacrifices peu d'années auparavant.

LETTRE DE MGR BOURGET.

Monseigneur Bourget, informé des craintes de la paroisse, écrivit une lettre à Messire G. Thibault, alors curé de cette paroisse, pour donner les explications qu'il crut nécessaires à calmer les esprits des paroissiens à ce sujet.

Voici cette lettre :

“ Montréal, 10 décembre 1860.

“ Monsieur,

“ C’est une chose bien connue qu’une communauté qui
 “ devient nombreuse, doit, lorsque cela lui est possible,
 “ avoir un noviciat séparé de la maison professe. C’est ce
 “ que la congrégation des Sœurs des SS. Noms de Jésus et
 “ Marie a eu en vue en établissant son noviciat au couvent
 “ Ste-Marie.

“ Cela est tellement dans la pensée, que si la communauté
 “ ne pouvait demeurer à Longueuil, ce qui n’arrivera pas,
 “ il faut l’espérer, ce n’est pas au couvent Ste-Marie, mais
 “ ailleurs, qu’il faudrait se placer.

“ Cela établi en principe, on ne saurait nier qu’il ne
 “ puisse se trouver dans le diocèse, pour cette communauté,
 “ une meilleure position que Longueuil ; puisqu’elle est là
 “ en face de son noviciat, et à la porte de la ville. •

“ Une autre chose à observer, c’est que cette communauté,
 “ obligée pour son propre intérêt de demeurer séparée de
 “ son noviciat, doit faire tous ses efforts pour avoir autant
 “ d’élèves internes et externes qu’il lui sera possible d’attirer
 “ à elle : car, c’est son seul moyen de subsister et de s’occu-
 “ per ; aussi avez-vous remarqué que dans le temps même
 “ que les novices délogeaient de Longueuil, l’on faisait à la
 “ maison-mère des réparations considérables, auxquelles
 “ votre fabrique a si généreusement contribué. Ceci devrait
 “ suffire pour prouver que c’est nullement l’intention de la
 “ communauté de se déplacer.

“ En conséquence, je trouve que le bon curé de Longueuil
 “ et ses braves paroissiens n’ont pas de raison de s’effrayer
 “ d’une nouvelle de gazette, qui a l’air d’annoncer au public
 “ que la communauté de Longueuil va traverser le fleuve
 “ pour se joindre à son noviciat.

“ Au reste, cette terreur qui me semble un peu panique,
 “ me prouve une chose qui m’est fort agréable, savoir, l’at-
 “ tachment de ce curé et de ses paroissiens à un établisse-

“ ment qui a pris naissance au milieu d’eux, qui croit prodigieusement par leur encouragement, et qui continuera de même à se développer pour le bien de la paroisse avant tout.

“ Votre dévoué,

“ † IG. EV. DE MONTRÉAL.”

Cette lettre avait été adressée à Mr le curé Thibault, qui en donna lecture à ses paroissiens.

Dès que le couvent d’Hochelaga fut terminé, on y transporta le noviciat : ceci se passait dans les années 1859 et 1860.

Nonobstant la lettre citée plus haut, Longueuil avait donc perdu la maison-mère, et n’était plus qu’une succursale d’Hochelaga.(1)

Les Sœurs des SS. Noms de Jésus et de Marie, qui étaient généralement connues sous le nom de SŒURS DE LONGUEUIL, perdirent ce nom pour celui de SŒURS D’HOCHELAGA. Il était bien pénible pour Longueuil de se voir enlever un titre si bien mérité.

Nous devons cependant ajouter pour rendre justice à cet Institut, que l’instruction donnée par la branche de Longueuil n’est nullement inférieure à celle qu’on donne à la maison-mère, à Hochelaga.

PROGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ.

Ce changement de localité pour la maison-mère de cette communauté ne l’a pas empêché de faire des progrès étonnants, et d’établir plusieurs maisons succursales ou missions dans beaucoup de villes et villages, tant au Canada qu’aux Etats-Unis ; de telle sorte qu’au mois de juillet 1885, cet

(1) Nous sommes informés cependant que la maison de Longueuil est désignée dans la Communauté non comme succursale, mais sous le nom de MAISON DE FONDATION.

Institut possédait 37 maisons fondées du 1er novembre 1843 au 1er juillet 1885 ; soit en 42 ans.

Liste des maisons établies par les Sœurs des SS. Noms de Jésus et de Marie, depuis leur fondation (1843) au mois de juillet 1885.

Nos.		Sœurs	Novices.	Pos- tulantes.
9	Hochelaga	100	46	26
	do <i>Ecole Saint-Joseph</i>			
1	Longueuil	37		
2	Belœil	7		
3	Saint-Lin	8		
4	Saint-Timothée	7		
5	Saint-Hilaire	8		
6	Beauharnois	16		
	do <i>Ecole paroissiale</i>			
7	Verchères	11		
8	Saint-Roch de l'Achigan	6		
10	Portland, Oregon, E.-U.	29	4	
	do <i>Orphelinat Saint-Joseph</i> ..			
11	Saint-Paul, Orégon, E.-U.	6		
12	Salem, do do	12		
13	Dalles, do do	7		
14	Windsor, Ontario, Canada	23		
	do <i>Ecole paroissiale</i>			
	do <i>Ecole Sandwich</i>			
15	Schenectady, New-York, E.-U.	9		
16	Rome, do do	10		
	do <i>Ecole paroissiale</i>			
17	Jacksonville, Orégon, E.-U.	6		
18	Amherstbürg, Canada, Ont.	11		
	do <i>Ecole paroissiale</i>			
19	Saint-Louis de Gonzague, Canada ...	6		
20	Sainte-Cécile de Valleyfield, do ...	12		
21	Sarnia, Ont. do ...	9		
	do <i>Ecole paroissiale</i>			

22	Oakland, Californie, E.-U.....	28	1	3
	do <i>St. Aloysius School</i>			
	do <i>Tenescal</i>			
23	Key West, Floride, E.-U.....	12		
	do <i>Ecole des noirs</i>			
25	San-Francisco, Californie, E.-U.....	9		
26	Saint-Anicet, Canada.....	7		
28	Winnipeg, do.....	17		
	do <i>Académie de l'Immaculée</i> <i>Conception</i>			
30	Académie Marie-Rose, Montréal.....	15		
31	Albany, New-York, E.-U.....	8		
	do <i>Ecole paroissiale</i>			
32	Seattle, Washington Territory, E.-U.	7		
33	Saint-Barthelemy, Canada.....	9		
34	Tempa, Floride, E.-U.....	4		
35	Waterloo, P. Q. Canada.....	12		
	do <i>Ecole paroissiale (1)</i>			
36	Beauharnois, P. Q., Canada.....	3		
37	Epiphanie, do do ...	9		
	Total.....	488	51	29

Le tableau ci-dessus donne le résultat suivant :

488 Sœurs, dont 28 enseignent aux écoles paroissiales.

51 novices, dont 2 do do do

29 postulantes.

Totaux : Sœurs vivantes.... 488 Novices..... 51

do Sœurs décédées.... 113 Novices..... 13

Grand total..... 102 64

En outre 29 postulantes.

(1) Les noms en italiques indiquent les écoles paroissiales qui reçoivent l'enseignement par les Sœurs de l'Institut, demeurant dans la communauté de l'endroit.

TABLEAU DU NOMBRE DE SŒURS ET D'ÉLÈVES
AU COUVENT DE LONGUEUIL DEPUIS
1843 JUSQU'À NOS JOURS, 1885 :

ANNÉES.	Nombre de Religieuses	Nombre de Pensionnaires.	Nombre d'Externes.	ANNÉES.	Nombre de Religieuses.	Nombre de Pensionnaires.	Nombre d'Externes.
1843	0	13	50	1865	33	124	215
1844	3	33	60	1866	35	118	226
1845	5	94	68	1867	32	120	225
1846	6	104	76	1868	35	126	208
1847	17	89	78	1869	32	139	212
1848	16	62	80	1870	34	132	212
1849	22	61	80	1871	32	167	210
1850	25	70	130	1872	36	136	210
1851	26	93	145	1873	37	147	210
1852	30	117	150	1874	30	113	210
1853	32	118	180	1875	34	115	205
1854	30	143	180	1876	35	136	198
1855	37	110	280	1877	34	106	180
1856	36	118	291	1878	31	115	200
1857	40	128	301	1879	35	112	164
1858	40	134	320	1880	34	118	150
1859	67	121	305	1881	35	144	110
1860	(1)67	91	250	1882	33	169	94
1861	41	101	250	1883	36	168	113
1862	38	83	280	1884	37	149	112
1863	35	113	250	1885	36	141	106
1864	31	114	263				

(1) Il est bon de remarquer, ici, que les 67 religieuses présentes à Longueuil, en 1860, formaient la totalité des sœurs dispersées dans les huit maisons ; conséquemment, ce n'est pas la maison d'Hochelaga qui a réduit le nombre des sœurs à Longueuil, en 1861 ; car il n'y en eut que quatre qui traversèrent avec le noviciat.

L'école des jeunes filles du village était tenue par l'une des fondatrices de cette communauté avant sa fondation ; la communauté continua cet enseignement dans son externat jusqu'à l'époque où la loi scolaire vint en force dans cette province (1845) ; alors la commission des écoles, dont M. le curé faisait partie, crut ne pouvoir mieux faire que de continuer cet état de choses, et de laisser l'éducation des filles de leur municipalité aux soins de cette communauté. Nous voyons que la première allocation faite par les commissaires au couvent pour l'indemniser de ses troubles, vû qu'il ne pouvait plus rien retirer des élèves, fût de dix louis, votés à leur assemblée du 21 octobre 1845, pour les six mois écoulés du 1er juillet 1844 au 1er janvier 1845.

Cette allocation des commissaires fut augmentée graduellement jusqu'au montant de trois cent vingt piastres que les commissaires paient annuellement, en sus d'une légère somme pour l'achat des livres de récompense ; et ce, depuis au-delà de trente ans.

Les élèves externes sont, moyennant cette gratification, instruites gratuitement par les Sœurs ; mais elles ont à payer la rétribution mensuelle, qui est imposée par les commissaires d'écoles à chaque enfant d'âge à fréquenter les écoles.

Dans le cours du mois de juin 1887, les Sœurs des SS. Noms de Jésus et de Marie reçurent un avis officiel de Rome que, sur la recommandation "de la Congrégation des Evêques et des Réguliers," Sa Sainteté Léon XIII avait, par un décret en date du 22 décembre 1886, confirmé et approuvé les constitutions de leur Institut.

Il n'est peut-être pas hors d'à-propos de mentionner que les révérendes Sœurs eurent l'honneur de recevoir la visite de Son Excellence Lord Elgin, gouverneur-général du Canada, lors de sa visite à Longueuil, en mai 1849.

Nous avons vu précédemment que le couvent avait été cédé aux commissaires d'écoles en 1850 à faculté de *révéré*. M. Brassard étant parti de la paroisse, plus de trente ans

s'écoulèrent sans qu'il fût question de rien et tout tomba, pour ainsi dire, dans un oubli complet; les Sœurs avaient continué de donner l'enseignement aux externes. Vers 1885, les commissaires ayant eu quelques plaintes au sujet des externes, et désirant améliorer leur position, crurent devoir demander quelques changements aux Sœurs, en démontrant la position dans laquelle la communauté était placée vis-à-vis des commissaires. L'affaire fut déférée à l'autorité ecclésiastique, Mgr. l'archevêque de Montréal. Les Sœurs, appuyées par cette autorité, refusèrent d'acquiescer à quelques-uns des changements demandés par les commissaires, et leur firent une demande de rétrocession de leur propriété, disant qu'elles étaient prêtes à rembourser aux commissaires les quatre cents louis qu'elles leur devaient sur leur propriété, plutôt que d'accepter tous les changements proposés.

Les commissaires, après avoir mûrement réfléchi sur cette affaire, se dirent que si l'autorité ecclésiastique qui fait partie du conseil de l'instruction publique, était satisfaite de cet état de chose, pourquoi ne le seraient-ils pas; en conséquence, ils résolurent de se soumettre plutôt que de briser complètement avec les Sœurs. A leurs assemblées des 9 avril et 14 mai 1888, ils autorisèrent le président à passer et signer l'acte de rétrocession exigée, ce qui eut lieu le 1er juin 1888, (1) et décidèrent aussi de continuer de laisser aux Sœurs le soin de l'instruction des externes comme par le passé, avec cependant quelques-uns des changements proposés, et acceptés par elles. (2)

MADAME LA BARONNE DE LONGUEUIL.

Dans le même temps que l'institut des sœurs des SS. Noms de Jésus et de Marie se fondait à Longueuil, mourait

(1) Acte passé devant N. Pérodeau, N. P.

(2) Les lettres et documents qui règlent cette affaire sont déposés au bureau des commissaires d'écoles de la ville de Longueuil.

à Montréal le dernier rejeton de l'antique famille des Le Moyne de Longueuil.

En effet, la baronne de Longueuil rendit l'âme le 17 février 1841, dans sa maison de la place Dalhousie, à Montréal.

Demoiselle Marie-Charles-Joseph Le Moyne, généralement connue sous le nom de la baronne de Longueuil, était la seule fille de Charles-Jacques Le Moyne, troisième baron de Longueuil et de Delle Marie-Catherine Fleury Deschambault; elle naquit à Montréal, le 21 mars 1756, après la mort de son père, arrivée le 8 septembre 1755, et fut pourvue d'un tuteur, le Sieur D'Eschambault, principal directeur et agent de la compagnie des Indes.

Elle se maria le 7 mai 1781 à Québec, par license spéciale, à l'église Anglicane de Québec avec David-Alexandre Grant, écuyer (1), capitaine du 84ème régiment, par le Rév. David-François De Montmollin, recteur.

Suivant Mr de la Chenaye, qui fait autorité en cette matière, monsieur Grant appartenait à une famille des plus illustres; voici en effet ce qu'il atteste dans son écrit contresigné par le comte de Blanzay, le duc d'Harcourt, &c.

“ Je soussigné, François-Alexandre de la Chenaye des
 “ Bois, généalogiste, certifie avoir vu et examiné tous les
 “ titres originaux de la famille des Grant de Normandie,
 “ originaire d'Ecosse. Je déclare que les dits titres sont des
 “ mieux en règle et qu'ils prouvent, par degré et filiation
 “ bien établis, que cette famille conduite d'Ecosse en France
 “ et en Normandie, vers 1350, par Jean Gray, ambassadeur
 “ d'Ecosse en France, avec Tassin et Guillaume Grant, qui
 “ ont toujours fait leur résidence depuis près de 450 ans
 “ dans cette province, laquelle famille est représentée au-
 “ jourd'hui par M. Grant de Blairfindie, colonel des Dra-
 “ gons, aide-maréchal des logis des armées de France, M.

(1) Il était le neveu de l'Honorable William Grant, qui s'était marié à sa mère, alors veuve du troisième baron de Longueuil, le 11 septembre 1770, à Québec.

“ Grant, Seigneur de Plainville, M. Grant, Chevalier et Sei-
 “ gneur de Vaux, etc., M. Grant, Vicomte de Vaux, son fils,
 “ et M. Charles Romain Grant, son petit fils, M. M. Grant,
 “ officier des gardes du corps, Mde des Melières de Quiet-
 “ ville, née Grant, et M. M. Grant de Souchey, du Gléfien,
 “ tous militaires, et plusieurs chevaliers de St. Louis, des-
 “ cendants d'une race noble et très ancienne, et qui ont leur
 “ résidence au château Grant, en Ecosse, à Paris, à Quiet-
 “ ville, à Plainville, au Souchet, à Vaux, au Pont de l'Arche,
 “ etc; je déclare, dis-je, que cette famille est noble.

“ En foi de quoi, j'ai livré le présent certificat, pour servir
 “ et valoir ce que de raison.

“ A Paris, ce 20 Juin 1782.

“ DE LA CHENAYE.”

Madame la baronne résidait alternativement à Montréal et à Québec; elle vécut très longtemps à Longueuil (1). L'Île Sainte-Hélène fut aussi pour elle une place de prédilection; elle y vivait dans une maison construite par ses ancêtres, et communément appelée le *Manoir*. Ses jardins étaient magnifiques pour le temps et jouissaient d'une grande réputation.

La baronne pratiqua toujours une vie d'économie et de charité.

Comme nous l'avons vu précédemment, son mariage avait eu lieu à l'église protestante; mais elle ne cessa cependant pas d'être catholique, et même une fervente catholique.

Ceci est évident par le fait que des trois enfants qu'elle eût, deux ont été baptisés à l'église catholique.

Ces enfants furent Charles-William, né à Québec, baptisé à l'église protestante, le 4 février 1782; Thomas-David, né à Québec, et baptisé à l'église Notre-Dame de Québec. Voici l'acte de baptême :

(1) Dame Vve Isidore Hurteau occupe aujourd'hui cet emplacement; la maison, cependant, a été renouvelée depuis par feu le Dr P. Davignon.

“ Le neuf février 1783, par nous, curé de Québec, soussi-
 “ gné, a été baptisé Thomas-David, né ce matin, du légitime
 “ mariage de Messire David-Alexandre Grant Blairfindie,
 “ Ecr., capitaine du 84e Régiment de Sa Majesté Britan-
 “ nique, et de Dame Marie-Charles-Joseph Le Moyne de
 “ Longueuil, baronne de Longueuil, son épouse. Le parrain
 “ a été Messire Charles Tarieu de la Naudière, Ecr., et la
 “ marraine, Dame Marie-Anne-Catherine Fleury Descham-
 “ bault Grant, baronne douairière de Longueuil, ayeule de
 “ l'enfant, qui ont signé avec nous, le père absent.

“ CHS. LANAUDIÈRE.

“ DESCHAMBAULT GRANT.

“ AUG. D. HUBERT, ptrc.”

Enfin Marie-Elizabeth, devenue plus tard Madame de Montenach, était née à l'île Sainte-Hélène, et fut baptisée à Montréal le 22 juin 1791, aussi catholique.

Madame la baronne de Longueuil, devenue veuve, écoula tranquillement le reste de sa vie, passant l'hiver à Montréal, et l'été à Longueuil, pendant plusieurs années.

Nous citons l'anecdote suivant que M. Achintre rapporte dans son *Histoire de l'Île Sainte-Hélène*, au sujet de cette vénérable dame.

“ Malgré ses deux ou trois quartiers de noblesse, la bonne dame, qui avait toujours pratiqué une des vertus chères à la bourgeoisie, l'économie, était devenue en vieillissant quelque peu bizarre ; ainsi, pour ne pas laisser perdre l'herbe et les baies des arbustes qui couvraient alors l'îlot situé vis-à-vis l'île Sainte-Hélène, elle y plaça des porcs en si grand nombre, que les deux propriétés en furent bientôt infestées, et que l'îlot prit à cette époque le nom qu'il n'a cessé de porter depuis : *Île aux Goretts*.

“ En ville, le cheval de la Baronne fut durant quelque temps aussi célèbre que le Bucéphale d'Alexandre ; voici comment advint cette réputation. Obéissant à ses idées d'économie, la dame de Longueuil avait attelé à sa voiture

aux formes préhistoriques, un vieux cheval d'allures plus que tranquilles, et qui pendant plus de quinze ans, avait été au service d'un boulanger.

“ Les gamins d'alors, à seule fin de rire un peu, et de faire endiabler la Baronne, ne manquaient jamais, en rencontrant l'attelage, de le faire arrêter dix ou douze fois dans la même rue.

“ Il leur suffisait pour cela de crier *Bread* (pain). A ce mot magique, l'animal, fidèle à ses anciennes habitudes, s'arrêtait court, et ni le fouet, ni les huées ne l'eussent fait avancer.

“ Madame la Baronne se trouvait obligée de descendre, et ce n'était qu'une fois remontée, que le quadrupède se mettait en marche.

“ A quelques pas plus loin, les enfants—cet âge est sans pitié—criaient de nouveau *Bread* : la scène se renouvelait au milieu des éclats de rire des passants et des voisins.”

Madame la Baronne, parvenue à un âge très avancé, mourut à Montréal le 17 février 1841, dans sa quatre-vingt-sixième année, regrettée de tout le monde, et surtout des pauvres, qui en avaient si souvent reçu des secours et des consolations. Elle fut inhumée dans l'église de Longueuil, privilège qu'elle s'était réservée pour elle et toute sa famille, par l'acte de vente qu'elle fit à la fabrique de Longueuil le 6 août 1809, du terrain sur lequel fut construite l'église de 1811. (1)

Nous voyons aujourd'hui dans la crypte de la nouvelle église un marbre qui a été transporté de l'ancienne église, et sur lequel est gravée l'inscription suivante :

(1) Greffe de Ls. Chaboillez, N. P.

CI-GIT

DAME MARIE-CHARLES-JOSEPH LEMOYNE,
 BARONNE DE LONGUEUIL,
 EPOUSE DE DAVID-ALEXANDRE GRANT, ECR.,
 NÉE LE 21 MARS 1756,
 DÉCÉDÉE

LE 17 FÉVRIER 1841.

Requiescat in pace.

Monument de piété filiale

par M. le BARON GRANT, de Longueuil.

Ainsi finit le dernier rejeton de cette illustre famille
 Le Moyne, fondatrice de Longueuil.

Elle était la quatrième héritière de la baronnie, et du titre
 qui y est attaché.

RECENSEMENT DE LONGUEUIL EN 1844.

Maisons habitées.....	175	Fréquentant les éco-	
do non habitées,...	16	les : garçons.....	156
do en construction..	4	Fréquentant les éco-	
Population.....	3,567	les : filles.....	100
Hommes.....	1,790	Maisons d'écoles....	8
Femmes.....	1,783	Blé, minots.....	9,179
Hommes mariés	569	Orge, do	12,950
Femmes mariées....	600	Avoine,do	95,866
Garçons.....	1,221	Pois, do	12,911
Filles.....	1,183	Sarrasin, minots....	1,299
Canadiens-Français..	3,322	Blé-d'inde, do	393
Anglais.....	125	Patates, do	54,103
Irlandais.....	65	Chevaux	1,570
Ecoissais.....	41	Bêtes à cornes.....	2,731
Autres nations.....	20	Cochons.....	1,644
Catholiques.....	3,415	Moutons.....	3,507
Anglicans	78	Terre, arpents possé-	
Autres dénominations	71	dés.....	30,971
Eglises.....	2	Terre en culture....	25,999

CHAPITRE XVII

(1845-1889.)

VILLAGE, VILLE ET PAROISSE DE LONGUEUIL ; MUNICIPALITÉS.

SOMMAIRE.—Proclamation érigeant le village de Longueuil.—Première assemblée municipale.—Pompe à incendie.—Trottoirs.—Marché public.—Carré Hurteau.—Adresse à Lord Elgin.—Chef-lieu du comté.—Bureau d'enregistrement.—Historique du Chemin de Chambly.—Les dépenses occasionnées au sujet de ce chemin.—L'emprunt municipal.—Erection de la ville de Longueuil (1874).—Ses limites.—Construction de l'aqueduc.—M. Isidore Hurteau, maire de Longueuil.—Adresse à Lord Dufferin.—Canaux d'égout.—Sceau officiel.—Etat financier de la ville de Longueuil.—Paroisse de Longueuil.

VILLAGE DE LONGUEUIL.

Le village de Longueuil commença dès 1845 à jouir des avantages du système municipal avec la paroisse, qui ne formait alors qu'une municipalité. Ce qui nous paraît étrange, c'est que nous n'avons pu trouver les premiers registres de cette municipalité de la paroisse de Longueuil de 1845 à 1854. Les premiers registres de la paroisse de Longueuil que nous trouvons ne commencent qu'en 1854 ; tandis que les paroisses de Chambly, de Saint-Bruno et de

Boucherville ont leurs délibérations depuis le commencement de l'opération de ce nouveau système.

Vers cette époque (1846), le village de Longueuil traversait une ère de progrès extraordinaire causé par l'établissement du chemin de fer *Saint-Laurent et Atlantique* ; dans l'espace de quelques années seulement, la population avait beaucoup augmentée, et cette population composée d'étrangers et de différentes nationalités, exigeait une administration spéciale pour maintenir l'ordre et la paix : aussi crut-on devoir profiter des avantages que la loi offrait, en se formant en municipalité séparée, et par ce moyen, être en état de pouvoir donner plus d'essor au progrès de l'industrie et du commerce.

En 1848, une requête fut signée par la presque totalité des contribuables du village, et présentée au gouvernement, qui l'adopta sans tarder. Le 23 juin 1848, Mr Isidore Hurteau, J. P., recevait une lettre du secrétaire-provincial ; ce dernier lui expédiait en même temps cinq copies de la proclamation, érigeant le village de Longueuil en municipalité distincte ; on lui ordonnait de se conformer à la loi en affichant quelques-unes de ces copies à la porte de l'église ; le premier maire élu devait en recevoir une copie aussitôt après son élection.

Cette proclamation se lisait ainsi.

ERECTION DE LONGUEUIL EN MUNICIPALITÉ DE VILLAGE EN 1848.

PROVINCE DU CANADA.

Par Son Excellence le Très-Honorable James, Comte d'Elgin et Kincardine, Chevalier du Très ancien et Très Noble Ordre du Chardon, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur les Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, et de l'Île du Prince-Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc.

A tous ceux que ces présentes, verront, Salut :

PROCLAMATION.

L. H. LAFONTAINE, }
Proc.-Général. }

“ Attendu que par et en vertu d’un Acte du Parlement
 “ de la Province du Canada, fait et passé et intitulé : “ Acte
 “ pour faire de meilleures dispositions pour l’établissement
 “ d’Autorités Municipales dans le Bas-Canada” (1); il a été
 “ entr’autres choses, statué de fait, Qu’après la première
 “ session d’aucun des Conseils Municipaux établis par icelui
 “ qui se tiendra après la présentation d’une pétition par les
 “ habitants ayant droit de voter aux élections de conseillers
 “ municipaux dans tout village ou ville non encore incor-
 “ poré, contenant quarante maisons ou plus, dans un espace
 “ de trente arpents ou acres en superficie, ou conseil muni-
 “ cipal dans lequel tel village ou ville sera situé, lui deman-
 “ dant de fixer les limites et bornes du village ou de la ville
 “ pour les fins du dit acte, il sera du devoir du Conseil de
 “ la municipalité du comté de fixer les limites et bornes du
 “ village ou de la ville, ce requérant, et de le désigner par
 “ écrit, et le Gouverneur en Conseil aura pouvoir, sur récep-
 “ tion d’une copie dûment attestée des procédés adoptés
 “ par tel Conseil de la municipalité du comté, et après avoir
 “ constaté la suffisance de la désignation des limites et
 “ bornes y mentionnées, de déclarer par proclamation quelles
 “ seront les dites limites et bornes ; et qu’il est établi par le
 “ dit Acte que rien de contenu en icelui n’autorisera le Con-
 “ seil d’aucune Municipalité, à restreindre les limites d’au-
 “ cune ville, bourg ou village déjà établi par autorité com-
 “ pétente, ainsi que la chose appert plus amplement en
 “ référant au dit acte. Et attendu que le Conseil de la
 “ Municipalité de Longueuil, dans le district de Montréal, a

(1) 10 et 11 Vict., chap. VII, 1847.

“ en vertu et en conformité des dispositions de l'acte ci-
“ dessus mentionné et en partie réité, fait un rapport de
“ ses procédés par lequel il décrit et déclare les limites qui
“ devront être assignées au village de Longueuil, dans le
“ comté de Chambly, dans le dit District de Montréal, à
“ l'effet suivant, c'est à savoir : “ Le dit village de Lon-
“ gueuil, sis et situé dans le comté de Chambly, dans le
“ District de Montréal, comprendra une étendue de terri-
“ toire borné et limité comme suit, savoir : au nord-ouest
“ par le fleuve St. Laurent, au sud-est en profondeur, en
“ partie par le chemin de Gentilly et partie par la ligne
“ trait-quarré de la première concession des terres dans la
“ seigneurie de Longueuil ; au nord-est par la terre d'Adol-
“ phe Trudeau et partie par le chemin de Chambly ; et au
“ sud-ouest, par la terre de Joseph Goguette, partant du
“ fleuve St. Laurent sur la ligne de division de la terre du
“ dit Adolphe Trudeau et le dit village de Longueuil ; de là,
“ suivant la dite ligne quarante et un degrés Est astrono-
“ mique, vingt et un arpents et une perche jusqu'au dit
“ chemin de Gentilly ; de là, suivant le dit chemin vers le
“ sud-ouest, huit arpents et cinq perches jusqu'au chemin
“ de Chambly susdit ; de là, suivant le dit chemin de Cham-
“ bly sud, cinquante degrés Est, huit arpents et sept perches
“ jusqu'à l'intersection de la ligne ou trait-quarré de la dite
“ concession de la seigneurie de Longueuil ; de là, suivant la
“ dite ligne ou trait-quarré, vers le sud-ouest, quinze arpents
“ jusqu'à la ligne de division entre la terre du dit Joseph
“ Goguette et le village de Longueuil ; de là, suivant la dite
“ ligne de division nord, cinquante-cinq degrés ouest, trente
“ deux arpents jusqu'au fleuve St. Laurent ; de là, suivant
“ le dit cours du dit fleuve vers le nord-est, vingt-neuf ar-
“ pents sept perches, plus ou moins, jusqu'au point de dé-
“ part ; le dit village contenant sept cent huit arpents, plus
“ ou moins, en superficie, le tout en conformité au plan du
“ dit village de Longueuil, en date du neuf décembre mil

N. P., Capt. Ed. Lespérance, Chs. St. Michel, Joseph Lecours, Jean Thibault, Frs. B. Viger et Narcisse Trudeau. (1)

PREMIÈRE ASSEMBLÉE DU CONSEIL.

La première assemblée de ce conseil eut lieu le 22 juillet suivant dans la salle de la bibliothèque de la paroisse de Longueuil, (2) à sept heures du soir. Isidore Hurteau, écrivain fut élu maire; Eustache Pages fut nommé secrétaire-trésorier de la municipalité, et Pierre Brissette, inspecteur agraire; on lui imposait une pénalité de cinquante chelins, au cas de refus. Nous constatons par ce qui suit que le début ne se fit pas sans des difficultés qui furent désagréables au conseil.

Le 26 juillet, Nicolas Patenaude est nommé sous-voyer, Pierre Girard, Louis Trudeau et François Patenaude, cotiseurs, avec une amende d'un louis cinq chelins, au cas de refus. Le même jour, on impose une licence d'une livre et cinq chelins aux traversiers de canots.

Brissette et Patenaude, ayant refusé leurs charges, sont, le 21 août, condamnés à l'amende; en même temps, on imposait une licence de trente chelins aux marchands, et de six louis cinq chelins aux aubergistes; on nommait Joseph Gariépy, inspecteur, et Louis Messier, sous-voyer, pour remplacer les résignataires; on proposait en outre qu'un règlement pour prévenir les incendies fut préparé par un comité spécial nommé à cet effet.

Dans l'assemblée du 16 août, le règlement contre le feu fut adopté, avec ordre de le publier et de le mettre en force aussitôt possible.

(1) Voir appendice, Note H, la liste complète des maires et conseillers du village et de la ville de Longueuil.

(2) La bibliothèque à cette époque était tenue dans une petite maison en bois, appartenant aux dépendances du presbytère, située sur le Chemin de Chambly, entre le presbytère et le hangard du curé.

Ce ne fut que le 30 août que le conseil s'organisa et forma ses comités comme suit :

Le *comité des finances*, composé des conseillers Joseph Lecours, président, et F. B. Viger et Ed. Lespérance.

Le *comité du feu*, des conseillers Nar. Trudeau, président, Joseph Lecours et Chas. St. Michel.

Le *comité des chemins*, Ed. Lespérance, président, Jean Thibault et Narcisse Trudeau.

Le *comité de police*, Jos. Lecours, président, Jean Thibault et Ed. Lespérance.

A cette même assemblée, le comité du feu fut autorisé de s'enquérir et de faire rapport à la prochaine session du conseil, des dimensions, capacité et coût d'une pompe à feu pour l'usage de la municipalité.

PREMIÈRE POMPE A INCENDIE.

Le 26 septembre, le comité du feu, conformément à l'autorisation qu'il avait reçue, fait le rapport suivant sur la mission qu'on lui avait confiée :

“ Qu'ayant visité les pompes de M. Le Moyne, il en a
 “ acheté une pour la somme de trente livres courant, avec
 “ trente pieds de *hausse* à deux chelins et six deniers du
 “ pied, pour servir à la dite pompe, formant en tout la
 “ somme de trente-neuf livres et quinze chelins du dit cours,
 “ sous la condition que si cette pompe ne se trouve pas
 “ assez forte, le dit Lemoine s'oblige d'en faire une autre
 “ pour le dit conseil, plus forte, en payant le surplus en
 “ valeur, etc., et de reprendre la première vendue.”

Ce rapport fut accepté par le conseil, et le comité du feu fut chargé de préparer un règlement pour les incendies, et d'organiser une compagnie de pompiers.

Le 4 octobre suivant, le comité fit le rapport du règlement qu'il avait préparé pour la conduite d'une compagnie de pompiers ; ce règlement fut accepté.

Le comité du feu, conformément à l'autorisation qu'il avait reçue du conseil, fit les nominations suivantes pour la compagnie de pompiers :

Inspecteur : Joseph Gariépy ; capitaine : Agapite Rous-sin ; lieutenant-capitaine : Xavier Gariépy ; pompiers : Joseph Payette, Israël Payette, François Lahaise, Moïse Bouthéiller, Louis Laurin, Octave Lecours, Eusèbe Viger, Clément Bouthéiller, Joseph Patenaude, Louis Bissonnet, Abraham Viau, Romuald Viau, Charles Deniger, fils, Pierre Patenaude, Edouard Charron, J. Bte. Girard, Laurent Trudeau, François Brais, Charles Comtois, Edouard Trudeau, Hubert Daigneault, fils, Adolphe Trudeau.

PREMIER MARCHÉ PUBLIC.

Le 29 novembre, il est résolu : “ Que Son Honneur le
 “ maire de ce conseil soit autorisé à s'enquérir de M. R. B.
 “ McGinnis, agent de la Baronnie de Longueuil, sur les
 “ moyens à adopter pour l'acquisition, à titre lucratif, d'un
 “ terrain convenable, dans l'étendue de cette municipalité,
 “ pour l'érection d'un marché.”

On imposait aussi une licence de deux louis dix chelins sur tout et chaque *steamboat*, agissant comme traversier dans toute l'étendue de la municipalité ; cette taxe n'était établie que pour l'année 1848.

A l'assemblée du 12 mars 1849, le maire rendait compte de ses démarches pour l'achat d'un terrain destiné à servir de marché public, et s'exprimait ainsi : “ que conformément
 “ à une résolution passée le 29 novembre dernier, (1848), il
 “ a passé titre, pour l'acquisition d'un terrain situé dans
 “ cette municipalité pour la construction d'un marché, sui-
 “ vant concession gratuite par R. B. McGinnis à la corpora-
 “ tion, reçue devant P. E. Hurteau, N. P., et son confrère,
 “ en date du 13 janvier 1849.” Ce rapport fut unanimement adopté.

Le terrain en question est circonscrit par les rues Grant, Saint-Laurent, Saint-Alexandre et Guillaume ; on l'appelle aujourd'hui le CARRÉ HURTEAU, en mémoire de M. Isidore Hurteau, qui l'avait obtenu gratuitement pour l'usage de la corporation. Ce nom lui fut donné officiellement en vertu d'une requête présentée par le capitaine F. Jodoin et autres au conseil de ville, le 5 décembre 1877 : ce carré a été orné de magnifiques plantations d'arbres.

Cette première année du conseil municipal avait démontré beaucoup d'activité et de progrès de la part des conseillers, qui furent fermes et énergiques dans l'exécution des devoirs de leur charge, et qui travaillèrent résolument au progrès du village ; ils furent encouragés par leurs mandataires qui les aidaient en beaucoup d'occasions : ce qui n'empêcha pas cependant quelques citoyens de Longueuil de manifester d'abord une répugnance marquée pour les charges municipales ; et le conseil fut souvent obligé d'employer le pénible moyen de l'amende pour forcer les citoyens à accepter ces charges. Mais, réflexion faite, on revint à de meilleures dispositions, et l'on comprit que ces charges étaient absolument nécessaires pour le maintien du bon ordre. Il est difficile de s'imaginer la somme de difficultés que les conseillers eurent à surmonter pour arriver à ce résultat ; car l'on sait qu'il est toujours difficile d'inaugurer un nouveau système, quelque avantageux qu'il puisse être : on a toujours quelques préjugés pour du nouveau, jusqu'à la preuve d'un résultat satisfaisant.

En dépit des efforts et de l'empressement du premier conseil pour doter le village d'un marché public, et l'acquisition à cet effet d'un terrain spacieux, on ne put exécuter cette œuvre de suite. Ce ne fut qu'en 1853, à l'assemblée du 28 mars que, " les soumissions pour la construction du marché " étant reçues, et Charles Déniger, fils, étant celui à qui le " marché sera donné à l'entreprise pour la somme de " soixante et quatre livres et huit chelins courant (£64.8.0),"

“ il fut en conséquence résolu unanimement que les ouvrages
 “ seraient donnés au dit Charles Déniger pour cette somme.”

L'acte passé le 30 mars 1853 (1) entre Charles Sabourin, maire, André Trudeau, Augustin Viau, Pierre Brissette, Joseph Bouthillier, François Patenaude, et Louis Trudeau, conseillers, au nom de la corporation du village et Charles Déniger, dit que ce dernier s'engage à : “ construire et faire
 “ à dire d'expert un marché de 18 pieds de large et cinq
 “ pieds d'avant couverture de chaque côté, sur quarante-
 “ quatre pieds de long et deux pieds d'avant couverture de
 “ chaque bout et boisé, pour trente-deux livres et huit che-
 “ lins, et livré dans le courant de mai prochain.” J. Bte Trudeau intervient dans l'acte comme caution pour Charles Déniger.

Ce marché, qui était en bois, n'avait qu'un étage, et contenait huit étaux destinés aux bouchers ; il était situé au coin des rues Grant et Saint-Laurent, sur le terrain acheté précédemment par le maire Hurteau.

Le 13 juin 1853, on prohibait la vente de la viande en dehors du marché.

On termina une année aussi bien remplie par une grande assemblée, tenue au village de Longueuil, le dimanche, 31 décembre 1848.

Mr Isid. Hurteau fut appelé au fauteuil présidentiel ; Joseph Goguet agissait comme vice-président, et Edouard Lespérance, comme secrétaire. Après de nombreux discours, douze résolutions furent unanimement adoptées ; on y déplorait l'émigration journalière de nos compatriotes aux Etats-Unis, et on suggérait de la prévenir en protégeant les manufactures de notre pays, ainsi que l'agriculture. On recommandait surtout moins d'orgueil et moins de luxe dans les toilettes. (2)

(1) Greffe de E. Pages, N. P.

(2) *Minerve* du 8 janvier 1849.

VISITE DE LORD ELGIN.

En mai 1849, le village de Longueuil eut l'honneur d'avoir la visite de Son Excellence le gouverneur-général, Lord Elgin, qui venait visiter la Communauté des Sœurs des SS. Noms de Jésus et de Marie.

Une adresse de bienvenue lui fut présentée par Mr le maire, I. Hurteau.

Lord Elgin y répondit ainsi :

“ Messieurs.

“ J'accepte avec gratitude votre adresse loyale et affectionnée. Le souvenir de l'accueil bienveillant que j'ai reçu de la part des habitants de Longueuil, Saint-Hilaire, et Chambly, à l'occasion de ma dernière visite en ces lieux, ne s'est pas effacé de ma mémoire. J'ai pleine confiance dans votre loyauté et dévouement, et je puis vous assurer que je ne me départirai jamais de la ligne de conduite qui m'est tracée par mon devoir envers notre très gracieuse souveraine et le peuple de cette Province.”

“ ELGIN ET KINCARDINE.”

PREMIERS TROTTOIRS.

Le conseil, qui avait à cœur de faire les améliorations nécessaires au bien-être du village, s'empressa de demander des soumissions pour la construction des trottoirs.

Nous voyons par les procès-verbaux du 16 juin 1852, que le comité qui avait été nommé à l'assemblée précédente pour faire rapport sur la requête de F. B. Viger et autres, concernant la nécessité de faire des trottoirs, disait :

“ Que son humble opinion est qu'il soit fait et entretenu un trottoir de deux pieds et demi de chaque côté de la rue Saint-André à partir au bout sud-ouest d'icelle rue jusqu'au côté Nord-Est de l'emplacement de F. B. Viger,

“ lequel devrait être fait en terre avec une pièce de bois, par tous les propriétaires d'emplacement aboutissant à la dite rue, et en front de leurs emplacements respectifs.” Ce rapport fut admis.

Le 8 octobre 1852, la construction de trottoirs sur les rues Saint-Charles, Saint-Etienne et Longueuil fut ordonnée ; mais ces trottoirs ne furent cependant pas construits d'après le rapport du comité que nous venons de citer.

Le 5 août de l'année suivante (1853), suivant les procès verbaux, on présentait une requête de Laurent Trudeau et autres électeurs de Longueuil, demandant que les trottoirs fussent faits par la corporation et d'en prélever le coût par cotisation.

La conséquence de cette requête fut que le 17 août 1853, il fut unanimement résolu, après l'ouverture de toutes les soumissions mises devant le conseil, “ que Jacques Glenny aurait la confection des trottoirs de la rue Saint-André à raison de sept chelins et six deniers courant par arpent.

“ Que François Patenaude et Xavier Gariépy auraient la confection du reste des trottoirs à neuf chelins courant par arpent, et le comité des rues et améliorations est dûment autorisé à leur donner à chacun telle part ou portion qu'il jugera convenable.”

BUREAU D'ENREGISTREMENT.

La question de savoir quelle paroisse demeurerait le chef-lieu du comté de Chambly, a pendant longtemps passionné les esprits de nos bons cultivateurs. Après bien des migrations et des déménagements, Longueuil est parvenu à le fixer définitivement dans son enceinte. Il sera peut-être curieux de suivre les phases diverses qui ont accompagné une question aussi controversée.

Aux premières années du comté de Kent, le chef-lieu avait été placé à Longueuil ; mais on le changea pour le

mettre à Saint-Jean, sans cause, ni raison connus ; on ne sait pas même la date.

C'est ainsi qu'à l'époque de l'établissement des bureaux d'enregistrement des titres de propriété (1), le premier acte fut enregistré à Saint-Jean, le 29 janvier 1842. (Registre A. vol. 1, page 1.)

Deux ans après, nous trouvons le chef-lieu encore changé et transporté à Chambly ; le premier acte enregistré là fut l'obligation de Pascal Dubuc, en date du 2 janvier 1844, et enregistré le 14 mars suivant, 1844.

Le bureau demeura à Chambly depuis cette date jusqu'en 1857, époque où il fut transporté à Longueuil.

Pour réussir à déplacer le bureau de Chambly à Longueuil, il y eut une lutte longue et très animée dans le conseil de comté ; ce que nous pouvons constater par le nombre d'assemblées tenues par le conseil pour discuter ce changement.

L'opposition était aussi acharnée, parce que chaque conseiller voulait le bureau dans sa paroisse ; il fallut agir par des moyens détournés pour l'amener à Longueuil. On passa une résolution qui plaçait le bureau à Saint-Bruno ; mais ce n'était là qu'un prétexte de la part de quelques-uns des conseillers qui s'étaient entendus, et avaient cru devoir se servir de cet expédient pour atteindre leur but ; car Longueuil, qui est sans contredit le lieu le plus central et le plus convenable pour les trois quarts des habitants du comté, puisque la plupart ont à y passer pour leurs affaires ordinaires, et pour se rendre à Montréal, réunissait le vote de plusieurs conseillers, s'il ne ralliait pas la majorité absolue.

Le conseil de comté eut à siéger sur une question aussi importante pour Longueuil aux assemblées tenues le 27

(1) Sous les provisions de l'Ordonnance de la Législature de la ci-devant province du Canada, émanée sous la 4^e Vict. 1840, et intitulée, " Ordonnance pour prescrire et régler l'enregistrement des titres de propriété, etc."

octobre et le 12 décembre 1855, le 8 avril 1856, les 7 et 17 février, le 11 mars et le 27 juillet 1857. Après des pourparlers sans fin, le 16 septembre de la même année, un règlement plaçant le bureau d'enregistrement à Longueuil fut présenté. Le 26 du même mois (1857), il fut définitivement adopté, et la publication en fut ordonnée dans la *Patrie* et le *Pilot*, journaux alors publiés à Montréal.

Le conseil du village de Longueuil, qui sans doute voulait hâter la location du bureau dans ses limites, crut devoir passer à cet effet une résolution à son assemblée du 7 septembre 1857. Nous voyons entre autres choses, ce qui suit :

“ Que le conseil municipal de ce comté ayant fixé le lieu
“ de ses séances au village de Longueuil, et y ayant établi
“ un lieu convenable pour le bureau d'enregistrement, etc.

“ Que le maire soit autorisé à faire au nom de ce conseil,
“ au conseil de comté et au préfet de ce comté, toute réqui-
“ sition convenable et procédés nécessaires pour amener à
“ exécution la loi aux fins mentionnées dans la résolution
“ ci-dessus, etc., le tout afin que le bureau soit transporté à
“ Longueuil, le plus tôt possible.”

Le préfet du comté de Chambly, pour faire exécuter la décision du comté plaçant le bureau à Longueuil, adressa une requête au gouverneur-général, lui fit connaître la teneur des résolutions du conseil du comté et lui demanda de leur donner force de loi.

Son Excellence le lieutenant général, Sir WILLIAM EYRE, C. C. B., administrateur du gouvernement de la province du Canada, lança une proclamation datée de Toronto du 19 octobre 1857, qui réglait officiellement et définitivement cette affaire. Il y disait entre autres choses :

“ Je, le dit Sir William Eyre, déclare par ma présente
“ proclamation et le fais savoir, et donne de plus par les
“ présentes à connaître que dès et après le VINGT-TROISIÈME
“ jour de NOVEMBRE prochain, le comté électoral de CHAM-
“ BLY sera un comté pour toutes les fins de la dite Ordon-

“ nance (1) et des dits Actes (2), et qu'un Bureau d'enregistrement sera tenu à ces fins au dit VILLAGE DE LONGUEUIL, dans et pour le comté électoral, etc., etc.” (3)

Le premier acte qui paraît avoir été enregistré à Longueuil est une obligation par J. Bte Dérochers à N. P. Macé, le 21 octobre 1857 (Chs Scheffer N. P.), enregistrée le 23 novembre suivant.

Le bureau avait été placé temporairement dans la maison de la fabrique ; celle-ci, pour en faire une bâtisse permanente et plus convenable, accorda, à une assemblée de paroisse, tenue le 6 mai 1860, (4) la demande faite par le comté pour cet objet, du terrain situé devant l'église sur la rue Saint-Charles, entre la rue Charlotte et le Chemin de Chambly ; il était donné au comté pour y construire le bureau d'enregistrement à certaines conditions qui furent acceptées.

Le contrat de donation fut passé le 25 octobre 1866 (5) ; on alla même jusqu'à signer un autre contrat avec un entrepreneur (6) pour faire la bâtisse nécessaire et suivant les conditions imposées par la fabrique ; cette dernière devait continuer à occuper une partie de la bâtisse.

Mais des changements survinrent dans le conseil, et plusieurs des membres du conseil de comté voulurent défaire ce qui avait été convenu précédemment ; d'un autre côté, les actes avaient été passés ; il en surgit un procès, qui dura plusieurs années, et qui coûta des sommes considé-

(1) Ordonnance pour prescrire et régler l'enregistrement des titres aux terres, etc, 4 Vict. 1840.

(2) 18 Vict., chap. 99, 1855.

(3) *Gazette Officielle*, 7 novembre 1857, page 2654.

(4) C'est à cette même assemblée qu'il est fait mention d'un terrain pour y construire une bâtisse pour un Cabinet de Lecture.

(5) Donation entre-vifs par l'œuvre et fabrique de la paroisse de Longueuil à la corporation municipale du comté de Chambly, Isid. Hurteau, N. P.

(6) M. Eugène Préfontaine, entrepreneur, de la paroisse.

rables au comté, qui demeurait sans bâtisse pour ses archives.

Le bureau fut plus tard transporté de la maison de la fabrique dans une maison située sur le Chemin de Chambly, et appartenant alors à M. Solomon Patenaude et aujourd'hui à dame J. B. R. Dufresne. Plus tard, on le déménagea encore dans une autre maison appartenant à M. Jos. Longpré, aussi sur le Chemin de Chambly, et où il demeura jusqu'en 1883.

Cette année là, les contribuables du comté, fatigués de ne pas avoir une maison convenable pour leur bureau d'enregistrement, et craignant surtout pour le feu contre lequel ils n'avaient aucune sauvegarde, se décidèrent enfin à agir sur la plainte des inspecteurs du gouvernement local.

Le conseil de comté, après plusieurs assemblées et délibérations dans ce but, en arriva à une solution.

A la séance du 3 mars 1882, sur motion de " M. Théophile Sicotte, secondé par Elphège Bernard, on nomma un comité pour choisir un terrain dans la ville de Longueuil pour y ériger le bureau d'enregistrement, avec pouvoir de nommer des membres pour faire exécuter tous les travaux."

Le comité ainsi nommé se composait de MM. Godfroid Larocque, Samuel T. Willett, Antoine Bourdon, Eugène Préfontaine et Timothée Sauriol, tous membres du conseil; cette même résolution révoque les résolutions sur le même sujet passées les 31 déc. 1862, 26 juin et 12 septembre 1866, et 14 septembre 1881, et toutes autres faites aux mêmes fins. On passa pour mettre cette résolution à effet, un règlement intitulé :

" Règlement pour l'acquisition d'un terrain et la construction et l'entretien d'un Bureau d'Enregistrement pour le comté de Chambly, et pour la construction et maintien d'une voûte à l'épreuve du feu pour la conservation des archives du dit Bureau d'Enregistrement."

A l'assemblée du comité sus-nommé, le 29 avril 1882, les

plans de MM. Perrault et Mesnard furent soumis et approuvés. Le secrétaire fut autorisé à donner avis dans les journaux la MINERVE et le STAR, pour demander des soumissions pour la construction du bureau.

On décidait d'accepter le terrain offert par M. Charles Poirier, contenant 72 pieds de front sur le Chemin de Chambly sur 140 pieds de profondeur, pour la somme de quatre cents piastres. L'acte d'achat fut passé le 16 mai 1882. (1)

Le même jour, le comité reçut treize soumissions, et en prit communication; le 14 juin suivant, après délibération, il accordait le contrat à M. Hubert Lamarre, pour la somme de cinq mille trois cent quatre-vingt-treize piastres (\$5,393).

Le 12 septembre 1883, le conseil de comté récapitulait le montant du coût total de cette construction, et en arrivait à la somme de huit mille cinq cent douze dollars, y compris l'achat du terrain.

Sur ce montant le gouvernement provincial contribua pour la somme de.....	\$3,072.00
La ville de Longueuil pour.....	688.69
Le comté de Chambly pour.....	4,751.31

Coût total.....	\$8,512.00
-----------------	------------

Nous devons nos félicitations au conseil de comté pour cette belle construction, qui est un monument pour la ville, en même temps qu'elle est d'une utilité incontestable pour les assemblées du conseil de comté.

Depuis la construction de cet édifice, quelques personnes bien intentionnées ont fait des démarches auprès du conseil de comté pour obtenir la permission d'y tenir une cour de circuit, qui siégerait quelques jours tous les mois; ce qui serait d'une grande économie pour les plaideurs du

(1) Greffe de P. Brais, N. P.

comté. Ces démarches n'ont pas encore obtenu le résultat désiré. Il faut espérer cependant que le conseil de comté se rendra à cette demande ; car les avantages seraient de beaucoup supérieurs aux dépenses.

CHEMIN DE CHAMBLY—HISTORIQUE.

Cette route, célèbre à plusieurs points de vue, mérite d'être étudiée spécialement. Après avoir servi de voie militaire à l'origine de la colonie, elle est devenue l'un des grands artères qui alimentent aujourd'hui le commerce local de la ville de Montréal.

Le conseil du village de Longueuil, après avoir délibéré aux séances des 23 mars, 3 avril, 3 mai, 5 juillet, 10 août 1858, se décida le 14 août suivant à passer un règlement permettant l'émission de débetures pour être données au gouvernement, et en obtenir l'argent nécessaire pour macadamiser le Chemin de Chambly.

Ce chemin avait été acheté du gouvernement par les conseils du Bassin et du Canton de Chambly et du village de Longueuil, suivant acte du 6 juillet 1858. (1)

Le Chemin de Chambly, l'une des routes les plus importantes de la province de Québec, et dont nous avons répété le nom plusieurs fois dans le cours de cette histoire, se perd dans l'origine des temps ; nous n'avons aucun document qui puisse nous donner l'époque exacte de son ouverture et de son commencement.

Nous croyons vraisemblablement que ce chemin a dû être ouvert dès le commencement de la colonie vers 1666, date de la construction des forts de Richelieu (Saurel) et de Saint-Louis, (Chambly), par les ordres de Mr de Tracy, sous le gouvernement de Mr de Courcelles.

Nous appuyons notre hypothèse par le fait que nous voyons sur une carte géographique au 3ième volume de l'HIS-

(1) Greffe de P. Moreau, N. P., Montréal.

TOIRE DE LA COLONIE FRANÇAISE par Mr Faillon, un tracé qui indique d'une manière précise l'endroit de ce chemin : d'ailleurs cette voie était sans doute devenue nécessaire à cette époque pour le transport des troupes, matériaux et provisions de guerre indispensables à la garnison du fort de Chambly. Cette carte est intitulée "CARTE DRESSÉE POUR LA CAMPAGNE DE 1666" : on y voit les forts de Chambly et de Sainte-Thérèse.

Le Chemin de Chambly très difficile à entretenir par les intéressés, surtout en certains endroits, (dans les petites et les grandes aulnages), était en mauvais état, de telle sorte qu'on s'était même adressé à plusieurs reprises à l'autorité civile pour forcer les propriétaires à l'entretenir. Nous trouvons au greffe des grands-voyers à Montréal, que René-Amable de Boucherville fit une ordonnance datée du 25 septembre 1796 pour obliger les intéressés à réparer le Chemin de Chambly dans les *aulnages* ; car il paraît que cette partie du chemin était des plus difficiles à entretenir. Il fallut encore recourir à l'autorité en 1804 et 1805 pour une autre partie.

En 1817, le Chemin de Chambly qui était devenu d'une grande utilité au gouvernement qui tenait une garnison considérable au fort de Chambly. Pour faciliter les moyens de transport de Montréal à Chambly, on passa une loi (1) accordant cinq cents louis pour améliorer le Chemin de Chambly, sous la direction des commissaires pour les communications intérieures dans le comté de Kent (Chambly). (2)

En 1841, le gouvernement est autorisé à nommer des syndics sous le grand sceau de la province pour la cons-

(1) 57 George III, chapitre 13.—22 mars 1817.

(2) Ces renseignements sont extraits du rapport général des travaux publics de 1867. Appendice 26, page 323. Appendice 57, page 447, et Appendice 70, page 518.

truction du Chemin de Chambly, et de prendre quinze mille louis par un emprunt sur le crédit et la garantie de certains droits de péage que le gouvernement permettait d'établir au moyen de barrières. (1)

La construction ordonnée plus haut consistait à planchier ou ponter le chemin dans toute sa longueur en madriers de trois pouces d'épaisseur, cloués sur des pièces de cèdre placées en terre à cet effet.

La longueur totale du chemin, d'après les actes cités ci-dessus, est de seize milles avec dix ponts et quatre barrières; on l'acheva en 1842.

Aussitôt terminé, il fut placé sous le contrôle du commissaire des travaux publics en 1850. (2)

En 1852, il fut vendu pour cent cinquante louis à une compagnie à fonds social, composée de MM. Yule, Ostell, Wilson, Dampier et Perrault. (3)

Pour des raisons qui nous sont inconnues, le gouvernement en 1856 reprit possession du chemin (4) qui était en très mauvais état.

Par ordre en conseil publié dans la *Gazette officielle* du Canada le 11 mai 1858 (5), le chemin fut transféré aux municipalités du village de Longueuil, du Bassin et du Canton de Chambly pour la somme de *cinq chelins*, ce qui prouve suffisamment dans quel mauvais état se trouvait cette route.

Le 7 juillet de la même année, le conseil de la municipalité du Canton de Chambly cédait ses droits dans ce chemin

(1) 4 Victoria, chap. 16, 27 janvier 1841.

(2) 13 et 14 Vict., chap. 106.—10 août 1850.

(3) Cette vente était faite par ordre en conseil, No. 1091.—26 mars 1852 et confirmé par ordre en conseil, No. 1186.—19 avril 1853.

(4) Ordre en conseil, 1422, du 26 mai 1856; voir aussi les actes 7 Vict., chap. 14 du 9 décembre 1843. 8 Vict., chap. 56, 29 mars 1845. 13 et 14 Vict., chap. 106, 10 août 1850.

(5) Pages 323 et 447 du rapport des Travaux Publics de 1867.

aux deux municipalités du Bassin de Chambly et du village de Longueuil. (1)

Le gouvernement, qui avait fait des dépenses considérables pour couvrir cette route en planches, faisait annuellement des pertes énormes pour son entretien, et cependant le chemin, lors de sa cession aux municipalités, était encore dans un état pitoyable.

De fait, il fut abandonné par le gouvernement qui se trouvait exposé, ainsi que les municipalités intéressées, à des dommages continuels, par les accidents qui pouvaient y arriver.

Le gouvernement, pour se tirer d'embarras, offrit de céder le chemin aux municipalités, et de leur prêter l'argent nécessaire sur le "*fond d'emprunt municipal*" pour le macadamiser, le mettre en état convenable et le maintenir en réparation.

Les municipalités qui croyaient à juste titre, pouvoir administrer le chemin plus économiquement que le gouvernement, étaient certaines de conclure une *affaire d'or* pour Longueuil et Chambly ; car, à cette époque, le chemin était encore très fréquenté et il y passait beaucoup de trafic pour Montréal.

Le conseil du village de Longueuil, sous la direction de son maire, M. le Dr P. Davignon, pour réussir dans cette transaction, dût tenir plusieurs séances, et termina (2) les arrangements projetés, en y passant un règlement pour autoriser l'émission des débetures à la satisfaction du gouvernement.

Le montant des débetures émises par cet arrangement fut de vingt mille piastres, dont huit mille pour la municipalité du Bassin de Chambly, et douze mille pour la municipalité du village de Longueuil.

Les premières années d'administration du chemin par les municipalités donnèrent un résultat très satisfaisant ; les

(1) Grefte de P. Moreau, N. P., Montréal.

(2) A la séance du 14 août 1858.

revenus étaient suffisants pour subvenir aux dépenses d'entretien ; il y avait même un surplus assez fort pour rencontrer les intérêts des débetures ; et de fait, dans les premières années, Longueuil paya mille sept cent cinq piastres et dix-sept centins, et Chambly, mille cent quarante piastres en à compte sur les intérêts. Ces surplus durèrent cinq à six ans.

Mais le chemin devint bientôt usé et demanda plus d'entretien ; l'établissement de bateaux à vapeur de Chambly à Montréal, et les lignes de chemin de fer de Montréal à Saint-Jean, Farnham, Waterloo, Granby, Stanstead, &c., &c., diminuèrent le trafic d'une manière considérable.

Les surplus furent en peu d'années changés en déficits, et les municipalités en sont aujourd'hui réduites, et cela depuis plusieurs années, à déboursier des sommes assez considérables pour maintenir le chemin en bon état.

La ville de Longueuil y a même contribué jusqu'à cinq ou six cents dollars par année pour combler les déficits.

Le tableau suivant montre l'état des dépenses faites par le gouvernement pour l'établissement et l'entretien du chemin, lorsqu'il fût sous son contrôle.

Dépenses avant l'Union, en autant qu'on a pu l'établir.	\$60,000.00
Depuis l'Union au 30 juin 1867.	20,588.55
Pour le traversier entre Longueuil et Montréal.	13,549.90
	<hr/>
Total.	\$94,138.45
Dépenses à même d'autres fonds que ceux de la province (approximativement). . . .	40,348.23
	<hr/>
Coût total.	<u>\$134,486.68</u> (1)

(1) Appendice 70, p. 518, rapport des travaux publics 1867.

C'est une dépense très forte pour une longueur totale de seize milles de chemin.

Quand les débentures devinrent dues, l'ère des déficits était commencée depuis longtemps, et le gouvernement local, à qui ces débentures avaient été transférées lors de la Confédération, en demanda le payement.

Les municipalités commencèrent alors à se récrier, et demandèrent, dès 1880, une réduction de leur dette.

Le rapport officiel portait cet emprunt au montant de \$52,010.16, y compris les intérêts accumulés.

Le gouvernement à cette époque était décidé de régler avec les municipalités moyennant \$20,775.10 pour Longueuil et \$17,939.33 pour Chambly, soit un total de \$38,714.43 ; mais ce règlement n'eut pas lieu ; les municipalités refusèrent d'accepter ces conditions ; et ne cessèrent pas pour cela de demander des conditions plus avantageuses.

En 1886, on passa un ordre en conseil au gouvernement local de Québec (1), offrant de régler avec les municipalités, pour les raisons alléguées au dit ordre en conseil, moyennant \$10,294.83 pour Longueuil, et \$8,860 pour le Bassin de Chambly.

Conditions très acceptables pour les municipalités, puisque le gouvernement consentait à accepter 6 pour cent annuellement sur les montants ci-dessus pendant 37 ans ; ensuite, par ce moyen d'amortissement, les dettes se trouvaient éteintes.

La municipalité du Bassin de Chambly sembla favorable à cet arrangement ; mais Longueuil réclama plus, et demanda à tout prix la remise entière de la dette ; le 15 octobre 1887, une députation du conseil municipal de la ville, composée de M. le Maire L. E. Morin et de conseil-

(1) Ordre en conseil No. 384, daté du 9 sept. 1886, et signé par le Lieutenant-Gouverneur, le 11 septembre 1886.

ler Edouard, Lalonde, ainsi que deux des membres du conseil du Bassin de Chambly, MM. Ostigny, maire, et Watts, conseiller, se rendirent auprès du premier ministre actuel, l'honorable M. Mercier, pour essayer de transiger le règlement définitif de cette dette, mais sans résultat immédiat ; il y eut encore plusieurs autres démarches et correspondances de la part du conseil de Longueuil qui, avec le concours des circonstances actuelles et les exigences politiques, ont finalement amené le gouvernement de Québec, après mûr examen de la question et aussi après avoir compris la justice de la demande, à accepter l'arrangement ; en conséquence, il passa un ordre en conseil daté du 26 janvier 1889, (portant No. 50), et approuvé par le lieutenant-gouverneur Angers, le 29 janvier suivant. Par cet ordre en conseil, les municipalités de la ville de Longueuil et du Bassin de Chambly sont libérées de leur dette municipale envers le gouvernement, mais à la condition cependant que chacune des municipalités s'oblige de continuer l'entretien de la partie du chemin en question qui se trouve dans ses limites respectives, comme chemin macadamisé ; et qu'elles abandonnent la balance du chemin au conseil de comté, qui devra le transporter aux municipalités intéressées, (les paroisses de Longueuil, de Saint-Hubert et de Chambly) ; celles-ci devront aussi l'entretenir de la même manière qu'il a été dit ci-dessus. Les barrières de péage devront être enlevées de manière à en faire un chemin libre au public.

Ces conditions offraient beaucoup de difficultés au conseil de comté qui ne pouvait, d'après la loi, exiger des municipalités l'exécution des conditions précédentes.

Il fallut de nouveau recourir au gouvernement provincial par l'entremise du préfet de comté, M. P. B. Lamarre et de M. P. Brais, N. P., qui agissait en cette circonstance dans ses deux qualités officielles de secrétaire du comté et de maire de la ville de Longueuil, et demander un amendement

au code municipal pour leur permettre de faire exécuter les travaux exigés.

Les changements nécessaires furent accordés sans aucune objection.

Nous avons tout lieu de croire au succès du règlement final de cette affaire qui a causé tant de trouble et d'embarras au village et à la ville de Longueuil.

CONTINUATION DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.

Le conseil municipal du village de Longueuil eût, dès son origine, la bonne idée de toujours favoriser les plantations d'arbres pour orner les rues et en faire un véritable parc habitée; en 1860, on fit plus. Les autorités municipales, dévancant de vingt ans l'idée de la plantation des arbres par les autorités officielles, firent planter elles-mêmes et forcèrent les habitants à planter une foule d'arbres vis-à-vis leurs propriétés. Le résultat acquis prouve la sagesse de nos édiles d'autrefois; car, Longueuil est certainement la ville de la province la plus favorisée sous ce rapport.

Les étrangers en voyage sur le fleuve n'aperçoivent que les tours élancées de notre *cathédrale*; et en mettant pied à terre ils sont des plus surpris de trouver une jolie petite ville, là où leurs yeux ne voyaient que bois touffus et épais feuillages.

Le premier marché bâti en 1853, n'étant pas situé dans une place convenable et centrale, on le transporta sur le site actuel. Les registres du 4 février 1861 nous disent qu'il fut unanimement résolu: " Que le conseiller J. F. Béïque soit
" autorisé d'acquérir pour et au nom de ce conseil du Ba-
" ron de Longueuil, le terrain situé au village de Longueuil
" entre la rue Saint-Charles et la rue Longueuil, et en front
" par les rues Saint-Thomas et Saint-Jean, à raison de trois
" cents dollars et pas plus de un dollar de rente par an, et
" ce, à condition d'y placer au printemps prochain le mar-
" ché public du village de Longueuil d'une manière perma-
" nente et de signer tous actes à cet effet."

Le 4 mars suivant, on passa et on adopta le règlement autorisant l'acquisition du terrain mentionné plus haut.

Le règlement fut ratifié à l'assemblée du 9 avril 1861. Le terrain fut acheté par un contrat de concession entre le baron de Longueuil, et signé par J. Coote, son agent, et la Corporation du village, le 27 mars 1861. (1)

Des soumissions furent demandées pour transporter l'ancien marché sur le nouveau terrain, et le 9 avril, le conseil accorda le contrat à Charles Perras pour trente dollars.

Mais le vieux marché devint insuffisant, et il fallut songer à le remplacer par un nouveau.

Le conseil, à sa séance du 8 septembre 1869, passa la résolution suivante :

“ Sur motion du conseiller S. Bonneville, secondé par le
“ conseiller A. Girard, il est résolu que Son Honneur le
“ maire, soit autorisé à faire faire un plan pour un marché
“ pour ce village, avec pesée, salle pour ce conseil, et de
“ mander des soumissions pour la construction des dits ou-
“ vrages, et aussitôt qu'il aura reçu les dites soumissions, il
“ devra en faire rapport à ce conseil.”

A l'assemblée du 5 octobre, la soumission de MM. Augustin Aubertin et Octave Delages fut acceptée pour la somme de deux mille huit cents piastres (\$2800) pour le marché seul.

Cet édifice a soixante et quatre pieds de longueur sur trente huit pieds de largeur, avec une aile du côté de la rue Longueuil de vingt pieds par vingt et un ; c'est une construction en briques et à deux étages. Le bas est divisé en huit étaux différents pour les bouchers, et une plate-forme pour les cultivateurs ; le haut ne contient qu'une grande salle pour les assemblées publiques, les représentations, etc. Au premier étage de l'aile ou allonge se trouve la station de police, et au second, le bureau du conseil. Une pesée pu-

(1) Greffe de E. Pages, N. P.

blique et une remise pour les pompes furent aussi construites, aussitôt le marché terminé.

Ces améliorations entreprises et continuées avec succès, firent du village de Longueuil, un centre important. Les contribuables, enhardis par la réussite de leurs affaires municipales, résolurent de faire un pas de plus. En 1873, ils adressaient une pétition à la législature demandant d'ériger Longueuil en ville, et de lui donner tous les pouvoirs des corporations de ville. Les conseillers du village de Longueuil consentirent volontiers à leur déchéance municipale, et le 12 février 1874, la municipalité du village de Longueuil avait vécu.

VILLE DE LONGUEUIL.

Le village de Longueuil avait progressé rapidement jusqu'en 1860 ; mais cette année-là vit le départ du terminus du Grand-Tronc de Longueuil et l'élan de prospérité se trouva arrêté complètement.

Malgré les efforts des conseillers et de leurs constituants, rien ne faisait.

On avait cru que la vente d'une foule de lots à bâtir, faite durant les dernières années amènerait la prospérité ; mais les lots demeuraient vacants. Les habitants crurent alors que le meilleur moyen de réussir serait de se former en municipalité de VILLE ; ils auraient ainsi plus de pouvoirs municipaux ; ce qui leur permettrait de faire des améliorations jusqu'alors impossibles à faire, en vertu des pouvoirs conférés aux conseils de village.

Une demande fut faite dans ce but à la Législature de la province de Québec. Une loi fut proposée et passée accordant la demande des citoyens de Longueuil, et dès lors le village de Longueuil était incorporé en VILLE.

La ville de Longueuil, incorporée en 1873 (1), conservait

(1) 37 Vict. chap. 49, 1873. Cette loi fut amendée par la 39 Vict. chap. 49, 1875 ; 44 et 45 Vict. chap. 75, 1880 ; 49 et 50 Vict. chap. 47, 1886.

les dimensions données au village de Longueuil dans la proclamation de Lord Elgin en 1848.

Cependant, il y a cette différence que les limites de la ville sont étendues jusqu'au centre du fleuve, au lieu du bord du fleuve et que la ville était divisée en trois quartiers.

LIMITES DE LA VILLE.

Les limites données par la loi sont celles-ci :

“ La ville de Longueuil sera bornée comme suit : Au
 “ nord-ouest par le centre du fleuve St-Laurent ; au nord-
 “ est, partie par le lot numéro trente-sept du plan et du
 “ livre de renvoi officiels de la paroisse de Longueuil et
 “ partie par le chemin de péage de Longueuil à Cham-
 “ bly ; au sud-est, par partie du dit lot numéro trente-sept
 “ et le chemin de Gentilly et partie par les numéros cent
 “ trente-trois, cent trente-quatre, cent trente-cinq, cent
 “ trente-six et cent trente-sept, des plan et livre de renvoi
 “ officiels susdits, et au sud-ouest par la ligne nord-est du
 “ lot numéro trois cent sept, des mêmes plan et livre de
 “ renvoi officiels, étant le tracé de l'ancienne voie de la
 “ compagnie de Chemin de fer du Grand-Tronc du Canada.”
 Cette loi devint en force le 12 février 1874.

PREMIÈRE SÉANCE DU CONSEIL DE VILLE.

La première session du conseil de ville, tenue sous l'autorité de cette loi, eut lieu à la salle du marché, lundi, le 16 février 1874 à sept heures du soir, en présence des membres du conseil du village de Longueuil qui avaient continué d'administrer la chose publique jusqu'à ce que la première élection du conseil de ville fût faite ; cette assemblée, continuée par ajournement au 19 février, pourvut à la nomination des présidents de l'élection qui devait avoir lieu le 4 mars suivant.

Le 4 mars (1874) eut lieu la nomination des premiers

conseillers de ville, et le lundi suivant, 9 mars, furent élus conseillers :

Augustin-Pierre Jodoin, maire.

Charles Fortier et Eugène Camerlin, pour le quartier est, Alfred Poirier et Joseph Lespérance, pour le quartier centre.

Antoine Marcil et Thomas P. Butler, pour le quartier ouest.

La première assemblée du conseil de ville eut lieu à la salle du marché le 16 mars 1874. Avant l'ouverture de la séance de ce conseil, les membres élus furent tous assermentés par P. E. Hurteau, écr., juge de paix, et l'un des membres du dernier conseil du village de Longueuil.

A cette assemblée, on nomma Alfred Fortier, écr., M. D., comme maire suppléant, et Louis Marchand, N. P., comme secrétaire et trésorier. Les comités suivants furent formés pour compléter l'organisation du conseil.

1o. COMITÉ DES FINANCES.—Alfred Fortier, président ; Ths. P. Butler, Joseph Lespérance.

2o. COMITÉ DES RUES ET CHEMINS.—Antoine Marcil, président ; Joseph Lespérance, Chas. Poirier et Alfred Fortier.

3o. COMITÉ DU MARCHÉ.—Joseph Lespérance, président ; Ant. Marcil, Thomas P. Butler.

4o. COMITÉ DU FEU.—Charles Poirier, président ; Eugène Camerlin, Antoine Marcil.

5o. COMITÉ DE POLICE.—Ths. P. Butler, président ; Alfred Fortier, Eugène Camerlin.

6o. COMITÉ DE SANTÉ.—Eugène Camerlin, président ; Alfred Fortier, Ths. P. Butler.

AQUEDUC.

Le premier acte important du conseil de ville de Longueuil fut la construction d'un superbe système d'aqueduc. Le besoin s'en faisait sentir depuis longtemps ; la protec-

tion contre les incendies l'exigeait aussi impérieusement que la nécessité d'avoir une eau potable, pure et limpide.

Un grand nombre de contribuables signèrent et présentèrent une pétition à cet effet au commencement de l'année 1875.

Le conseil convoqua de suite des assemblées pour connaître l'opinion publique ; après bien des pourparlers, on adopta, à la séance du 16 juin 1875, un règlement pourvoyant à l'établissement de l'aqueduc.

Ce règlement fut publié, et voté par les propriétaires, le 9 juillet 1875.

Immédiatement après, on demanda des soumissions pour la construction de cet aqueduc.

Plusieurs soumissions furent envoyées au conseil, entre autres de MM. Beauchemin, de Sorel, et de la *Waterous Engine Work Co.*, de Brantford, Ont.

Le 27 août 1875, après une discussion prolongée, il fut unanimement décidé d'accepter la soumission de la *Waterous Engine Work Co.*, pour les travaux de construction de l'aqueduc.

Le maire, M. P. A. Jodoin, fut autorisé à signer au nom de la corporation, le contrat préparé par M. F. J. Durand, N. P.

Cet acte fut signé le 1er septembre 1875, entre J. O. S. Conway, et la *Waterous Co.*, d'un côté, et la corporation, de l'autre.

A cette même assemblée, le secrétaire fut autorisé à faire imprimer des débentures au nom de la municipalité pour le montant de cinquante mille piastres.

Le montant du contrat était de quarante-cinq mille huit cents piastres, sans comprendre les tuyaux de service ; on y comprenait en outre un certain montant d'extras pour le creusage dans le roc, montant qui s'éleva à une somme assez considérable lors du règlement des comptes.

Les travaux commencés trop tard dans l'automne de 1875, ne purent être terminés que l'automne suivant.

Ce premier contrat ne comprenant pas tous les travaux de l'aqueduc, les contrats pour l'achèvement de l'ouvrage ne furent accordés que le 28 août 1876. Les travaux furent distribués ainsi :

Le creusage et posage des tuyaux de service fut accordé à M. Charles Lapiere, de Montréal.

Les tuyaux en plomb furent fournis par la *Montreal Rolling Mills Co.*

Toutes les connections en cuivre, robinets d'arrêt, etc., par M. Robert Mitchell. Les tuyaux en bois pour atteindre les robinets d'arrêt furent l'ouvrage de M. Michel Favreau, menuisier de Longueuil. Les couvertements en fonte, mis dans les trottoirs, furent fournis par M. J. McDougall, de Montréal.

Tous les contrats étant distribués en même temps, l'ouvrage avança rapidement, et fut achevé dès l'automne de 1876.

Aussitôt l'œuvre terminée, on résolut d'éprouver la solidité et la valeur de la nouvelle machine.

On s'adressa à Montréal, pour en avoir des experts, et en octobre 1876, le sous-chef de la brigade du feu de Montréal, M. Naud, venait à Longueuil avec une escouade de pompiers pour tenter le coup d'essai.

Six pompes, placées en différents endroits, lancèrent ensemble six jets d'eau à une grande hauteur. Après bien des expériences, l'épreuve donna satisfaction générale, sauf quelques défauts dans les engins et les pompes, défauts qui furent facilement réparés plus tard. (1)

La ville de Longueuil arrosa par une fête au champagne le succès de la plus grande entreprise tentée par elle jusqu'alors.

(1) Les engins laissant cependant toujours à désirer, la corporation, par le Maire et le Président du comité de l'aqueduc, MM. Isid. Hurteau et J. L. Vincent, parvint à gagner une réduction de \$2,500, lors du règlement final avec la *Waterous Engine Co.*

La construction de l'aqueduc a coûté joliment cher, si nous en croyons les chiffres suivants :

Montant payé à la compagnie de Brantford, pour les premiers travaux, y compris les honoraires et la surveillance des travaux au 1er contrat.....	\$53,398.08
Contrat de C. C. Lapierre, et autres travaux concernant le posage des tuyaux de service, coût des tuyaux en plomb, etc., etc.....	5,943.61
	<hr/>
Coût total des travaux et matériaux.....	\$59,341.69
Ajoutons le prix de l'emplacement de M. Wm. Notman pour maison des pompes.....	906.36
Dépression des débetures vendues à 10% de perte.....	5,900.00
Commission pour la vente des \$50,000, à 1%, payée à C. E. Torrance.....	500.00
Pertes subies par la corporation pour les intérêts sur les débetures émises, du 1er novembre 1875 au 15 mars 1877, temps requis pour la mise en opération de l'aqueduc, déduction faite néanmoins de la compensation accordée pour le temps que la corporation a eu en mains les débetures avant qu'elles fussent négociées.....	4,097.50
Coût des débetures.....	737.00
	<hr/>
Coût total de l'aqueduc.....(1)	\$71,482.55

Le revenu annuel du département de l'eau, d'après le tarif actuellement en force, et suivant le rôle d'évaluation, devrait se monter à la somme de \$5540.85. Mais l'expérience a prouvé qu'il y avait une perte annuelle dans la taxe appelée *compensation de l'eau*, de 10 à 15 pour cent.

(1) Ces montants sont extraits du rapport des auditeurs des comptes de la ville de Longueuil pour l'année 1877.

On avait donc eu tort de croire que les dépenses qu'entraînerait la construction de l'aqueduc seraient amplement compensées par les revenus qu'on en tirerait. Les chiffres le prouvent surabondamment.

Dépense annuelle pour l'administration ordinaire	\$2500.00
Intérêt à 6 % sur \$71,482.55	4288.95
	\$6788.95

Les taxes ou compensation de l'eau, qui sont cependant plus du double de celles de Montréal, devraient rapporter un revenu total de \$5,540.85. Mais en retranchant la perte annuelle de 15 %, soit \$831.12, on arrive à un déficit annuel d'à peu près \$2,079.22, déficit qu'il faut combler par les autres revenus de la municipalité.

Nous laissons de côté les réparations qui s'élèvent chaque année à un joli montant.

Pour maintenir l'aqueduc en opération, il a fallu augmenter les taxes d'une manière alarmante; ce lourd fardeau qui grève la propriété, paralyse le commerce, et la valeur de la propriété s'en est ressentie considérablement.

Malgré la plus stricte économie, il devient presque impossible de baisser le taux de la taxation. L'augmentation de la population, et par conséquent des contribuables, pourra seule sauver Longueuil de cette gêne embarrassante. Nous croyons devoir faire remarquer cependant que les citoyens de Longueuil préfèrent encore l'aqueduc avec les impôts qui en sont la conséquence, que de retomber dans l'état où ils étaient avant.

ADRESSE A LORD DUFFERIN.

Dans l'automne de 1878, lors du départ de Son Excellence le Gouverneur-Général, Lord Dufferin, grand homme d'Etat, et le sincère ami des Canadiens, toute la province

de Québec s'était émue, et lui avait présenté des adresses d'adieu.

La ville de Longueuil, de concert avec les comtés de Chambly et de Laprairie, prépara une adresse qu'on fit enluminer. M. Isid. Hurteau, maire de la ville de Longueuil, les préfets des comtés, les maires des différentes paroisses qui composent les deux comtés ainsi que les secrétaires et trésoriers la signèrent.

Cette adresse fut présentée à Montréal, à l'hôtel Windsor, par le maire Hurteau, le 10 octobre 1878 : Son Excellence y fit une réponse des plus appropriées, et remercia en termes chaleureux les délégués, qui représentaient à ses yeux une grande partie de l'élément canadien-français.

M. ISIDORE HURTEAU, MAIRE DE LONGUEUIL.

C'est l'année suivante, le 18 décembre 1879, que la ville de Longueuil se vit enlever par la mort le maire qu'elle avait réélu pour la quatrième fois à cette charge.

M. Isidore Hurteau en était digne par les services qu'il avait de tout temps rendus au village, les sacrifices énormes de temps, les démarches de tout genre qu'il avait faites dans le règlement final des divers travaux de l'aqueduc, et toutes ces transactions toujours faites avec la plus scrupuleuse honnêteté ; le conseil en reconnaissance de tous ces actes de dévouement à la cause publique crut devoir se réunir en assemblée régulièrement convoquée le 19 décembre 1879, et là passer une résolution de condoléances à la famille, ainsi qu'une autre dans laquelle il décidait à l'unanimité de faire des funérailles civiques à son maire ; une copie de ces résolutions fut transmise à la famille du défunt. (1)

(1) Nous extrayons ce qui suit de la *Minerve* du 23 décembre 1879, et à laquelle nous référons nos lecteurs au sujet de la mort de feu M. Isidore Hurteau.

“ Nos lecteurs comprendront quelle est la douleur qui nous brise en ce

CANAUX D'ÉGOUT.

Le conseil de ville a consacré toute son énergie dans ces dernières années à améliorer le système des canaux d'égout : on n'a pas regardé aux dépenses pour assainir la ville ; loin d'attendre les ordres du comité central de santé, pour faire observer les règles d'hygiène, nous voyons que dès la première séance du conseil en 1874, il y eut un comité de santé de nommé. Encore quelques années, et Longueuil sera fourni d'un système de tuyaux d'égout, capable de rivaliser avec celui des villes de plus grande importance.

moment, lorsqu'ils auront appris la mort de M. Isidore Hurteau, l'un des propriétaires de *La Minerve*. Nous rencontrons dans notre carrière peu d'hommes de cette trempe, peu de libéralité comme la sienne, peu de grandeur d'âme, de patriotisme, de désintéressement, de mansuétude comme ce qu'il nous était donné tous les jours de contempler dans sa compagnie. Quel citoyen intègre ! Quel esprit droit ! Quel cœur inépuisable dans sa bonté ! Quel chrétien ! De même qu'il n'avait rien à lui, de même il ne faisait rien pour lui, et à son point de vue, sa vie, son travail, comme sa fortune appartenaient à toutes les idées fécondes et grandes. Doué de ce coup d'œil qui va vite au fond des choses, il n'hésitait jamais à payer de sa personne et de sa bourse pour les causes utiles et honorables, et il entraît courageusement dans les plus fortes difficultés sans s'effrayer des conséquences, pourvu qu'il eût l'espoir fondé d'y trouver au bout un progrès à accomplir, du bien à faire, des malheureux à soulager. Toute sa carrière s'est consommée dans ces trois grands efforts de son intelligence et de son cœur.

“ C'était une de nos forces de sentir derrière nous dans ce journal, le souffle si pur de son patriotisme, et de ses inébranlables convictions. Quand nous étions en possession de ses vues sur les questions du jour, nous allions de l'avant sans crainte et sans hésitation, parce que nous savions que sa sincérité et son admirable honnêteté ne le trompaient jamais. C'est ce côté admirable de sa franche et forte nature qui le poussa vers les rudes tâches du journalisme, à un âge où il n'avait aucune ambition personnelle, et où il eut été justifiable de vouloir laisser quelques années de repos à une vie si laborieuse. Il mit une partie de ses économies dans *La Minerve*, parce qu'à ses yeux ce journal était une institution, et qu'il faisait œuvre de bon citoyen, en retenant ferme et solide l'un des piliers de notre édifice social.

“ M. Hurteau, né à Contrecoeur le 11 juillet 1815, vint se fixer à Longueuil tout jeune encore, et par les soins de M. le curé Manseau dont il fut le protégé. Il y fut reçu notaire en décembre 1838, et fut le premier maire du village de Longueuil en 1848, et chaque fois que la ville avait une crise difficile à traverser, on s'efforçait de l'élire à la mairie. En 1840, sa bonne réputation lui valut, la position d'agent de la seigneurie de Monteuach qu'il a occupée jusqu'à sa mort.

SCEAU OFFICIEL.

La corporation de la ville de Longueuil, qui n'avait pas encore adopté de sceau officiel, prit en considération à sa séance du 23 mars 1887, la requête de MM. J. L. Vincent, Alex. Jodoin et autres, datée du 9 mars précédent. Cette requête, qui proposait l'adoption d'un sceau officiel, fut reçue par le conseil en comité général, à une session spéciale, tenue le 26 mars suivant.

Le sceau ainsi proposé par la requête se compose des armes du fondateur de Longueuil (Charles Le Moyne), surmontées d'une couronne murale (1) : le tout est entouré d'une guirlande de feuilles d'érable, au pied de laquelle

“ En 1846, il fonda à Longueuil une brasserie ; mais lorsque Chiniquy prêcha la tempérance, M. Hurteau, entraîné par sa conscience droite, préféra perdre les sommes investies dans cette installation et détruire l'industrie qu'il avait inaugurée à de si grands frais.

“ En 1869, le gouvernement fédéral jeta les yeux sur lui pour remplir une vacance créée dans le bureau des arbitres officiels pour la Puissance. Il occupait dans la milice le grade de Lt.-Colonel. Il était juge de paix depuis un grand nombre d'années.

“ En 1865, il fit avec feu le capitaine Lespérance l'acquisition des bateaux traversiers de Longueuil.

“ On vit bientôt à l'œuvre ces deux hommes habiles, et quoique le capitaine Lespérance ait succombé quelque temps après, M. Hurteau est resté l'âme de la compagnie qu'il administrait à merveille, et qui, malgré les ruines amoncées de tout côté dans ces dernières années, a toujours su donner à ses actionnaires des dividendes de 8 et 10 pour cent.

“ Au physique, M. Hurteau était le type du beau Canadien, stature de six pieds deux pouces, sa figure était vénérable, frappante et imposante. Et plus on le connaissait, plus on l'aimait et l'estimait.

“ On l'a vu, sur son lit de mort, calme et résigné, redevenu simple comme un enfant entre les bras de son Créateur. De longs mois de souffrance ne lui ont jamais arraché la moindre plainte ; des semaines d'agonie n'ont pu triompher de son courage chrétien. Sa mort a été le reflet de sa vie.”

Il mourut à sa résidence à Longueuil, jeudi, le 18 décembre au soir ; ses funérailles eurent lieu le lundi suivant, 22 décembre 1879.

(1) Les armes du fondateur de Longueuil ont été proposées, afin de faire conserver à Longueuil un souvenir historique de cette famille illustre des Le Moyne, qui est éteinte aujourd'hui en Canada.

repose le légendaire castor canadien ; la devise *Labor et concordia* invite les édiles à travailler toujours, et d'un commun accord, au progrès et à l'avancement de notre petite ville.



ETAT FINANCIER DE LA VILLE.

En terminant ce chapitre, il n'est peut-être pas hors de propos de donner un petit état des finances de la municipalité de la ville de Longueuil. Voici sa valeur d'après l'estimation du mois de juin 1887, pour l'année 1887-88.

Propriétés imposables.....	\$619,592
Do non imposables.....	183,050
Valeur totale.....	\$802,642

Nous extrayons ce qui suit de l'état des comptes de cette municipalité, rendus en juillet 1887, pour l'exercice 1886-87.

Taxes municipales ordinaires.....	\$ 6578.44
Do spéciales (1).....	3059.95
Do ou compensation de l'eau.....	5971.91
Revenu accidentel (2).....	1385.24
Total des taxes collectées.....	\$ 16,995.54

(1) La taxe spéciale est une taxe imposée pour venir en aide à la taxe d'eau, qui n'est pas suffisante pour les dépenses de l'aqueduc.

(2) Les taxes accidentelles sont formées par les revenus des licences diverses, revenu du marché, de la police, de la pesée, etc.

Voici le passif de la corporation : sur débentures émises sur règlement No. 9...\$ 9,000 } Ces trois items ont servi
 “ No. 10... 50,000 } à payer la confection de
 “ No. 15... 25,000 } l'aqueduc.
 “ No. 23... 10,000 Bonus Ives.
 “ No. 24... 12,000 do Crevier.

\$106,000, plus \$12,000 pour emprunt sur le fonds municipal pour le Chemin de Chambly.

ACTIF DE LA CORPORATION.

Aqueduc, estimé.....	\$ 73,254.02
Chemin de Chambly, estimé.....	15,635.79
Marché, estimé.....	7,639.50
Chemin macadamisé de Boucherville.....	1,000.00
Place, Triangle.....	400.00
Place ou carré Hurteau.....	2,000.00
do do Quinn.....	900.00
do do Prince consort.....	1,000.00
Place ou carré.....	1,000.00
Mobilier de la corporation.....	5,481.76
Télégraphe d'alarme.....	400.00

Total de l'actif.....\$108,711.07

La ville de Longueuil comprend une étendue de 708 arpents de terre en superficie.

PAROISSE DE LONGUEUIL SOUS LE RÉGIME MUNICIPAL.

La paroisse de Longueuil, comme les autres paroisses du comté, avait organisé son conseil municipal dès 1845. (1)

Comme les premiers registres nous manquent, nous ne donnons que l'élection des conseillers de la paroisse de

(1) 8 Vict., chap 40. — 1^{er} juil. 1845.

Longueuil en 1855 ; elle eut lieu le 16 juillet, (1) à une assemblée convoquée à la salle des habitants par le régistrateur.

Les conseillers élus furent MM. Toussaint Daigneau, maire ; et Jean-Baptiste Ste-Marie, François David, Pierre Bétourné, Alexis Tremblay, Louis Lamarre, et Bazile Daigneau, conseillers. (2)

La première assemblée du conseil municipal de Longueuil eut lieu le 19 juillet suivant (1855), chez M. François Charon, au Chemin de Chambly. (3).

Le conseil de paroisse a existé dès 1845, comme nous avons pu le constater par le premier livre de comptes que nous avons pu nous procurer. Ce livre est intitulé : " Livre de recettes et dépenses pour le conseil de la municipalité de la paroisse de Longueuil, commencé le 13 août 1845 ; " dans ce livre, il n'est fait aucune mention des conseillers ni du maire, mais nous voyons qu'il était tenu par feu Isid. Hurteau, secrétaire-trésorier.

Le conseil de paroisse, sans créer de fortes dépenses, a su cependant administrer les affaires de la paroisse avec libéralité et sagesse, de manière à donner satisfaction générale au public.

(1) D'après l'acte des municipalités et des chemins du Bas-Canada, 18 Vict., chap. 100.—1855.

(2) Voir Appendice, Note I. la liste des maires et conseillers de la paroisse de Longueuil depuis 1855 jusqu'à ce jour.

(3) Aujourd'hui de la paroisse de Saint-Hubert.

CHAPITRE XVIII

(1845-1889.)

RR. MM. BRASSARD, THIBAUT ET TASSÉ, CURÉS.—CONSTRUCTION DE L'ÉGLISE ACTUELLE.

Manseau

SOMMAIRE.—M. L. M. Brassard, curé de Longueuil.—Sa vie.—Il encourage l'instruction.—Vicaires sous M. Brassard.—M. Thibault, curé de Longueuil.—Sa vie.—Fondation de la paroisse de Saint-Hubert.—Nouveau cimetière.—Ordonnances au sujet des dîmes.—Fondation de l'Asile et Hospice Saint-Antoine.—Vicaires sous M. Thibault.—M. Tassé, curé de Longueuil.—On décide de bâtir une nouvelle église.—Election des syndics.—Contrat de construction et coût de l'église.—Bénédiction des cloches.—Description de l'église.—Bénédiction et consécration de l'église.—M. J. Ducharme, vicaire de Longueuil.

RÉVD. L. M. BRASSARD.

La cure de Longueuil passa en 1840 des mains de M. Manseau à celles du Rév. M. Brassard ; ce vénérable prêtre continua dignement l'œuvre de ses prédécesseurs, et consacra spécialement son énergie et ses talents à l'œuvre de l'instruction. La fondation du couvent des Sœurs des SS. Noms de Jésus et de Marie suffirait pour immortaliser sa mémoire.

Par son habileté et son tact, il sut guider au succès les pieuses filles qui se dévouèrent à cette œuvre qui aujourd'hui étend ses ramifications dans toute l'Amérique du Nord. Le Révérend Messire Louis-Moïse Brassard était né à Nicolet le 25 octobre 1800 ; il était fils de Jean-Baptiste Brassard et de Marie-Josephite Manseau. Ordonné prêtre le 4 janvier 1824, il fut de suite nommé vicaire à Soulanges ; en 1826, curé de Saint-Polycarpe ; 1829, curé de Sainte-Elizabeth ; 1836, procureur du séminaire de Nicolet ; en 1840, nommé curé de Longueuil où il demeura jusqu'en 1855 ; c'est alors qu'il fit son voyage en Europe. De retour en 1857, il fut curé de Saint-Roch de l'Achigan où il fit bâtir un couvent, dirigé par les sœurs de la communauté qu'il avait fondée à Longueuil.

Ce fut pendant son séjour dans cette paroisse qu'il se voua à la grande œuvre de la colonisation. On ne pourrait croire tous les sacrifices qu'il s'imposa pour établir des nouvelles paroisses dans la Mantawa, et dans les cantons de Brassard et de Provost.

Devenu vieux, il se retira à Longueuil pendant plusieurs années. Il demeura chez M. C. Saint-Michel, et plus tard au couvent des Sœurs des SS. Noms de Jésus et de Marie ; il alla finir ses jours à l'hôpital ou hospice Saint-Antoine de Longueuil, où il s'éteignit avec calme, à la suite d'une maladie de langueur, le jeudi 21 juin 1877, à l'âge de 77 ans. Son corps fut déposé dans le cimetière du couvent des Sœurs des SS. Noms de Jésus et de Marie, à Longueuil.

Ce digne pasteur, après avoir fondé le couvent de Longueuil pour l'éducation des filles, ne fut pas encore satisfait, tant son zèle était grand pour l'éducation ; il crut devoir aussi fonder un collège pour les garçons, et lorsqu'il quitta la paroisse en 1855, tous les préparatifs pour cet établissement étaient faits, la propriété achetée et la bâtisse presque terminée.

Les grands efforts qu'il a faits pour la colonisation et

pour propager l'instruction, ont excité l'admiration de tout le pays, et portent encore tous les jours de nouveaux fruits.

Le Révérend messire Brassard était le type du Canadien-Français; il avait cette bonté, cette douceur, cet esprit fin, cette force d'âme et de caractère, toutes ces grandes qualités physiques et morales que nous ont données nos ancêtres.

VICAIRES SOUS M. BRASSARD.

M. Brassard, pour l'aider dans la cure de Longueuil, eut l'assistance des Révérends Pères Oblats de Marie-Immaculée, depuis leur arrivée à Longueuil, en 1842, jusqu'en 1849.

M. Brassard eut comme vicaires :

1o *Charles-Pascal Chiniquy*, né à Kamouraska, le 30 juillet 1809, fils de Charles Chiniquy et de Marie-Reine Perrault; ordonné le 21 septembre 1833, vicaire à Saint-Roch de Québec; 1838, curé de Beauport; 1843, de Kamouraska; 1846, laisse le diocèse pour entrer chez les Oblats; en 1847, prêche la tempérance et vicaire à Longueuil; 1851, se rend à Chicago pour y prêcher la colonisation; mais il y renie tout son passé. Interdit et excommunié le 3 septembre 1856, par l'évêque O'Regan, il se déclare publiquement apostat, et commence à prêcher contre le catholicisme. Il continue encore dans son erreur.

2o *Jean-Olivier Giroux*. Il fut de nouveau vicaire à Longueuil en 1848; voir sa biographie donnée à la page 346 de ce volume.

3o *Etienne-Hypolite Hicks*, né à Sainte-Marie, Nouvelle-Beauce, le 19 juin, 1823, fils d'Etienne Hicks et de Marie Alexandre; ordonné à Montréal le 15 février, 1846; vicaire à Sorel et à Saint-Lin; 1847, à Saint-Valentin et desservant de Lacolle; vicaire de Chambly la même année; 1848, missionnaire à Stukely et Ely; 1849, desser-

vant de l'Île Bizard, de Saint-Bruno et de Saint-Grégoire-le-Grand ; 1850, de Longueuil ; 1855, curé de Saint-Roch de l'Achigan ; 1857, chapelain de l'évêché de Montréal ; 1860, chanoine de chapitre ; 1867, accompagne à Rome M. le Grand-Vicaire Truteau et Mgr. Desautels.

M. Hicks a demeuré plusieurs années à Contrecoeur comme prêtre retiré, et mourut à Varennes le 12 janvier 1889 ; il fut inhumé à la cathédrale de Montréal.

4o *James Quinn*, ordonné à Montréal le 2 octobre 1853 ; vicaire à Longueuil ; 1854, curé de Saint-Alphonse ; 1855, de Rawdon ; 1861, parti pour le diocèse d'Hartford, E.-U.(1)

ASSEMBLÉES POUR AGITER LA QUESTION DE LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉGLISE.

Tous les dons et les sacrifices que la paroisse avait faits pour l'œuvre de l'éducation avaient vidé la caisse de la fabrique ; cependant, l'accroissement de la population avait rendu l'église insuffisante pour satisfaire au besoin de la paroisse. Il fut alors question ou d'agrandir l'église ou de bâtir à neuf ; à une assemblée des paroissiens, le 4 novembre 1849, on parla de faire faire des jubés latéraux ou d'agrandir l'église ; à cette réunion, 95 personnes votèrent en faveur d'agrandir l'église, et 49 en faveur de la construction de jubés latéraux. Le 25 du même mois, une autre assemblée de marguilliers avait lieu et votait dans le même sens ; onze se prononçaient pour l'agrandissement, et six pour les jubés.

Le résultat de ces deux assemblées causa la convocation d'une grande réunion le 5 mai 1850, pour choisir un architecte, afin d'adopter des plans convenables.

En dépit du zèle de M. Brassard, toutes ces résolutions et ces procédés demeurèrent lettre morte ; la majorité des paroissiens hésitait à agir.

(1) Les quatre biographies précédentes sont extraites du *Répertoire du Clergé Canadien de M. Tanguay*.

En 1853, le 13 mars, on convoquait encore une assemblée générale ; on y adoptait des procédés favorables à la construction d'une nouvelle église ; et cela pour se conformer au désir de Mgr. Bourget, qui trouvait l'église beaucoup trop petite pour le besoin de la paroisse.

Ces derniers procédés n'eurent pas plus de résultat que les précédents. Mais les inconvénients résultant de l'exiguïté de l'église construite en 1811 devaient bientôt forcer les paroissiens à agir d'une manière ou d'une autre. Nous verrons comment M. Thibault, successeur de M. Brassard, sut résoudre le problème.

RÉV. G. A. THIBAULT.

Le Révérend Messire George-Amable Thibault était né à Sainte-Thérèse, le 3 août 1819 ; il fut l'un des dix ou douze élèves, qui en 1830, commençaient le premier cours d'étude régulier à l'institut naissant de M. Ducharme (le collège de Sainte-Thérèse).

Au mois de juillet 1837, M. Thibault terminait son cours de philosophie avec ses deux confrères, MM. Jos. Duquet et I. Crevier.

Comme ces trois finissants aspiraient à l'état ecclésiastique, M. Ducharme les présenta à l'évêque qui, après examen, leur permit de prendre la soutane.

Ils furent les premiers prêtres que le séminaire de Sainte-Thérèse donna à l'église.

M. Thibault fit son cours de théologie dans la maison de M. Ducharme, en même temps qu'il remplissait auprès des élèves, les fonctions de professeur et de maître de salle.

Il fut ordonné prêtre le 12 décembre 1841, et demeura à Sainte-Thérèse comme auxiliaire de M. Ducharme, tout en occupant les mêmes fonctions qu'avant. En 1844, il fut nommé curé de Sainte-Anne-des-Plaines ; puis l'année suivante, de Saint-Jérôme, qui renfermait alors dans ses limites toute

la région des montagnes, où l'on a formé depuis les paroisses de Sainte-Âgathe, Saint-Sauveur, Sainte-Adèle, Saint-Hypolite et Sainte-Marguerite. M. Thibault se dévoua à son laborieux ministère avec toute l'ardeur de la jeunesse, n'ayant comme auxiliaire qu'un pauvre prêtre débile, qui lui laissait tout le poids des prédications et des affaires publiques.

Saint-Jérôme était encore une nouvelle paroisse ; il restait à créer tous les détails de l'administration intérieure. M. Thibault réussit dans cette œuvre multiple à la satisfaction de tous. Il seconda de tout son pouvoir l'honorable A. N. Morin pour la colonisation du nord.

Ce fut lui qui surveilla en 1852 la construction des églises de Saint-Sauveur et de Sainte-Adèle.

Après avoir été curé de Saint-Jérôme pendant dix ans, il fut nommé curé de Longueuil en 1855 ; il eut, à son arrivée, à terminer le collège de Longueuil qui avait été commencé par son prédécesseur (M. L. M. Brassard), et à le mettre en opération, œuvre qui lui coûta beaucoup de troubles et de démarches, mais qu'il sut terminer de manière à donner complète satisfaction à la paroisse.

Le manque d'espace dans l'église agitait encore dans le temps toute la paroisse de Longueuil. Nous avons vu que sous M. Brassard, on avait tenu plusieurs assemblées, pour décider ou l'agrandissement de l'église, ou la construction d'une nouvelle.

Dès la première année de son séjour à Longueuil, le Rév. M. Thibault convoqua une assemblée des paroissiens (22 juin 1856), et parvint à faire autoriser la confection de deux galeries ou jubés latéraux.

Ces jubés furent construits par M. Léon Lespérance, et tout l'espace fut employé à y mettre des bancs, afin de donner autant de place qu'il était possible.

Chacun de ces jubés contenait 37 bancs de 3 places.

Ces jubés furent à peu près les derniers travaux exécutés dans cette église.

M. le curé Thibault, prévoyant la nécessité où serait avant longtemps la paroisse de rebâtir une nouvelle église, économisa avec sagesse les deniers de la fabrique, afin d'amasser un capital qui serait de la plus grande utilité pour cette construction.

FONDATION DE LA PAROISSE DE SAINT-HUBERT.

L'érection des jubés n'avait pas réussi à contenter tous ceux qui désiraient des bancs à l'église. Joignons à cela la grande distance qu'avaient à parcourir bon nombre de cultivateurs pour se rendre à l'église, et une certaine antipathie qui s'était formée entre deux groupes bien distincts de la paroisse, et nous aurons là les véritables causes qui déterminèrent la fondation de la paroisse de Saint-Hubert.

Les propriétaires situés sur le Chemin de Chambly et sur le chemin de la Grande-Ligne, dans la partie aujourd'hui de Saint-Hubert, guidés par deux cultivateurs riches et influents, MM. Laurent Benoit (1) et Moïse Vincent, donnant comme prétexte les raisons ci-dessus énumérées, demandèrent à l'évêque de Montréal l'érection canonique d'une nouvelle paroisse entre Longueuil et Chambly ; cette nouvelle paroisse était prise presque complètement dans la paroisse de Longueuil.

Les pétitionnaires demandaient au moins l'érection d'une chapelle succursale, desservie par le curé de Longueuil.

Il y eut une très vive opposition de la part des habitants de Longueuil ; ceux-ci suggéraient de retrancher une partie de la paroisse de Longueuil, (la partie au delà de la *grande savane* et la plus éloignée de l'église), et de la réunir à la paroisse de Chambly ; par ce moyen, on conservait un plus grand territoire à la paroisse de Longueuil. Les discussions soulevées par ces objections retar-

(1) Père de P. B. Benoit, écr., qui fut député aux Communes du Canada pendant près de vingt ans, et est à présent surintendant du canal Chambly.

dèrent quelque temps une réponse favorable à la requête des habitants demandant la séparation ; cependant Mgr. Bourget renvoya les objections, et accorda tout d'abord le droit de construire une chapelle succursale, qui serait desservie par le curé de Longueuil. C'était un grand pas d'obtenu en faveur de la division de la paroisse.

Les propriétaires, qui demandaient cette faveur, se mirent de suite à l'œuvre, et les travaux pour la construction de cette chapelle, exécutés par M. Louis Bissonnet, maître-charpentier de Longueuil, commencèrent dès l'automne de 1857, et se continuèrent le printemps suivant avec activité.

Le 27 juin 1858, la première pierre de cette chapelle était bénie ; les travaux marchèrent rapidement, et ne furent retardés que par un malheureux accident qui eut lieu au commencement d'octobre, accident qui blessa grièvement cinq des charpentiers employés à cette construction. (1)

La bénédiction de cette chapelle eut lieu le 9 janvier 1859 ; Mgr. Bourget présidait à la cérémonie.

Mais comme les habitants de Longueuil, qui avaient opposé cette construction, l'avaient pressenti, cette chapelle ne fut pas longtemps maintenue et desservie comme succursale par le curé de Longueuil ; car, malgré l'opposition faite par eux, Mgr. Bourget érigeait cononiquement une nouvelle paroisse, avec cette chapelle comme église paroissiale, sous le vocable de Saint-Hubert, le 15 octobre 1862 ; le décret canonique fut lu et publié à Saint-Hubert et à Longueuil le 26 octobre de la même année.

La première messe paroissiale dans cette chapelle, devenue église paroissiale de Saint-Hubert, fut chantée le 26 octobre 1862, par le révérend M. Cousineau, jusqu'alors

(1) Les noms des personnes ainsi blessées dans cet accident sont ceux d'Augustin Aubertin, J.-Bte Bissonnet, Abraham Viau dit St-Mars, George Bourdon, et F. X. Sabourin qui y contracta une infirmité pour le reste de ses jours.

vicaire de Longueuil, et que l'on nommait premier curé de la nouvelle paroisse.

L'érection civile de la paroisse de Saint-Hubert n'eut cependant lieu que le 28 septembre 1864 ; elle avait été érigée en municipalité séparée en 1860. (1)

Ainsi la paroisse de Longueuil perdit plus de la moitié de son territoire.

NOUVEAU CIMETIÈRE.

Le cimetière de Longueuil avait été exhausé en 1836, et agrandi en 1854. Mais ces quelques améliorations étaient insuffisantes ; ce cimetière devint bientôt trop petit pour les besoins de la paroisse.

La fabrique dut prendre les moyens de se procurer un terrain pour y établir un nouveau cimetière.

Il y eut à cet effet une assemblée de paroisse convoquée le 30 octobre 1864. Malgré une forte opposition, on se décida d'acheter une des propriétés de M. Pierre Davignon, M. D. ; ce terrain était désigné à l'acte de délibérations comme suit : " Un terrain contenant environ huit arpents " en superficie, tenant devant au Chemin de Chambly, par " derrière à Isid. Hurteau, écr., d'un côté au sud-est à Con- " tant Normandin, de l'autre côté, à André Trudeau et " autres, et qu'il offre ce terrain pour douze cents dollars, " que M. George Thibault, curé, et M. Toussaint Lamarre, " marguillier, soient et sont par les présentes autorisés d'ac- " quérir le dit terrain pour le prix susdit."

L'acte d'acquisition fut passé le 4 novembre 1864. (2) Ce terrain faisait partie de la commune, avant que celle-ci fût tombée entre des mains privées. (3)

(1) 23 Vict., chap. 79.

(2) Greffe de Isid. Hurteau, N. P.

(3) M. Davignon l'avait acquis de dame Vve André Achin, 25 août 1858.

Le nouveau cimetière fut béni le 14 mai 1865, par M. le chanoine Fabre (aujourd'hui archevêque de Montréal).

L'ordonnance, défendant l'inhumation dans le vieux cimetière à partir du 22 mai courant, était datée du 17 mai 1865 ; elle fut lue le 25 mai de la même année, jour de l'Ascension ; cette ordonnance était une simple lettre du Rév. A. F. Truteau, Vic.-Gen., administrateur du diocèse.

La première sépulture faite dans le nouveau cimetière fut celle de Pierre Champagne, en date du 30 mai 1865.

Mais les registres mentionnent les noms des personnes suivantes comme étant celles qui furent les premières enterrées dans le cimetière nouveau : " Joseph-Napoléon Favreau, fils de Michel Favreau et d'Agnès Patenaude, enterré le 4 juin 1865, et Antoine Lussier, père du Rév. M. Lussier, et enterré le 2 juin 1865."

L'acquisition de ce cimetière fut le dernier acte important de la fabrique jusqu'à l'époque de la construction de la nouvelle et présente église.

ORDONNANCES AU SUJET DE LA DIME.

L'érection de la paroisse de Saint-Hubert avait diminué de plus de moitié la paroisse de Longueuil en superficie, et de beaucoup aussi en population.

Comme la principale culture de la paroisse de Longueuil consiste dans la production du foin, la dime se trouva tout à fait insuffisante pour faire vivre convenablement le curé ; afin de remédier à cet inconvénient, Mgr. Bourget, par une ordonnance lancée durant sa visite pastorale, le 13 juillet 1863, commanda entre-autres choses, le paiement d'un supplément de la dime au pasteur de la paroisse. Il s'exprimait ainsi à ce propos :

" Que l'on paie au dit curé et à ses successeurs, en sus de la dime, un supplément convenable pour qu'il puisse subsister lui-même d'une manière honorable, soutenir un ou

“ plusieurs vicaires, et être à la tête de toutes les bonnes œuvres qui se font dans cette grande paroisse où *les paroisses se multiplient de jour en jour, etc.*”

Pour mettre cette ordonnance à exécution, il y eut une assemblée de paroisse tenue le 24 janvier 1864, et ajournée au 14 février suivant ; il y fut alors décidé de donner quatre cents piastres par année au curé, à même les fonds de la fabrique, sous le titre de supplément exigé par l'évêque dans l'ordonnance citée plus haut.

Mgr. Bourget approuva la chose, et jugea que c'était suffisant. Cette augmentation de dîme était payée, comme compensation pour les rudes labeurs imposés au curé par la population toujours croissante du village, et qui ne payait guère de dîme.

Mgr. Fabre, par une autre ordonnance, le 21 septembre 1877, changea ce mode de paiement, et voici comment il s'exprimait :

“ 1o Chaque paroissien communiant de la paroisse de Longueuil, lequel n'aura pas de dîme à payer, ou qui n'appartiendra pas à une famille dont le chef paie la dîme, devra et sera tenu de payer annuellement au curé de la dite paroisse la somme d'une piastre.

“ 2o La dite somme d'une piastre due par chaque communiant, comme il est dit ci-dessus, sera payable et devra être payée annuellement à Pâques.

“ 3o Le règlement deviendra en force immédiatement après avoir été publié au prône de la paroisse, et sera publié le premier dimanche après sa réception.”

M. Thibault, pendant son long séjour dans la paroisse, fit plusieurs tentatives pour construire une nouvelle église ; mais il n'arriva à aucun résultat pratique. M. Brassard avait pareillement échoué dans ses efforts pour atteindre le même but. L'opposition de la paroisse était tellement forte, qu'elle dérouta l'habileté d'hommes de talent comme MM. Brassard et Thibault.

S'il ne fit pas construire lui-même un temple nouveau, M. Thibault en prépara et en approcha la construction par la merveilleuse économie avec laquelle il administra les deniers de la fabrique ; car lorsqu'il se retira de la cure, il laissa en caisse le joli montant de cinquante mille piastres qui furent d'un secours considérable pour la construction de la nouvelle église. Il avait cependant encouragé le collège en le faisant terminer. Il avait aussi fait donner la somme de trois mille trois cent soixante et trois piastres pour aider la fondation et la construction de l'Hospice ou Hôpital Saint-Antoine, tenu par les Révdes Sœurs Grises à Longueuil : cette somme avait servi à la construction de la salle d'asile pour les petits enfants.

Cet hôpital à Longueuil est l'œuvre entière de M. Thibault. Nous verrons à un chapitre suivant que cette œuvre philanthropique est complètement due à la persistance de ce digne prêtre, qui y sacrifia son temps et sa fortune.

M. Thibault avait travaillé avec énergie pendant vingt-huit ans à économiser les deniers de la fabrique pour parvenir à bâtir une nouvelle église. Il était tout entier à ses devoirs de pasteur.

Dévoué à tous ses paroissiens, il aimait surtout les pauvres et les malheureux. Ce fut grâce à son inspiration et à sa charité qu'il travailla, et qu'il réussit à fonder l'Hospice Saint-Antoine de Longueuil, qui fut l'œuvre favorite de ses dernières années. Il eut voulu travailler jusqu'à la fin et bâtir l'église ; mais à la suite d'une maladie qu'il eût en 1880, il se sentit dépérir et faiblir graduellement ; en conséquence, il demanda et obtint sa retraite en 1883 ; mais il ne voulut point s'éloigner de Longueuil.

Il se retira à l'Hospice Saint-Antoine pour lequel il avait consacré les dernières années de sa vie.

Avant de mourir, il vit s'élever l'église qui avait été pour lui l'objet d'une longue et amère sollicitude, mais il ne put la voir terminer ; il mourut à l'Hospice Saint-Antoine le 5

février 1886, et fut inhumé le 9 du même mois. Son corps est déposé dans la crypte de la nouvelle église, dans la chapelle destinée aux pasteurs de cette paroisse.

Avant de mourir, M. Thibault voulut donner les dernières preuves de son attachement à Longueuil en léguant une somme de douze cents piastres à l'Hospice qu'il avait fondé et qui devait le voir mourir : en outre, une somme de cinq cents piastres pour l'amélioration du Collège. Cette somme fut appliquée par les commissaires d'écoles à la pose d'un appareil de chauffage dans cette maison ; c'était la dernière preuve de son dévouement aux pauvres, et à l'instruction de la jeunesse.

VICAIRES SOUS M. THIBAULT.

M. Thibault fut aidé dans les fonctions de son ministère par les vicaires dont les noms suivent :

1o *Amable Thibault*, né le 8 juin 1830 et frère de M. George Thibault ; ordonné à Montréal, le 2 septembre 1852 ; vicaire à Saint-Jérôme ; de 1855 à 1858, vicaire à Longueuil ; 1860, curé de Sainte-Cécile ; 1864, curé de Saint-Hubert ; 1866, curé de Chambly, où il mourut en 1882.

2o *Jean-Bte. Couillard*, né le 7 septembre 1830, à Sainte-Martine, fils de Pierre Couillard et d'Hypolite Pinault ; ordonné à Montréal le 30 septembre 1855 ; professeur au collège de Sainte-Thérèse ; 1857, vicaire à Longueuil ; 1858, missionnaire d'Hinchinbrook ; 1860, curé de Sainte-Sophie ; 1861, chapelain des Sœurs de Jésus et de Marie à Hochelaga ; 1862, chapelain du pénitencier de Kingston ; 1867, prêtre de l'évêché de Montréal.

3o *Fortunat Aubry*, né le 28 juillet 1830, à Saint-Laurent, fils d'Hyacinthe Aubry et de Geneviève Leduc ; ordonné à Montréal le 30 septembre 1855 ; professeur au collège de Sainte-Thérèse ; 1857, vicaire à Longueuil et à

Saint-Jean ; missionnaire à l'île du Prince Edouard ; 1859, curé de Saint-Martin ; 1862, à l'évêché de Saint-Hyacinthe ; 1864, curé de Sainte-Marthe ; 1866, curé de Saint-Jean Dorchester, où il réside encore.

40 *Louis-Charles Lussier*, né le 2 février 1815, à Boucherville, fils de Louis Lussier et de Marie-Louise Fidy ; ordonné à Montréal, le 14 juin 1851 ; vicaire à L'Acadie ; 1852, à Sorcel ; 1858, à Longueuil ; 1863, curé de Saint-Valentin ; 1869, curé de Châteauguay.

50 *André-Zéphirin Poulin*, ordonné à Montréal, le 11 septembre 1853 ; professeur au collège de Sainte-Thérèse ; 1855, à l'évêché de Montréal ; 1857, vicaire à Ormstown ; 1858, vicaire à Longueuil ; 1860, missionnaire à Oregon-City.

60 *Ephrem Thérien*, né le 9 juillet 1825, fils de Joseph Thérien et de Marguerite Duprat ; ordonné à Montréal, le 7 octobre 1849 ; vicaire à Vaudreuil ; en 1851 à Saint-Athanase ; 1852, curé de Sainte-Adèle ; 1857, vicaire à Saint-Heuri de Mascouche ; 1859, à Longueuil ; 1860, à Sainte-Martine ; 1863, il abandonne le ministère et se rend aux États-Unis.

70 *Jean-Baptiste Langlois*, né le 17 février 1837, à la Pointe-aux-Trembles, fils d'André Langlois et de Théophile Blais ; ordonné à Montréal, en 1859 ; vicaire à Longueuil ; professeur au collège de l'Assomption.

80 *Jules Lauzon*, né le 19 novembre 1831, à Sainte-Anne-des-Plaines, fils de Gilles Lauzon et d'Elmire Danis ; ordonné à Montréal, le 22 décembre 1855 ; vicaire à Saint-Jean Chrysostôme ; 1859, à Varennes ; 1860, à Longueuil ; 1861, à Lavaltrie ; 1862, curé de Sainte-Adèle ; 1866, curé de Saint-Philippe.

90 *Jean-Baptiste Cousineau*, né le 10 février 1821, à Saint-Laurent, île de Montréal, fils de Joseph Cousineau et de Rosalie Saint-Aubin ; ordonné à Montréal, le 22 décembre 1855 ; vicaire à Boucherville ; 1856, professeur au

séminaire de Sainte-Thérèse : 1860, vicaire à Longueuil et desservant de Saint-Hubert ; il fut le premier curé de cette paroisse, le 26 octobre 1862 ; 1864, curé de Saint-Louis de Gonzague.

100 *Joseph-Anthime Péladeau*, né le 5 décembre 1834, à Saint-Edouard, fils de Jérôme Péladeau et d'Émilie Lenoir-Rolland ; ordonné à Montréal, le 21 décembre 1861 ; vicaire à Huntingdon ; 1862, à Saint-Gabriel ; 1863, à Longueuil ; 1864, à Saint-Jacques-de-l'Achigan ; 1867, professeur au collège de Montréal ; en 1882, curé de Saint-Hubert ; en 1887, curé de Sherrington, où il est encore.

110 *Arsène-Achille Landry*, né le 23 octobre 1841, fils de François Landry et de Julie Robert ; ordonné à Montréal, le 4 mars 1866 ; vicaire à Longueuil jusqu'en septembre 1867 ; missionnaire à Jacksonville, en Floride.

120 *Alfred-Louis Charbonneau*, né le 28 août 1843, à Saint-Vincent-de-Paul, fils de François Charbonneau et de Marie-Claire Morel ; ordonné à Montréal le 8 septembre 1867 ; vicaire à Longueuil ; en 1868, à Saint-Henri des Tanneries de Montréal.

130 *Joseph Aubin*, né le 6 octobre 1840, à Saint-Jérôme, fils de Théophile Aubin et d'Angèle Cadieux ; ordonné à Sainte-Thérèse le 25 novembre 1866 ; vicaire à Longueuil en 1868 (1) jusqu'à septembre 1873 ; 1873, curé de Saint-Jean-de-Matha ; 1885, curé de la paroisse du Saint-Esprit.

140 *A. Lorion*, fils d'Ambroise Lorion et de Victoire Poitras, né à l'Assomption, (dans la partie de cette paroisse qui est aujourd'hui de la paroisse de l'Épiphanie), le 17 décembre 1846 ; fut ordonné prêtre à l'évêché de Montréal, le 29 août 1873 ; vicaire à Longueuil du 4 octobre 1873 au 23 novembre 1875 ; à Châteauguay du 25 novembre 1875 au 5 janvier 1876 ; à Saint-Bazile de Madawaska, (diocèse de Chatham, N.-B.), du 14 juin 1876 au 8 octobre

(1) Les biographies de ces 13 prêtres qui ont été vicaires à Longueuil sont extraites du *Répertoire du Clergé Canadien*, de M. Tanguay.

1876 ; à Varennes du 20 octobre 1876 au 29 septembre 1881 ; à Rigaud, du 1er octobre 1881 au 29 janvier 1882 ; curé de Saint-Joachim, River Ruscom, Ontario, diocèse de London, le 13 février 1882, où il est encore aujourd'hui.

150 *F. Mondor*, fils d'Isaac Mondor et d'Elizabeth Lasalle ; né à Saint-Thomas de Joliette, le 24 mai 1847 ; fut ordonné prêtre au grand séminaire de Montréal le 18 décembre 1876 ; vicaire à Longueuil le 28 décembre de la même année ; le 23 décembre 1881, nommé curé à Saint-Michel-des-Saints de Mantawa, où il est encore aujourd'hui.

160 *A. Faubert*, fils de Joachim Faubert et de Félicité Gendron, né le 8 juillet 1850, à Saint-Joachim de Châteauguay et ordonné prêtre le 18 décembre 1880, au grand séminaire de Montréal ; vicaire à Longueuil le même jour jusqu'au 30 décembre 1881 ; fut un an et demi malade et sans occupation ; le 29 septembre 1883, fut nommé chapelain des Sœurs du Bon Pasteur jusqu'au 1er septembre 1886, et de là, chapelain chez les Sœurs de la Providence, où il est encore actuellement.

170 *P. Giroux*, fils de Joseph Giroux et de Geneviève Gervais, né le 26 octobre 1845, à Berthier (en haut) ; ordonné prêtre le 31 mai 1874 au grand séminaire de Montréal ; vicaire à Saint-Jean le 17 octobre 1874 ; à Varennes le 25 juillet 1876 ; à Terrebonne le 15 octobre 1876 ; à Hochelaga le 18 décembre 1877 ; à Boucherville le 28 avril 1879 ; à Longueuil depuis 31 décembre 1881 jusqu'en octobre 1883 ; à Saint-Jean le 23 décembre 1883, et enfin curé de la paroisse du Bienheureux-Alphonse le 5 novembre 1883, où il demeure encore actuellement.

180 *Jean Ducharme*, vicaire actuel, qui fut 4 mois sous M. Thibault, conjointement avec M. Giroux, et continua sous M. Tassé, après le départ de M. Thibault.

RÉVÉ. M. TASSÉ.

La Providence, par le judicieux discernement de Mgr. Fabre, évêque de Montréal, choisit comme successeur du regretté M. Thibault à la cure de Longueuil, le révérend Messire Maximilien Tassé, homme de talent et d'énergie, et admirablement doué de cette force nécessaire pour conduire à bonne fin les entreprises les plus difficiles.

Le 15 du mois d'août 1883, M. Tassé était nommé curé de Longueuil, et il entra en fonctions le 1er octobre suivant. Né le 23 mars 1830, à Saint-Laurent, (île de Montréal), et fils de Charles Tassé et de Joseph Aubry, il fut ordonné prêtre à Montréal le 14 octobre 1855, par le regretté Mgr. Joseph Laroque, alors administrateur du diocèse de Montréal, pendant le voyage de Mgr. Bourget à Rome. Il fut envoyé au séminaire de Sainte-Thérèse, où il passa sept ans comme professeur et comme directeur. En 1862, il fut vicaire à Saint-Benoit, sous son oncle le Révérend M. Clément Aubry, et devint curé de la même paroisse en 1865. Il fut envoyé en 1878 à Saint-Lin, où son énergie était requise pour la construction d'un couvent récemment détruit par un déplorable incendie. Après avoir réussi dans cette première entreprise, et après avoir préparé et complété tous les procédés préliminaires pour la construction d'une nouvelle église, Sa Grandeur Mgr Fabre, qui connaissait si bien son talent, le nomma curé de Longueuil en 1883, sachant d'avance qu'il réussirait encore à donner à l'église catholique un temple digne d'elle, et digne de la paroisse de Longueuil.

CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉGLISE.

Ce qu'a fait M. Tassé depuis son arrivée dans la paroisse de Longueuil tient presque du merveilleux ; il suffit de jeter les yeux sur notre beau temple, bijou d'architecture chré-

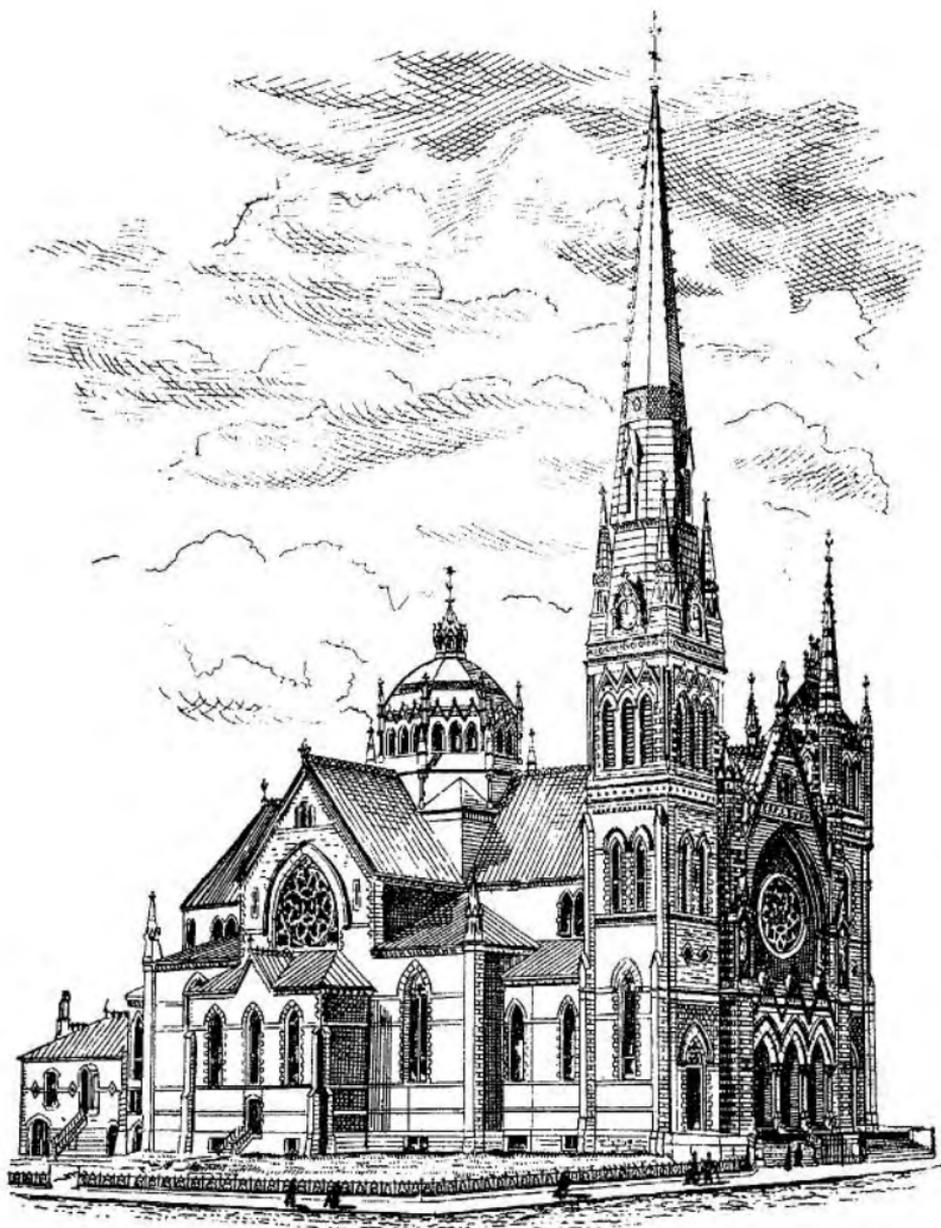


Photo-Gravure

D'après dessin de J. DUBREUIL.

ÉGLISE DE LONGUEUIL (1885)

tienne, pour comprendre quelle âme et quel cœur animent notre pasteur actuel. Dieu seul connaît l'immensité des sacrifices et des labeurs qu'il s'est imposés pour terminer sans aucune difficulté et sans accident une œuvre aussi magistrale.

Dès l'arrivée de M. Tassé à Longueuil, l'on se prépara activement à mettre à exécution le projet de bâtir une nouvelle église. Le 23 décembre 1883, une assemblée des paroissiens fut convoquée pour connaître l'opinion à ce sujet. Le résultat de cette assemblée fut favorable à l'idée de bâtir.

Profitant des bonnes dispositions de la paroisse, une requête demandant la permission de bâtir fut préparée, et en peu de temps, le nombre des signatures des paroissiens requis fut enrégistré; elle fut présentée par M. le curé à Mgr. Fabre, et une réponse favorable ne se fit pas longtemps attendre.

ÉLECTION DES SYNDICS.

L'ordonnance permettant de bâtir et comprenant aussi les dimensions que devait avoir la nouvelle église, fut publiée sans délai. Après l'accomplissement des formalités requises, une assemblée fut convoquée, le mercredi, 12 mars 1884, pour l'élection de cinq syndics. Cette assemblée décida que les personnes suivantes seraient les syndics : MM. Charles Bourdon, capitaine de *steamboat*, Joseph Duval, marchand de bois, Adolphe Lamarre, Léon Lamarre et Alexandre Dubuc, tous trois cultivateurs.

Cette élection fut confirmée par les commissaires civils, le 26 mars suivant.

Une répartition fut préparée; la requête qui devait l'accompagner, datée du 5 août 1884, fut présentée devant les commissaires civils; on leur demandait la permission de prélever la somme de trente-quatre mille cinq cents piastres sur toute la paroisse.

Le jugement des commissaires, accordant cette demande, fut prononcé le lendemain, 6 août 1884.

Les syndics, craignant que ce montant ne fut pas suffisant, firent une nouvelle demande en date du 23 septembre 1884, pour une somme additionnelle de quinze cents piastres : on la leur accorda le 25 septembre de la même année.

L'acte de répartition formait donc un montant de trente-six mille piastres.

Cet acte, homologué le 22 octobre 1884, obligeait les propriétaires catholiques à payer cette répartition en six ans par paiements semi-annuels.

Le montant de la valeur de la propriété sur laquelle cette répartition fut prélevée était de un million deux cent mille piastres, dont sept cent soixante-seize mille, huit cent quarante piastres dans la paroisse, et quatre cent vingt-trois mille cent soixante piastres dans la ville ; la répartition frappait une somme de trois pour cent sur la valeur réelle de la propriété imposable : la paroisse contribuait donc pour vingt-trois mille trois cent cinq piastres et vingt centins, et la ville pour douze mille six cent quatre-vingt-quatorze piastres et quatre-vingt centins : ce montant se distribuait sur cent quatre-vingt-dix propriétaires dans la paroisse, et sur deux cent quatre-vingt-dix dans la ville.

Dès que les formalités voulues par la loi furent remplies, MM. le Curé et les syndics firent le choix de leurs architectes, et MM. Perrault et Mesnard, (1) jouissant alors d'une réputation justement méritée par leurs œuvres qui suffirent pour faire leur éloge, furent de suite choisis pour exécuter les plans et surveiller les travaux de la nouvelle construction.

(1) Maurice Perrault et Albert Mesnard.

CONTRAT DE CONSTRUCTION.

Les plans furent préparés et adoptés, et des soumissions demandées par les journaux (1) dans le mois de juillet 1884. Cet appel fut bien écouté, car vingt-et-une soumissions furent reçues et ouvertes par les syndics le 5 août suivant ; la plus haute des soumissions se chiffrait à cent quarante-neuf mille piastres, et la plus basse à quatre-vingt-un mille piastres.

Le choix tomba sur M. Eugène Fournier dit Préfontaine, l'un des propriétaires de la paroisse, moyennant la somme de cent deux mille huit cent quatre-vingt-quinze piastres. De cette somme, M. Préfontaine devait déduire le prix des matériaux de la vieille église, qu'il estimait lui-même à la somme de trois mille piastres.

Comme la belle saison était très avancée, et qu'on ne pouvait commencer la démolition de la vieille église avant d'avoir fait construire une chapelle temporaire, la nouvelle église devant être construite sur le même terrain que la vieille, on compléta de suite les plans de cette chapelle, et on demanda des soumissions.

L'ouvrage fut donné à M. Camille Provost, aussi de Longueuil, pour la somme de deux mille cent trente-cinq piastres, suivant acte passé le 23 juillet 1884 ; (2) les dimensions étaient de soixante et cinq pieds de largeur sur cent cinquante de longueur. Cette chapelle était d'une capacité suffisante pour contenir tous les bancs de la vieille église, et elle servit au culte depuis le commencement de septembre 1884 jusqu'au 27 janvier 1887.

La dernière grande messe dans la vieille église fut chantée le dimanche du 31 août 1884 avec toute la pompe possible ; c'était la messe d'adieu au vieux temple, qui avait si souvent abrité et consolé nos ancêtres.

(1) *La Minerve et L'Etendard.*

(2) Greffe de W. Davignon, N. P.

L'église fut démolie avec la permission de Mgr. Fabre, le 15 juillet 1884. Monseigneur permettait aussi l'emploi de l'argent de la fabrique pour la construction de la nouvelle église. (1)

Le contrat pour la construction de la nouvelle église fut signé devant W. Davignon, N. P., le 17 novembre 1884 entre les syndics et la société Préfontaine et Cossette (2), pour le montant de la soumission, moins trois mille piastres, soit quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-quinze piastres (\$99,895.00).

On commença immédiatement les travaux (1884) par la démolition de la vieille église, et le creusage des fondations de la nouvelle. La première pelletée de terre fut enlevée le 15 août, après une grand'messe chantée pour attirer la bénédiction de Marie sur la nouvelle construction. C'était pour y placer la maçonnerie de la petite tour, du côté du collège. La première maçonnerie de ces fondations fut faite le 1er septembre : c'était aussi celle de la petite tour (côté du collège).

Les travaux furent poussés avec activité tout l'automne, et les murs étaient tous sortis de terre dès le commencement de décembre.

(1) Voici l'état des banes de la vieille église de 1811 avant sa démolition :

DANS LA NEF.	JUBÉ DE L'ORGUE.	GALERIE DE L'ÉVANGILE.
139 banes de 3 places.	23 banes de 3 places.	51 banes de 3 places.
10 " " 2 places.		5 " " 2 places.
	JUBÉ AU-DESSUS DE L'ORGUE.	RÉCAPITULATION.
GALERIE DE L'ÉPITRE.	16 banes de 3 places.	280 banes de 3 places.
51 banes de 3 places.	8 " " 4 places.	20 " " 2 places.
5 " " 2 places.		8 " " 4 places.
		<hr/> 308 banes.

(2) Eugène Fournier dit Préfontaine, de Longueuil, et Octave Cossette, de Valleyfield. Les syndics avaient permis à M. Préfontaine de s'adjoindre M. Cossette pour cette construction.

Le printemps suivant (1885), les murs furent continués et terminés, la charpente levée, et l'église presque complètement couverte avant Noël.

Pendant l'été, lorsque l'occasion s'en présenta (le 25 juin), l'on déposa dans le creux d'une pierre qui forme le piédestal de la colonne de gauche, lorsqu'on entre par la porte centrale, une boîte en plomb soudée et contenant un flacon cacheté ; ce flacon contenait un numéro de chaque gazette ou papier-nouvelles publié en langue française à Montréal, et un numéro de l'*Impartial*, journal publié à Longueuil ; on y mit aussi des petites pièces de monnaie et une feuille de parchemin sur laquelle était écrit un abrégé historique de l'église ; ce dépôt de reliques fut fait sans le moindre éclat.

Ce même été, l'un des syndics, le capt. Chs. Bourdon mourut (le 12 juillet) ; on le remplaça à une assemblée tenue à cet effet, le 23 septembre suivant, par M. Bruno Normandin, boulanger.

En janvier 1886, on commença les travaux de l'intérieur, tout prêt pour les enduits, et dans l'été, on terminait le clocher. Tous les travaux, tant de l'intérieur que de l'extérieur, furent vigoureusement poussés, afin de pouvoir terminer le tout pour le jour de l'an 1887 ; mais les retards occasionnés par la bénédiction des cloches firent que l'église ne put être livrée au culte qu'à la fin de janvier 1887.

ACHAT DES CLOCHES.

Pendant que les travaux de l'église avançaient aussi rapidement, M. le curé Tassé ne se croisait pas les bras ; il travaillait aussi de son côté et très activement. Il fit le tour de la paroisse avec une liste de souscription, afin de procurer à la fabrique le moyen d'acheter des cloches pour la nouvelle église, et parvint dans cette tournée à prélever la somme considérable de trois mille quatre cent soixante-quinze piastres ; il dotait ainsi notre église, non pas

de trois cloches comme il le désirait, mais bien de cinq ; il les commanda de suite à Londres, Angleterre, par l'intermédiaire de MM. Russell et Rose, de Montréal.

BÉNÉDICTION DES CLOCHES.

Les cloches arrivèrent à Montréal en octobre (1886), et furent transportées à Longueuil de suite ; on organisait en même temps les fêtes nécessaires à la bénédiction de ces cloches, fêtes qui eurent lieu le 14 novembre suivant.

Sa Grandeur Monseigneur l'archevêque de Montréal présidait à la cérémonie, assisté de MM. les abbés Péladeau, curé de Saint-Hubert, et Bourgeault, curé de Laprairie, comme diacre et sous-diacre ; un grand nombre de prêtres assistaient à la cérémonie.

La première partie de la cérémonie eut lieu dans la chapelle temporaire.

Toute la population catholique de Longueuil y était mêlée à une foule d'étrangers, venus de Montréal et des paroisses environnantes. Après le chant de plusieurs cantiques par les enfants des écoles des Frères, M. P. E. Hurteau, maire de la ville de Longueuil, présenta au nom des paroissiens une adresse de bienvenue et de félicitations à Mgr Fabre.

En réponse, Sa Grandeur félicita les citoyens de Longueuil de la générosité avec laquelle ils avaient contribué à l'érection de ce temple magnifique, l'un des plus beaux de la province et l'empressement qu'ils montraient encore à l'orner ; "d'ailleurs, ajouta-t-Elle, cette générosité a toujours distingué les paroissiens de Longueuil et elle attire sur eux les bénédictions du ciel."

M. l'abbé Collin, supérieur de Saint-Sulpice, prononça ensuite un admirable sermon de circonstance. Prenant pour texte ces paroles du deuxième épître aux Corinthiens : "Tout pour vous, afin que la grâce se répande avec abon-

“ dance, excite la reconnaissance d'un grand nombre, et
 “ procure ainsi de la gloire abondante,” il dit que “ ces paro-
 “ les exprimaient peut-être ce que la religion avait de plus
 “ admirable.” “ Tout ce qu'elle a, est pour nous, continuait-
 “ il, et tout ce que nous lui offrons revient à nous.” “ Les
 “ cloches que vous lui offrez aujourd'hui, elle va les trans-
 “ former pour vous en instruments de grâces, et une source
 “ d'inénarrables bienfaits.”

Le prédicateur expliqua le sens spirituel des diverses cérémonies de la bénédiction des cloches.

Les noms donnés aux cinq cloches de notre église furent : Antoine, Léon, Edouard-Charles, Maximilien-Jean, Marie-Joseph.

Après le sermon, le clergé, suivi de la foule, se rendit à la nouvelle église qui avait été décorée pour la circonstance ; et là, eut lieu la cérémonie de la bénédiction. Un chœur puissant chantait à l'orgue, et la fanfare de Longueuil ajoutait encore à l'éclat de la démonstration.

Les cinq cloches étaient placées au milieu de la nef au-dessous du dôme, et décorées avec goût ; sur la charpente qui les supportait étaient inscrits les mots suivants : “ RECONNAISSANCE A NOS BIENFAITEURS,” et “ RESPECT A NOS PARRAINS ET MARRAINES.”

M. le curé, avec une délicatesse bien légitime avait invité comme parrains et marraines toutes les personnes qui avaient souscrit et contribué à l'achat des cloches, outre quelques étrangers distingués de la société ; le nombre des parrains était au-dessus de cent.

Chacune des cloches porte en relief l'inscription latine suivante :

“ *Parochiani Sancti Antonii a Longueuil me emerunt,*”
 et “ *Mears et Stambank me fecerunt, A. D. 1886.*” Cette inscription est au-dessus du nom de chacune d'elles.

Voici les noms tels qu'inscrits sur les cloches, et le poids de chacune d'elles :

<i>Antonius</i>	4227 livres
<i>Leo</i>	2844 "
<i>Edouardus-Carolus</i>	2038 "
<i>Maximilianus-Joannes</i>	1401 "
<i>Josephus-Maria</i>	1063 "

Elles correspondent aux notes de la gamme DO, RE, MI, SOL, LA.

Le coût total des cloches s'estime de la manière suivante, savoir :

11,573 lbs. à 27½ cts	\$3163.29
Les fournitures complètes pour sonner, tel que roues, essieux, cordes, etc., etc.	479.61
Coût total	\$3642.90

SOUS-CONTRATS.

MM. Préfontaine et Cossette, pour exécuter les divers travaux nécessaires à la construction de l'église, avaient donné des sous-contrats aux personnes suivantes, savoir : le contrat pour toute la pierre de taille, rendue à Longueuil, fut donné à M. George Beaucage, de Deschambault (près Québec), et d'où cette pierre fut tirée; celui de la couverture en tôle galvanisée et de tous les ouvrages en fer, à M. Théodore Charpentier, de Montréal; celui de la peinture, à MM. Beaulieu et Lavoie, de Montréal. Les enduits et tous les travaux en plâtre furent confiés à M. Ephrem Morache, de Montréal. L'appareil de chauffage fut fourni par MM. Many et Lamarche, de Montréal. Les vitres colorées par M. Castle, de Montréal.

Les autels et la chaire par M. Félix Mesnard, sculpteur et frère de l'architecte du même nom.

L'orgue est de la facture de M. L. Mitchell dont la réputation est bien connue, et a coûté trois mille cinq cents piastres.

BÉNÉDICTION DE L'ÉGLISE.

L'église était déjà assez avancée pour être bénie, et le jeudi, 27 janvier 1887, elle le fut solennellement par Sa Grandeur Mgr. l'Archevêque de Montréal.

La cérémonie de la bénédiction de l'église, de l'orgue et des statues eut lieu avant la célébration de l'office divin. Il y avait un grand nombre de prêtres au chœur, et l'église était remplie de fidèles de la paroisse, et d'un grand nombre d'étrangers de Montréal et des paroisses voisines.

Sa Grandeur Mgr. Fabre officia pontificalement, assisté du Révd. M. S. Tassé, curé de Sainte-Scholastique, prêtre assistant, et de MM. les abbés Hurteau et Maréchal, comme diacre et sous-diacre d'honneur.

Les diacres d'office étaient MM. les abbés Dubuc et Adam.

La messe de Perrault fut exécutée par le chœur de Longueuil et les élèves des Frères, sous la direction du frère Victorien, directeur du collège.

MM. W. Davignon, organiste de Longueuil, et Fowler, organiste de Saint-Patrice, présidaient à l'orgue.

Le sermon de circonstance fut donné par M. l'abbé Giband, SS. ; l'éloquent prédicateur prit pour texte ces paroles de l'Écriture :

“ Seigneur, j'ai aimé la beauté de votre maison.”

Il compara la solennité présente à la dédicace du temple de Solomon, et l'empressement que les paroissiens avaient mis à aider leur curé à l'empressement des Israélites à exécuter les volontés du grand roi. “ Le temple que vous avez bâti à Dieu est digne de lui, et vos prières dans son enceinte seront doublement exaucées, et les sacrifices que vous avez faits pour son érection recevront une digne récompense.”

Après cette cérémonie eut lieu l'ouverture d'un bazar au profit de l'église, et qui rapporta deux mille six cents piastres.

COUT DE L'ÉGLISE.

L'église terminée contient quatre cent trente six bancs de trois places, dont 400 dans la nef et 36 dans le jubé, sans compter les places laissées pour les Sœurs Grises, dans la chapelle de saint-François-d'Assise et pour les Sœurs des SS. NN. de Jésus et de Marie, dans la chapelle sainte-Anne. Ces bancs furent vendus les dimanches des 9, 16 et 23 janvier 1887, et donnent aujourd'hui un revenu annuel d'environ trois mille huit cents piastres.

Le coût total de l'église se répartit comme suit :

Montant du contrat principal	\$98,895.00
Augmentation ou <i>extras</i> sur le contrat principal (1)	14,674.00
Autels, chaire, vestiaire et confessionaux	6,400.00
Appareil de chauffage	3,000.00
Vers colorés	2,200.00
	<hr/>
Coût total	<u>\$125,169.00</u>

Nous laissons de côté le coût des statues, lustres et du *Chemin de Croix*, qui a coûté quatorze cents piastres, etc.

DESCRIPTION DE LA NOUVELLE ÉGLISE.

Nous trouvons dans l'*Étendard* du 3 juin 1887, la description suivante de cette église qui vient de se terminer dans la paroisse de Longueuil.

« Cette belle église, dit le journal, dont les contours se dessinent si harmonieusement sur le côté sud du Saint-Laurent, mérite une mention toute spéciale, autant par ses proportions et son originalité, que par son style et son ordonnance.

(1) Ces *extras* comprennent l'élevation des murs de deux pieds, changement de perron, chassis double au dôme, élévation du grand clocher, et autres travaux.

“ Quant à ses dimensions, elles s'établissent comme suit :

“ Longueur totale de l'église.....	200	pieds.
“ Et avec la sacristie.....	244	“
“ Largeur de la nef à l'entrée.....	86	“
“ “ totale du chœur.....	77	“
“ “ des transepts.....	135	“
“ Hauteur du portail avec la statue.....	116	“
“ “ de la flèche principale.....	265	“
“ “ de la croix du dôme.....	150	“

“ L'église, comme ordonnance, est basée sur la croix grecque ; le style de l'architecture est gothique. Cette combinaison fait le plus grand honneur aux architectes, qui ont su par cette innovation, créer cet ensemble si heureux et qui, par cette disposition toute spéciale, en ont fait un temple essentiellement chrétien et catholique.

“ C'est de l'architecture à grands traits, simple dans ses détails, si on la compare aux cathédrales gothiques de l'Europe, mais riche par sa conception et ses grands effets ; vue du fleuve, le coup d'œil est splendide et imposant, tant l'église dépasse en hauteur toutes les bâtisses environnantes ; mais à mesure qu'on s'approche, le monument s'impose davantage par ses détails et ses différentes perspectives, de front, de côté, et de la vue postérieure qui est peut-être la plus intéressante ; car c'est de là que s'accuse le mieux tout l'intérieur de l'édifice.

“ La façade est réellement belle, et sa beauté s'impose d'elle-même. Droite et se dressant dans les cieux, elle semble commander au grand fleuve qui coule à ses pieds ; c'est une sentinelle avancée de la foi catholique.

“ Cette vue de la sacristie, de l'abside, des bas-côtés, des transepts, du dôme, le tout laissant voir une partie des tours, grande et petite, forme un ensemble si harmonieux et une unité de lignes si complète, qu'il nous semblerait impossible de rien y changer, et c'est de notre avis, le point de vue le plus pittoresque à l'extérieur.

“ L'intérieur présente aussi un ensemble des plus vastes et du plus grand air.

“ Dès l'entrée, on embrasse la conception toute entière, le coup d'œil de l'ensemble est saisissant, on se transporte au centre, dans les côtés, dans les transepts, et de partout, on aperçoit des effets de perspective, tous plus beaux les uns que les autres.

“ Une qualité toute particulière à cette église, c'est que presque toutes les places de bancs sont bonnes, et que presque tout le monde voit la chaire et l'autel, et que tout le monde entend bien le prédicateur.

“ Ce qui contribue à donner du charme à l'intérieur, ce sont les effets de lumière bien partagés, ces couleurs légères bien appliquées, sur les murs, sans prétention, mais avec un grand succès.

“ Nous devons dire que M. le curé, les paroissiens, les architectes et les entrepreneurs doivent être fiers de leur œuvre.”

CONSÉCRATION DE L'ÉGLISE.

M. Tassé, après un succès aussi complet dans la construction de la nouvelle église voulut aller de suite jusqu'à la fin, et la terminer spirituellement, si nous pouvons nous exprimer ainsi ; il résolut donc de la faire consacrer ; cérémonie des plus imposantes, et qui se fait avec beaucoup de pompe et d'éclat. M. le curé voulut en faire une fête solennelle et dont le souvenir demeurerait longtemps dans la mémoire de ceux qui auraient le bonheur d'y prendre part. Tout le monde fit des préparatifs considérables ; les corporations de la ville et de la campagne eurent le bon esprit de participer généreusement aux frais de la fête. Les dames de la paroisse ne restèrent point en arrière dans cette grande circonstance, et se mirent de la partie.

M. Tassé avait invité un nombre considérable de membres du clergé de la province et de l'étranger, ainsi que plusieurs archevêques et évêques.

La consécration devait avoir lieu le deuxième jour de juin ; comme l'office devait commencer de bonne heure le matin, Leurs Grandeurs durent se rendre à Longueuil, la veille, le premier juin (1887). Aussi à trois heures et demie de l'après-midi, sept prélats distingués prenaient passage sur le steamer *Hochelaga* et se rendaient à Longueuil ; une foule considérable s'était rendue au débarcadère en dépit du mauvais temps, pour faire honneur aux éminents visiteurs. Le maire de la ville de Longueuil, M. L. E. Morin, le maire de la paroisse, M. Bas. Lamarre, et messieurs les conseillers, ayant à leur tête le vénéré curé de Longueuil, reçurent Leurs Grandeurs à leur arrivée.

La ville, décorée avec goût, offrait un coup d'œil parfait ; les rues étaient bordées d'arbres à deux rangées, et trois arches de verdure avaient été érigées, une à l'entrée de la rue Saint-Charles, l'autre près du marché, et la troisième entre l'église et le presbytère ; sur la même rue, on voyait plusieurs inscriptions circonstanciées.

Partout des oriflammes, des drapeaux, partout aussi une foule recueillie, s'agenouillant au passage des évêques.

Leurs Grandeurs arrivèrent au son des cloches, et firent leur entrée dans l'église au moment où l'orgue jouait une marche triomphale.

Nos Seigneurs les archevêques FABRE, de Montréal ; TACHÉ, de Saint-Boniface ; DUHAMEL, d'Ottawa ; les évêques, LAFLÈCHE, des Trois-Rivières ; MCNIERNY, d'Albany, N.-Y. ; ANT. RACINE, de Sherbrooke, et CLEARY, de Kingston, Ont., prirent place au chœur, où l'on remarquait un grand nombre de prêtres.

Au bas du chœur, près des balustres, sur des sièges spéciaux, se trouvaient les maires et les conseillers de la ville et de la campagne, avec les membres du comité chargé de la réception, les membres du parlement, les architectes et les entrepreneurs.

Une adresse de bienvenue fut présentée à Leurs Grands les archevêques et évêques, par M. le maire, L. E. Morin.

Mgr. de Montréal fit une réponse des plus heureuses, et rappela la mémoire des défunts Mgr. Denaut et Messire Thibault, disant que "s'ils sortaient de leurs tombeaux, ils "seraient émerveillés de l'œuvre accomplie dans cette "paroisse, à l'honneur de Dieu et de l'Église."

Mgr. Cleary, évêque de Kingston, dit aussi, en langue anglaise, quelques mots bien appropriés, après quoi, eut lieu la visite de l'église et le souper.

Dans la soirée, il y eut grande illumination dans toute la ville et procession au flambeau, musique splendide par la fanfare de la Cité, attachée au 65^e bataillon, feux d'artifice, etc.

Le lendemain, deux juin, dès sept heures, les cérémonies de la consécration de l'église et des autels commencèrent.

Sa Grandeur Mgr. l'archevêque de Montréal consacra l'église, assisté de MM. les abbés Dupras, Blanchard, Donnelly et Leclerc; cette cérémonie dura près de trois heures.

Après la consécration de l'église commença la consécration des autels; c'est alors que nous vîmes cinq évêques officier en même temps dans l'église à la consécration des cinq autels; cérémonie imposante, s'il en fût.

Mgr. Fabre consacra le maître-autel.

L'autel de l'Assomption de Marie fut consacré par Sa Grandeur Mgr. Duhamel, assisté de MM. Croteau et Duhamel; M. Beauchamp, maître des cérémonies.

L'autel Saint-Joseph par Sa Grandeur Mgr. McNierny, assisté de MM. les abbés Rhéault et Laroque; M. Latulippe, maître des cérémonies.

L'autel Sainte-Anne par Sa Grandeur Mgr. Racine, de Sherbrooke, assisté de MM. les abbés Vézina et Cousineau; M. E. Pepin, maître des cérémonies.

L'autel de Saint-François-d'Assises, par Sa Grandeur

Mgr. Cleary, assisté de MM. les abbés Chèvrefils et Godard ; M. Lepailleur, maître des cérémonies.

Chaque évêque célébra le saint sacrifice de la messe à chacun de ces autels.

Voici les noms des saints dont les reliques furent déposées dans les pierres consacrées de chacun de ces autels.

Le maître-autel ou autel SAINT-ANTOINE.—Saints Clément et Quirinus.

L'autel de l'ASSOMPTION DE LA SAINTE-VIERGE.—Saints Saturin et Vincent.

L'autel de SAINT-JOSEPH.—Saints Justin et Placide.

L'autel de SAINTE-ANNE.—Saints Clément et Placide.

L'autel de SAINT-FRANÇOIS D'ASSISES.—Saint Clément et sainte Justine.

Vers dix heures et demie commençait la grande messe, qui fut chantée par Sa Grandeur Mgr. l'archevêque Fabre, assisté du Rév. P. Hudon, S. J., comme prêtre assistant, de MM. Tassé, curé de Saint-Cyprien, et Mangan, d'Albany, comme diacre et sous-diacre d'honneur ; les porteurs d'insignes étaient MM. Duhamel, Langlois, Godin et Dubuc ; les maîtres de cérémonies, MM. Martin et Donnelly.

Dans le chœur, on remarquait la présence de Nos Seigneurs Taché, Laflèche, Duhamel, McNierny, Racine et Cleary, et au-delà de cent prêtres, venus de différentes parties du pays et de l'étranger.

Le sermon de circonstance fut prononcé par Sa Grandeur Mgr. Duhamel, archevêque d'Ottawa. Il prit pour texte ces paroles :

“ Voici le tabernacle de Dieu avec les hommes, et il demeure avec eux ; et ils seront son peuple, et Dieu lui-même au milieu d'eux sera leur Dieu. (Apoc. XXI. 3).” Il parla avec une grande éloquence ; sa voix remplissait l'église, et fit une grande impression sur son auditoire.

Immédiatement après la grande messe, eut lieu le dîner

dans la grande salle de l'école des Frères. Ce dîner fut présidé par Mgr. de Montréal, et servi par les dames de la ville et de la campagne.

La salle était décorée avec goût.

Dans l'après-midi, les vêpres furent chantées solennellement par Mgr. McNierny, évêque d'Albany, assisté des Révérends Messires Aubin et Lecours; Mgr. Fabre occupait le trône pontifical, assisté des Révérends Messires Tassé, de Sainte Scholastique, et Reid.

Le sermon fut donné par Mgr. Laffèche, évêque de Trois-Rivières, qui développa avec une grande hauteur de vues, ce qu'est la maison de Dieu, où la présence réelle et permanente de Dieu sous les espèces de la Sainte-Eucharistie, le Divin Sacrement de son amour.

Il est inutile de dire que les chœurs de chant furent ce que l'on pouvait désirer de mieux pour une circonstance aussi imposante.

Cette fête, qui a été l'une des plus grandes qui se soient vues dans la province, comptera pour beaucoup dans les annales de Longueuil; son souvenir demeurera toujours gravé dans la mémoire des paroissiens de Longueuil, surtout de ceux qui ont eu le bonheur d'en être témoins.

M. Tassé, après avoir réussi aussi complètement dans son grand travail, ne demeura pas inactif; après avoir fait prêcher par les Révérends Pères Rédemptoristes une grande retraite ou mission, il consacre aujourd'hui son énergie et sa piété à la conservation des âmes des fidèles de sa paroisse.

RÉV. J. DUCHARME, VICAIRE.

Durant tout le cours de la construction de l'église, M. Tassé n'a eu pour l'aider qu'un seul vicaire.

Mais encore ici la Providence avait voulu évidemment favoriser la paroisse de Longueuil; car on ne peut dire lequel des deux, du curé ou du vicaire, a déployé plus de

zèle et fait plus de sacrifices pour l'heureux achèvement de la nouvelle maison du Seigneur.

M. Jean Ducharme, vicaire de Longueuil sous MM. Thibault et Tassé, est né à Contrecoeur, le 19 septembre 1850, et est fils d'Ambroise Ducharme et d'Elizabeth Roy. Après avoir fait son cours d'étude au collège de Saint-Hyacinthe, il fut ordonné prêtre au grand séminaire de Montréal, le 19 mai 1883, et de suite nommé vicaire à Longueuil, où il agit encore comme tel aujourd'hui.

M. Ducharme, nous devons le dire, s'est intéressé particulièrement à notre œuvre, en nous donnant tous les renseignements et les informations qu'il avait à sa disposition. Après avoir mis en ordre les registres de la paroisse, il s'est fait un plaisir de nous guider au milieu de toutes ces écritures, parfois plus indéchiffrables que les hiéroglyphes.

CHAPITRE XIX

COLLÈGE.—MUNICIPALITÉS SCOLAIRES.

résumé

SOMMAIRE.—Les écoles à Longueuil avant 1845.—Loi de 1845 sur l'instruction.—Première élection des commissaires d'écoles.—Division en arrondissements.—Rapport du Rév. M. Brassard au Parlement.—Collège ; sa construction.—Les Frères Saint-Viateur.—Professeurs laïques.—Les Frères de la Doctrine Chrétienne.—Leur programme.—Libéralités de la fabrique en faveur de l'instruction.—Eloge des Frères.—Division de la commission des écoles.—Celle du village, et celle de la campagne.—Ecoles dissidentes.—Mission de la Société évangélique de la Grande-Ligne.

ÉCOLES A LONGUEUIL AVANT LA LOI DE 1845.

Longueuil, avant la loi scolaire de 1845, ne comptait guère de maisons d'écoles, à part le couvent des Sœurs des SS. Noms de Jésus et de Marie, que quelques écoles privées ; ces dernières ne subsistaient que grâce à la générosité de la fabrique ; le nombre des élèves qui les fréquentaient, était tout à fait insuffisant pour rémunérer les professeurs.

Quoique les registres de la fabrique ne fassent aucune mention des libéralités faites en faveur de l'instruction dans Longueuil avant 1827, il n'en est cependant pas moins vrai, que la paroisse, sous l'inspiration de M. Chaboillez, fit beaucoup pour l'instruction primaire. M. Chaboillez, qui s'était

bâti une résidence privée, laissa le vieux presbytère inoccupé, et en donna l'usage gratuitement pendant plusieurs années aux maîtres d'écoles pour les encourager à enseigner ; le haut servait pour la classe des garçons, et le bas pour celle des filles ; cet état de choses dura depuis vers 1816 ou 1818 jusque vers 1827. Voici les noms de quelques instituteurs, noms qui nous ont été fournis par des personnes qui ont fréquenté l'école dans cette maison (vieux presbytère) : MM. Matton, Latourel, Sénécal et sa femme, et Deschênes ; nous ne pouvons cependant pas affirmer qu'ils furent les seuls qui enseignèrent dans cette maison.

La fabrique de Longueuil, guidée par les sages conseils des curés Chaboillez, Brassard et Thibault, amis aussi dévoués à l'éducation qu'à leurs ouailles, ne marchandait pas son assistance à l'œuvre bienfaisante de l'instruction des jeunes gens : des sommes considérables furent votées presque chaque année dans ce but.

Le 30 décembre 1827, à une assemblée des marguilliers, une somme de vingt-cinq louis était votée pour venir en aide à M. Pierre Béchard, maître d'école. C'était la première fois qu'une école quelconque recevait ouvertement un secours de la part de la fabrique.

Le premier pas était fait ; une fois entrée dans cette voie, la fabrique ne pouvait plus reculer ; aussi ne fut-elle jamais en retard.

Le 29 avril 1832, à une assemblée de paroisse, on décidait :
1o. " Qu'il est expédient de construire une maison en pierre
" pour l'école du village, séparée en deux parties, l'une pour
" les garçons, l'autre pour les filles, du coût d'environ trois
" cent cinquante louis. 2o. D'aider les habitants d'au delà
" de la *grande savanne* par une somme de cinquante louis
" et d'obtenir la permission de l'autorité ecclésiastique à
" cet effet."

Cette permission fut obtenue par lettre de Mgr. J. J. Lartigue, le 18 mai 1832.

Cette maison ne fut jamais construite ; nous verrons plus loin les motifs de cette décision.

Le 23 septembre 1832, une assemblée accorde 120 francs à Augustin Vervais, maître d'école pour lui acheter du bois ; le tout dans un but d'encouragement.

Par acte de vente de Charles Fournier et François Viau ès-qualité, en date du 18 mars 1834 (1), la fabrique acquiert pour la somme de sept mille sept cent cinquante francs (\$1291.67), un emplacement situé devant l'église, et sur lequel il y avait une maison en pierre ; cette maison existe encore et sert aujourd'hui à loger la famille du bedeau, et comme salle publique pour les paroissiens ; on l'appelle " maison de la fabrique " (2). Elle fut la première maison d'école publique et régulière du village, et appartenait aux paroissiens.

Nous avons tout lieu de croire qu'on acheta cette maison pour éviter de construire celle dont il avait été question à l'assemblée de fabrique du 29 avril 1832.

Le 3 septembre 1834, la fabrique engage Albert Piché et sa femme, comme maître et maîtresse d'école, pouvu qu'ils demeurent à la maison de la fabrique, à la place d'Augustin Vervais, démis.

L'année suivante, le 1er mars 1835, la fabrique décide d'acheter une maison d'école au Chemin de Chambly, au delà de la *Grande Savanne* (chez Joseph Gélinau) ; c'était la première école régulière en dehors du village. (3)

Le 5 juillet 1835, Joseph Marceau est engagé comme maître d'école à la Côte-Noire, et le 27 septembre, Urbain Auger et Henriette Trudeau, sa femme, sont aussi engagés

(1) Greffe de Ls. Lacoste, N. P., Boucherville.

(2) C'est dans cette maison que fut fondée en 1842 la communauté des Sœurs des SS. Noms de Jésus et de Marie.

(3) Nous verrons plus loin qu'il y avait eu antérieurement une organisation de syndics au sujet de cette école.

par la fabrique comme maître et maîtresse ; ils remplaçaient probablement Albert Piché et sa femme.

Dans une brochure donnant la biographie de la Révérende sœur Marie-Madeleine, on voit que : “ En 1836, Messire Manseau, curé de Longueuil, lui confia l'école de son village.”

Cependant les registres de la fabrique disent que le 23 septembre 1838, on accordait douze louis à la double école du Chemin de Chambly, et six louis à l'école de la *Savanne*, tenue par Melle. Henriette Céré. (1)

Le 24 mars 1839, la fabrique donne quinze louis pour encourager une école anglaise dans le village ; le 26 mai, Urbain Auger était notifié d'avoir à quitter la maison d'école de la fabrique à la fin de l'été, pour faire place à M. Eugène Talham, maître de la nouvelle école anglaise, et dont l'engagement commençait le 29 septembre 1839.

Continuant de plus en plus son excellente œuvre d'encouragement aux écoles, la fabrique, “ le 27 septembre 1840, par une assemblée des marguilliers, votait unanimement douze louis à Eugène Talham, maître d'école et autant à Melle. Henriette Céré, maîtresse d'école, tous deux résidant dans la maison d'école de la fabrique au village ; cette allocation étant faite pour l'année à venir, commençant à la Saint-Michel, et finissant à pareille date en 1841.”

Après M. Talham, un autre professeur, M. Benzinger, enseigna aussi quelque temps au village avant la loi scolaire.

Pendant que les Sœurs donnaient l'instruction dans la maison de la fabrique, l'un des Frères Oblats (le frère Louis) enseignait l'école aux garçons dans une bâtisse en pierre

(1) Le père de Melle. Céré résidait à la *Savanne*. Il ne faut pas confondre le nom de la *Savanne*, dont il est question ici, qui est le rang ou concession qui correspond au 6e rang de Boucherville et arrive chez Charron au Chemin de Chambly, avec les noms de *grande* ou de *petite Savanne*, dont il est souvent parlé dans cet ouvrage, et qui sont plus généralement connues sous les noms de *grandes* et de *petites aulnaies* (*aulnages*).

sur le bord du ruisseau qui appartenait à M. H. Mongeau, et qui fait partie du terrain du couvent actuel.

Le 7 novembre 1841, la même allocation était renouvelée aux mêmes personnes pour l'année 1841-1842.

La fabrique commença cette année-là même (1842), une série d'assemblées et de délibérations, dans le but de fonder un couvent de religieuses dans la paroisse de Longueuil.

La maison de la fabrique continua à servir pour l'école des filles, depuis la fondation du couvent qui eut lieu dans cette maison le 1er novembre 1843, jusqu'au moment où les Sœurs prirent possession de leur couvent, le 9 août 1844 ; les jeunes garçons furent logés ailleurs pendant cette année-là, 1843-1844.

La maison de la fabrique, après le départ des Sœurs, fut de nouveau livrée à l'usage des maîtres de l'école des garçons, jusqu'à l'époque de la mise en force de la loi de l'instruction, et même plusieurs années après. Les instituteurs que nous avons nommés plus haut, et qui reçurent de l'aide ou de l'encouragement de la fabrique, ne furent pas les seuls qui enseignèrent dans Longueuil ; il y en eut plusieurs autres qui tinrent des écoles privées dans la paroisse et dans le village, tels que Alphonse Anjo, Labonté, Milles, et plusieurs autres depuis une époque assez reculée.

Longueuil, lors de la mise en force de la loi d'instruction de 1845, n'avait donc comme maisons d'école dans le village que le couvent des Sœurs des SS. Noms de Jésus et de Marie qui n'existait que depuis l'année précédente, et l'école des garçons, tenue dans la maison de la fabrique ; dans la paroisse, il y avait deux ou trois maisons, considérées comme écoles privées.

LOI SCOLAIRE DE 1845.

Le gouvernement Viger-Draper passa en 1845 (1) la célèbre loi relative aux écoles, loi qui remua si profondé-

(1) 8 Vict. chap. 41 (1845), amendée par 9 Vict. chap. 27, 1846.

ment nos campagnes, et qui excita dans le temps les esprits par les plus violentes discussions.

Cette loi organisa définitivement un système régulier d'instruction primaire, en décrétant l'établissement d'écoles élémentaires dans toutes les paroisses, et en chargeant les contribuables de pourvoir en partie aux dépenses occasionnées par ce nouveau système.

Une forte opposition fut faite à cette nouvelle loi; il y eut même des soulèvements en plusieurs endroits; mais le peuple revint bien vite à de meilleures dispositions; aujourd'hui le système scolaire du Canada excite l'admiration du monde entier; on le compare avantageusement avec celui de l'Allemagne et des Etats-Unis.

Longueuil, qui avait tant sacrifié pour encourager les entreprises privées au sujet de l'éducation, accueillit avec faveur la loi de 1845. De suite, les contribuables se mirent à l'œuvre pour jouir au plus tôt du nouveau système.

PREMIERS COMMISSAIRES D'ÉCOLES.

Les premiers commissaires élus furent Messires L. M. Brassard, curé de la paroisse, Jean-Bte. Baillargeon, Louis Trudeau, Pierre Sainte-Marie, Louis Sénécal, Robert Cross et Louis Bourdon (1); ils s'assemblèrent pour la première fois au presbytère, le 14 juillet 1845. M. Louis Bourdon fut nommé président, et Isid. Hurteau, écrivain, N. P., secrétaire-trésorier; la première municipalité scolaire qui ait existé à Longueuil prenait naissance au milieu de la plus parfaite harmonie. (2) *

(1) Voir appendice, Note J, la liste complète des commissaires de la paroisse de Longueuil jusqu'à ce jour.

(2) Nous avons cru qu'il n'y avait pas eu d'organisation scolaire avant 1845. Cependant il n'en fut pas ainsi, si nous en croyons un compte rendu d'une assemblée de fabrique en date du 31 octobre 1847; nous y lisons ce qui suit: " Lesquels (les marguilliers) consentent à céder et cèdent dès à présent pour la seule fin de l'éducation aux commissaires d'écoles de la paroisse, L. M.

Dès que la commission d'écoles fut régulièrement organisée conformément à la loi, on résolut de mettre à exécution cette loi qui avait pour but de propager et d'encourager l'instruction dans le pays, par le moyen de sommes prélevées sur les propriétaires et sur les parents qui avaient des enfants d'âge à fréquenter les écoles.

Les commissaires ne faillirent pas à leur tâche, et y mirent tout le zèle et le dévouement qu'on pouvait désirer dans l'exercice d'une telle charge.

DIVISION EN ARRONDISSEMENTS.

L'une des premières et des plus importantes démarches qu'ils firent fut de diviser la paroisse en arrondissements scolaires.

A leur assemblée du 21 septembre 1845, la paroisse fut divisée en 9 arrondissements ; voici les noms par lesquels on peut les distinguer :

- 1o. L'école française des garçons du village.
- 2o. L'école des Sœurs des SS. Noms de Jésus et de Marie.
- 3o. L'école anglaise de la paroisse de Longueuil.

Ces trois écoles existaient dans le village de Longueuil.

4o. L'école du bas du fleuve.

5o. L'école du Chemin de Chambly, jusqu'à et y compris la *grande savanne*.

6o. L'école du Chemin de Chambly depuis la *grande savanne* jusqu'aux limites de la paroisse de Chambly.

7o. L'école de la Grande-Ligne.

8o. L'école de la Côte-Noire et du petit Saint-Charles.

9o. L'école de la savanne.

“ Brassard, président, Isid. Hurteau, écr., Louis Sénécal, Pierre Sainte-Marie et
 “ Julien Brosseau, cultivateurs, l'emplacement situé sur le Chemin de Chambly
 “ sur la terre de Joseph Gélinau, le dit emplacement la dite fabrique *a acquis*
 “ *des syndics d'école*, Michel Paré, François Benoit et Toussaint Pagé, en exer-
 “ cice en *mil huit cent trente-cinq*, par acte passé devant Maître Joseph
 “ Goguette, notaire, en date du 31 mai 1835, lesquels l'avaient acquis du nommé
 “ André Girard, etc.”

Aussitôt ces divisions faites, les commissaires eurent à donner à chacun de ces arrondissements une maison convenable pour y tenir les classes conformément aux exigences de la loi : ils remplirent ce devoir à la satisfaction générale, et dans un espace de temps comparativement court, si l'on considère la somme de travail qui leur incombaît pour arriver à un résultat satisfaisant.

RAPPORT AU PARLEMENT.

L'établissement d'une école pour les garçons au village de Longueuil rencontra beaucoup de difficultés. Il fallut une forte dose d'énergie et de dévouement aux commissaires du temps, pour renverser les obstacles accumulés par les intrigues de quelques ambitieux.

Le parlement fut même saisi de l'affaire. M. Daoust, député de Beauharnois, provoqua le gouvernement à ce sujet, et reçut du Révd. M. Brassard une réponse exposant clairement et complètement la situation des écoles à Longueuil. (1)

Nous citons cet intéressant document au long, parce qu'il nous fait connaître l'histoire de nos écoles avant la loi scolaire avec beaucoup d'intéressants détails.

LONGUEUIL, 6 octobre 1854.

“ MONSIEUR LE SURINTENDANT.—J'ai reçu votre lettre du 25 septembre 1854 avec la feuille imprimée contenant les questions faites dans la Chambre d'Assemblée par M. Daoust, membre pour Beauharnois, au sujet des affaires scolaires de notre village.

“ En ma qualité de président, j'ai convoqué une assemblée des commissaires qui se sont réunis jeudi, le 28, et qui, après avoir pris communication de votre lettre et de la

(1) Réponse à une adresse de “l'Assemblée Législative, datée du 22 septembre 1854, demandant des informations sur la propriété scolaire à Longueuil.”

feuille imprimée, et examiné les questions soumises, m'ont chargé de vous transmettre des copies de nos transactions, avec les explications suivantes, accompagnant la réponse à chacune des questions :

“ QUESTION PREMIERE.—Quelles maisons d'école, ou propriétés non bâties, les commissaires d'école de la paroisse possédaient-ils, lors de la mise en opération de la loi d'éducation (9 Vict. c. 27), dans le village de Longueuil ? ”

“ RÉPONSE.—Les commissaires de la paroisse de Longueuil ne possédaient aucune maison d'école, ni aucune propriété, dans le village de Longueuil en 1846, (9 Vict.). Depuis 1833 jusqu'à 1850, la fabrique de Longueuil a supporté seule, dans le village, tous les frais de propriété, maisons, poêles, tables, bancs, etc., et entretien de toutes ces choses, qui ont toujours été au service des commissaires qui n'ont jamais, non plus que les citoyens du village, fourni un seul chelin pour ces diverses dépenses, comme on peut le voir par leurs comptes mêmes. Pendant plusieurs années, la fabrique a payé £12 10s pour la maîtresse d'école du village, pour soulager d'autant les habitants du dit village, tandis que les habitants des concessions formant alors plus que les cinq-sixièmes de la population de la paroisse, ont été obligés de se cotiser pour bâtir avec l'aide du gouvernement et entretenir leurs maisons, payer leurs maîtres, etc., sans avoir jamais rien reçu de la fabrique, excepté une concession à laquelle la fabrique a donné une aide assez faible pour l'acquisition d'une maison.

“ La population du village augmentant, et la maison achetée en 1833 par la fabrique ne suffisant plus, les marguilliers achetèrent en 1841, une autre propriété avec maison, qu'ils payèrent £300, et une autre en 1843, pour £358, sans les lochs ; et avec ces deux propriétés, ils firent un établissement qui a coûté à la fabrique environ £1500 ; cet établissement a été cédé pour les fins d'éducation à une communauté religieuse, qui a donné l'an dernier l'instruc-

tion à 300 filles à Longueuil, et à au delà de 500 dans d'autres paroisses. Le village n'a jamais été cotisé pour cet établissement, qui, jusqu'à 1850, n'a reçu du gouvernement rien autre chose que sa charte."

"QUESTION DEUXIÈME.—Quelles propriétés non bâties ou bâties les dits commissaires d'école ont acquises dans le dit village de Longueuil, depuis la mise en opération de la dite loi jusqu'à ce jour, soit à titre gratuit, soit à titre lucratif, avec désignation du titre et des propriétés et avec communication des titres, si c'est possible ?

"RÉPONSE.—En 1850, le 9 juillet la fabrique de Longueuil, céda aux commissaires d'école à faculté de *rémeré*, le terrain et maison qui servaient de maison d'école depuis 1833, et dont vous verrez la désignation dans l'acte (1), lettre A, que je vous envoie avec les présentes.

"Le même jour, 9 juillet 1850, la communauté des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie céda aussi aux commissaires d'école de Longueuil la propriété qu'elle tenait de la fabrique, avec un terrain adjacent à elle appartenant, aussi à la faculté de *rémeré* ; pour la description et désignation de la propriété, voir l'acte, (2) lettre B, qui vous est aussi envoyé.

"En 1850, j'étais commissaire d'école à Longueuil ; ayant appris d'un de mes confrères que M. le surintendant pouvait disposer de quelques mille louis pour les bâtisses d'école, je fus aussitôt le trouver pour lui demander de l'aide, pour nos écoles du village, qui n'eut jamais aucune part dans la distribution des argents qui avaient été votés pour les bâtisses d'école. M. le surintendant me répondit qu'il avait de l'argent de disponible ; mais qu'il ne pouvait en donner aux commissaires que sur des titres de propriété à

(1) Vente par la fabrique à faculté de *rémeré* aux commissaires d'école, 9 juillet 1854. Isid. Hurteau, N. P.

(2) Vente par les Révérendes Sœurs des SS. NN. de Jésus et de Marie aux commissaires d'école, le 9 juillet 1854. Isid. Hurteau, N. P.

eux appartenant ; que les commissaires pouvaient faire des arrangements avec la fabrique et le couvent pour en obtenir des titres, et que lorsqu'ils se présenteraient avec des titres de propriété suffisants pour assurer l'argent du gouvernement, il se rendrait à leur demande.

“ Je fis part aux commissaires de ce que M. le surintendant m'avait dit. Nous nous assemblâmes plusieurs fois pour conférer sur les moyens à prendre, pour nous procurer de l'argent pour nos écoles ; et, après nous être entendus, je convoquai une assemblée des marguilliers, pour leur demander de céder aux commissaires d'école, pour les fins de l'éducation, la propriété et la maison de la fabrique dont ils avaient toujours joui jusqu'à ce jour. Les marguilliers consentirent, à condition que cette cession serait faite à faculté de *révéré*, et qu'ils pourraient reprendre leur propriété, quand ils le croiraient nécessaire, en remboursant aux commissaires toutes les dépenses qu'ils auraient faites pour améliorer la propriété, et notamment la somme qu'ils auraient obtenue du département de l'instruction publique.

“ Il était bien entendu entre les commissaires et les marguilliers que cette cession se faisait gratuitement, les commissaires n'ayant aucun moyen entre les mains, et que l'argent qu'ils devaient obtenir de M. le surintendant serait placé sur la maison cédée pour l'améliorer et l'agrandir, étant devenue trop petite pour le nombre d'enfants allant à l'école : l'assemblée des marguilliers eut lieu le 23 juin 1850.

“ Quelques jours après cette assemblée, quelques marguilliers croyant avoir outrepassé leurs pouvoirs en cédant seuls aux commissaires une propriété de leur fabrique, me prièrent de convoquer une assemblée de paroisse pour faire cette cession, et empêcher les réflexions et les murmures d'un certain nombre de paroissiens qui demandaient depuis longtemps que cette maison de la fabrique, toujours occupée pour école, fut convertie en une salle publique et en

logement pour le bedeau. J'acquiesçai à leur demande et convoquai toute la paroisse en assemblée, le 7 juillet suivant. A cette assemblée, il fut unanimement résolu que la maison servant d'école et appartenant à la fabrique, serait cédée aux commissaires d'école à faculté de *révéré*, afin de les faciliter pour obtenir de l'argent pour l'améliorer et l'agrandir. M. le Curé, François Charron, Amable Benoit, Toussaint Daigneau, marguilliers, furent nommés et autorisés à passer acte avec les commissaires d'école, avec pouvoir pour eux et pour leurs successeurs en office, de révéler la dite propriété, quand la fabrique le trouverait convenable ou nécessaire, et ce, aux conditions déjà exprimées et bien spécifiées dans les actes notariés.

“ Les personnes nommées pour faire la transaction se mirent aussitôt à l'œuvre, et prirent beaucoup d'informations, embarrassées qu'elles étaient de faire rédiger convenablement les actes. On se procura de M. le surintendant un acte qui avait été fait en faveur du Collège Masson, qui servit également de modèle. On nous disait qu'il fallait nécessairement faire un acte de vente, spécifier le prix et dire que l'argent avait été donné pour quittancer le contrat. Un semblable acte nous paraissait douteux ; nous fîmes difficulté de le consentir. Cependant, entendant dire de tous côtés qu'il n'y avait pas moyen d'obtenir de l'argent autrement, et que partout dans le Haut et le Bas-Canada, on agissait ainsi, parceque partout les commissaires d'école étaient sans moyens pécuniaires, qu'on ne demandait de semblables actes que pour assurer l'argent du gouvernement ; curé, marguilliers, commissaires et religieuses, nous consentîmes les actes cités haut, du 9 juillet 1850.

“ D'ailleurs en consentant dans ces actes à laisser exercer à la fabrique et au couvent le droit de *révéré* sans aucune indemnité pour les sommes *déclarées avoir été payées*, nous avons cru que cette clause faisait suffisamment connaître qu'il n'avait jamais été payé aucune somme. Si les com-

missaires eussent été capables de payer £500 à la fabrique et £1500 au couvent, comme le comportent les actes, il est évident qu'ils auraient eu les moyens de construire une maison d'école pour les garçons, sans recourir aux transactions qui ont été faites.

“ Les actes faits et signés, nous les avons transmis à M. le surintendant, qui, au mois d'octobre suivant nous a fait toucher £200 pour l'école des garçons, et £400 pour le couvent.

“ Je fus chargé par les commissaires de l'emploi des £400 obtenus pour le couvent dont je dirigeais les travaux, et ils déposèrent à la banque du Peuple les £200 destinés à l'école des garçons, en attendant leur emploi.

“ Trois commissaires élus en 1851, entendant employer autrement que leurs prédécesseurs les £200 obtenus pour améliorations et agrandissement de la maison venant de la fabrique pour école de garçons, résolurent de bâtir un collège ; et pour cet effet, ils achetèrent de R. B. McGinnis, agent du baron Grant, trois emplacements contigus pour la somme de £75 ; acte passé le 13 avril 1852. (1)

“ Dès la fin de 1851, ils se mirent à l'œuvre pour se préparer à bâtir. Au commencement de 1852, ils prélevèrent sur toute la paroisse £150 pour école-modèle, et ensuite £75 sur le village pour école élémentaire, ce qui avec les £200 déjà obtenus du gouvernement par leurs prédécesseurs, leur faisait une somme de £425 pour bâtir un collège.

“ QUESTION TROISIÈME.—Pour conserver l'ordre de l'histoire des écoles du village de Longueuil, je répondrai à cette question après la quatrième question.

“ QUESTION QUATRIÈME.—Quelles maisons d'école les dits commissaires ont bâties depuis l'époque susdite dans le village de Longueuil ?

“ RÉPONSE.—Les commissaires d'école de Longueuil com-

(1) Greffe de E. Pages, N. P.

mencèrent au mois de mai 1852, à bâtir une maison de 72 pieds de long sur 36 de large, à deux étages, en pierre, pour servir d'école modèle et élémentaire.

“ Ils firent faire la maçonnerie, la couverture, poser les chassis, un plancher et une porte, et terminèrent là les travaux ; ayant épuisé leurs ressources et au-delà.

“ L'automne dernier (1853), nous empruntâmes £35 pour faire préparer dans cette bâtisse deux classes.

“ Les dépenses de cet établissement se sont montées à £480-12-9, outre quelques petits comptes dont je n'ai pas le montant.

“ Cependant je puis dire que les commissaires se donnèrent beaucoup de peine, afin de se procurer les moyens nécessaires pour leur collège.

“ Dès le commencement de l'année 1852, ils firent des démarches, pour vendre la propriété qu'ils tenaient de la fabrique, à faculté de *révéré* ; après bien des assemblées des commissaires, des démarches et des consultations d'avocats, et s'être assuré le succès de leur entreprise, au mois de mars 1852, ils firent offrir aux marguilliers, par l'entremise de leur secrétaire-trésorier, E. Pages, de leur vendre la propriété qu'ils tenaient d'eux, voulant bien leur donner la préférence ; que, s'ils refusaient, ils étaient décidés de la vendre au plus haut offrant. Les marguilliers se voyant ainsi traités, se réunirent et décidèrent dans une assemblée tenue le 28 mars 1852, d'exercer leur droit de *révéré*, suivant l'acte sus-cité, (9 juillet 1850). Isidore Hurteau, Ecr. notaire, fut chargé de notifier les commissaires d'école que la fabrique voulait exercer son droit de *révéré*, en leur offrant de leur rembourser toutes les dépenses et améliorations qu'ils avaient pu faire sur la sus-dite propriété : copie de cette notification vous est aussi envoyée (1).

(1) Notification par la fabrique contre les commissaires d'école, 1er avril, 1852, Isidore Hurteau, N. P.

“ Cette notification est demeurée sans réponse, jusqu’au mois d’août de l’année suivante, 1853.

“ Les commissaires continuèrent leurs démarches pour vendre la propriété que les marguilliers refusaient de leur payer ; mais, soit qu’ils n’aient pas pu obtenir de M. le Surintendant la permission de vendre, soit pour d’autres raisons, la vente n’eut pas lieu.

“ QUESTION TROISIÈME.—Quelles propriétés nues ou bâties, situées dans le village de Longueuil, les dits commissaires ont aliénées, soit à titre gratuit ou lucratif, depuis la même époque jusqu’à ce jour, avec désignation des titres et des propriétés, et avec communication des titres et de l’autorisation ou des autorisations données par le Surintendant de l’éducation pour le Bas-Canada, pour faire telles aliénations ?

“ RÉPONSE.—Au mois d’août 1853, les nouveaux commissaires avec ceux élus en 1852, répondaient à la notification faite aux commissaires le 1er avril 1852, et mirent les marguilliers en demeure d’exercer leur droit de *révéré* suivant leur acte du 9 juillet 1850 ; et le 20 du même mois, ils firent un acte de rétrocession qui remit les marguilliers en possession de leur propriété beaucoup en ruine, n’ayant reçu aucune réparation, ni aucun entretien depuis 1850.

“ Copie de l’acte de rétrocession est fournie avec les présentes, ainsi qu’une copie de l’autorisation de M. le Surintendant, annexée au dit acte de rétrocession. (1)

“ Une autre propriété, celle bâtie par les commissaires en 1852, et dont la bâtisse est demeurée inachevée et non logeable, a été vendue le 28 août dernier, à R. B. McGinnis pour la somme de £352 ; acte passé le 6 septembre dernier, (2) et vous est adressé avec les autres.

(1) Acte de rétrocession des commissaires aux marguilliers de la maison de la fabrique à *Réméré*, 20 août 1853. P. E. Hurteau, N. P. Et aussi, approbation de M. le surintendant de l’éducation aux commissaires d’école, 13 août 1854. P. E. Hurteau, N. P.

(2) P. E. Hurteau, N. P.

“ Au mois d’octobre 1853, les commissaires n’ayant pas d’autre logement que la maison dont la fabrique lui laissait toujours la jouissance, et qui se trouvait beaucoup trop petite, empruntèrent £35 pour faire préparer deux classes dans la maison même inachevée, dans l’espérance d’obtenir de l’aide du gouvernement pour payer les £35, et achever la susdite maison.

“ Ils adressèrent au mois de novembre dernier une requête aux trois branches de la législature, demandant de l’aide. La session n’ayant duré que quelques jours, et n’ayant pas vu figurer leur requête dans la liste de celles qui furent présentées dans ces quelques jours, les commissaires durent croire que cette requête n’aurait pas son cours.

“ Au mois de juin dernier, un établissement considérable, voisin du terrain de la fabrique, comprenant environ quatorze emplacements de soixante et douze pieds par cent trente, avec une maison en pierre à deux étages, de soixante pieds sur quarante environ, ayant été mis en vente, et plusieurs habitants et citoyens de la campagne et du village n’ayant manifesté le désir de voir cet établissement devenir la propriété de la fabrique, pour en faire un établissement d’éducation, capable de répondre aux besoins de la population déjà considérable et toujours croissante, je convoquai une assemblée de paroisse pour le 2 juillet.

“ Le jeudi précédent, fête de la St. Pierre, et d’obligation, j’expliquai à l’auditoire le but de l’assemblée à laquelle ils étaient priés d’assister le dimanche suivant, et m’efforçai de leur faire comprendre, et ils le comprirent, tout l’avantage que cette paroisse pouvait tirer de cette propriété, en les priant de réfléchir avant de se rendre à l’assemblée pour donner leur opinion avec connaissance de cause. Au-delà de deux cents propriétaires étaient présents à cette assemblée, et tous presque sans exception demandèrent avec empressement d’acheter la propriété en vente, pour en faire

un établissement d'éducation, et nommèrent aussitôt le curé, les trois marguilliers du banc d'œuvre, et Louis Sénécal, pour passer acte et payer avec les argents du coffre. L'acte fut passé le 13 du même mois. (1)

“ Les commissaires, voyant cette démonstration et le sacrifice si généreux de la paroisse, ne comptant presque plus sur leur requête, considérant que la maison commencée par leurs prédécesseurs et le local sur lequel elle est placée étaient insuffisants et beaucoup trop petits pour les besoins même présents de la paroisse et du village ; et prévoyant qu'il leur fallait, à l'automne, du logement pour les enfants et les maîtres, qu'ils étaient sans moyens pour préparer ces logements et rencontrer les dettes de leur maison, à moins de recourir encore à de nouveaux emprunts : considérant encore que le nouvel établissement de la fabrique avait la sympathie de toute la paroisse, au préjudice du leur qu'on avait vu bâtir avec peine, se décidèrent à vendre ; ce qu'ils firent le 28 août dernier, après en avoir obtenu la permission de M. le Surintendant, qui a mis pour condition, que le produit de cette vente devra être placé sur un fonds à eux appartenant, pour les fins de l'éducation, comme on peut le voir dans l'acte cité plus haut (2) ; un tiers a été payé comptant, le deuxième tiers sera payé à trois mois, et le dernier à six mois de la vente. Le premier tiers a été déposé à la banque d'Epargnes, moins £39 12 9, que devait la maison ; les deux autres tiers seront aussi déposés à cette banque, en attendant que les commissaires puissent se procurer un fonds pour l'y appliquer.

“ Au mois de novembre de l'année dernière, nous avons adressé et envoyé à Québec une requête aux trois branches

(1) Vente par le Révd Claude Léonard, O. M. I., à la fabrique de Longueuil, le 13 juillet 1854. Isid. Hurteau, N. P.

(2) Du 13 août 1854. P. E. Hurteau, N. P.

de la législature comme il a déjà été dit, demandant de l'aide pour achever l'établissement que nous avons vendu au mois d'août dernier, et aussi pour notre établissement de filles. Comme le besoin de l'éducation n'a pas cessé à Longueuil depuis cette vente, et qu'au contraire la perspective est beaucoup plus belle, puisqu'au lieu d'un établissement de £489, ayant un terrain très rétréci, la paroisse en possède un autre avec un terrain spacieux qu'elle a payé £1000, argent comptant.

“ Nous osons espérer que notre requête de l'année dernière, qui a été présentée dans le mois dernier, aura son *cours et son effet*, et que l'octroi qui sera accordé nous aidera puissamment à faire une maison spacieuse, dont le succès dépend entièrement de la générosité des cultivateurs et des citoyens du village et de la paroisse de Longueuil.

“ Nous nous proposons d'ouvrir dans quelques jours une souscription pour commencer au printemps une aile de 150 pieds sur 36, à trois étages, et exhausser d'un étage la bâtisse existante, dans laquelle nous avons actuellement trois classes : 1^{ère} classe, école-modèle, quarante-quatre enfants ; 2^{ème} classe, cinquante-six enfants ; 3^{ème} classe élémentaire, soixante et seize enfants, outre le logement d'un maître, et d'une maîtresse, qui est chargée de la classe élémentaire.

“ QUESTION CINQUIÈME.—Quelles sommes d'argent les dits commissaires ont reçues du gouvernement depuis l'époque susdite pour construction ou pour réparation de maisons d'école dans le dit village de Longueuil, avec description du terrain ou des terrains sur lesquels telles sommes d'argent ont été dépensées et appliquées ?

“ RÉPONSE.—Les commissaires d'école ont reçu, comme il a déjà été dit, £200, qui ont été appliqués sur une maison bâtie en 1851 et 1852, et qui est demeurée inachevée faute de moyens, et l'on pourrait dire, faute de popularité ; parce

que si l'établissement et les commissaires eux-mêmes de 1851 et 1852 eussent été populaires, ils auraient trouvé de la sympathie chez les habitants de Longueuil, qui ne reculent jamais devant une bonne œuvre, et qui le prouveront encore dans les travaux que nous sommes à la veille de commencer pour faire un collège pour études commerciales et industrielles.

“ Les commissaires ont reçu de plus, pour le couvent, £400, dont ils m'ont confié l'emploi, comme il a déjà été dit. Cette somme a été employée à achever la bâtisse cédée aux commissaires à faculté de *reméré*; cette somme de £400 aida aussi à la construction d'une aile de 93 pieds sur 48, à 3 étages, outre le rez-de-chaussé, qui a 9 pieds entre les deux planchers. Les améliorations faites à la vieille bâtisse ont coûté £521, et l'aile neuve a coûté £2,589.19.9, sans compter beaucoup de dépenses faites à l'intérieur pour armoires, etc, qui portent la dépense à cette bâtisse à £3,000. Cet établissement doit encore pour ces différentes améliorations et l'achat de plusieurs petits terrains avoisinants, la somme de £2,400, dont il paie l'intérêt. Cent quinze élèves internes et cent quatre-vingt-quatorze externes, en tout trois cent neuf, sont instruits actuellement dans cet établissement qui a encore besoin d'être agrandi. Outre cela, les Sœurs religieuses de Longueuil, qui datent du premier novembre 1843, ont cinq autres établissements dans les campagnes, où elles donnent l'éducation à plus de 500 petites filles.

“ QUESTION SIXIÈME.—Combien et quelles maisons d'école possèdent-ils actuellement dans le dit village de Longueuil, et en vertu de quels titres les possèdent-ils ?

“ RÉPONSE.—Les commissaires d'écoles ne possèdent pas d'autres maisons d'école, dans le village de Longueuil, que le couvent, à faculté de *reméré*.

“ On peut voir par cet acte que les £400, que le couvent a eus du gouvernement ne sont qu'un prêt que les Sœurs

seront obligées de remettre aux commissaires, si jamais elles sont forcées de se soustraire de leur contrôle, nécessité que des commissaires malveillants peuvent faire naître bien aisément.

“ Au mois de septembre 1851, je cessai d'être un des commissaires, ayant renvoyé ma commission ; j'ai été réélu en 1853, et nommé président.

“ Voilà, M. le surintendant, les explications que j'ai cru nécessaires de vous donner pour vous faire connaître l'état de nos établissements d'éducation dans le village de Longueuil, et vous faire bien comprendre les motifs qui ont guidé les commissaires dans leurs transactions. Si on trouve quelque chose à blâmer dans leur conduite, je me flatte qu'on sera forcé de reconnaître que leurs efforts et leurs démarches ont toujours eu pour but de promouvoir l'éducation dans leur paroisse. Nous aimerions à voir dans ceux qui nous citent aujourd'hui au tribunal de la Chambre d'Assemblée autre chose que des persécutions. Qu'on passe par Longueuil et l'on verra ce qu'on a fait pour l'éducation depuis dix ans, et qui l'a fait !

“ Il y a dix ans, il y avait dans le village de Longueuil une école de garçons composée de 36 enfants, et une de filles d'un égal nombre, et dont la fabrique faisait presque seule les frais ; aujourd'hui nous avons une école de filles qui vaut au-delà de £6,000, et un commencement d'établissement pour les garçons dont la première dépense nous coûte £1,000 ; et pour tout cela, nous avons touché du gouvernement £600, dont £400 sont prêtés au couvent, et les commissaires auront dans cinq mois £312 en dépôt à la banque d'Epargnes.

“ Pour toutes ces dépenses, le village de Longueuil a été cotisé par les commissaires de 1851 et 1852 pour cent et quelques louis.

“ Ces réponses et réflexions ont été soumises aux com-

missaires d'école de Longueuil, avant de vous les adresser, et ont été par eux approuvées.

J'ai l'honneur d'être, M. le Surintendant,
 Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

L. M. BRASSARD, Ptre.
 Président des Commissaires de Longueuil.

INSTITUTEURS LAIQUES.

Les professeurs laïques enseignèrent l'école aux garçons sous les commissaires d'école, depuis la mise en opération de la loi d'éducation, jusqu'à l'entrée des clercs Saint-Viateur au collège.

Le premier instituteur payé par les commissaires pour enseigner dans le village fut M. Wm. Benziger. Les commissaires à leur assemblée du 21 octobre 1845, lui allouèrent une somme de dix livres cours actuel (\$40), pour services rendus depuis le 1er juillet 1844, au 1er janvier 1845 ; il continua d'enseigner jusqu'au 1er juillet 1846, et tenait son école dans la maison de la fabrique.

C'est à la même assemblée que les commissaires votèrent le premier argent aux Révdes Sœurs de Longueuil, en leur accordant une semblable somme de dix livres pour services rendus comme institutrices des filles externes depuis le 1er juillet 1844 au 1er janvier 1845.

Ce fut M. F. X. Valade qui remplaça M. Benziger comme instituteur pour l'école des garçons ; nous ne trouvons pas son premier engagement aux registres des commissaires ; mais nous y lisons à leur assemblée du 28 avril 1846 :
 " Que le président des commissaires soit autorisé d'envoyer
 " un homme aux dépens de cette corporation pour l'enga-
 " gement d'un instituteur à Terrebonne."

Or M. Valade (1) demeurait à Terrebonne et était instituteur à cette époque; il fut sans doute engagé, car le 17 août suivant 1846, il est nommé par les commissaires secrétaire et trésorier de la commission scolaire de Longueuil, charge qu'il garda jusqu'en 1849; alors qu'il fut remplacé comme secrétaire et trésorier par M. Joseph Lecours, ancien citoyen et respectable marchand du village.

M. Valade continua toujours d'être instituteur.

Le 5 septembre, les commissaires engagèrent sa fille (Delle Ariadne), pour prendre la charge de l'école élémentaire tenue dans la même maison où son père tenait l'école modèle; ces écoles furent continuées dans la maison de la fabrique jusqu'en 1852.

Le 5 février 1852, M. Valade était remplacé dans sa charge d'instituteur par M. Joseph E. Labonté, qui avait été instituteur à Saint-Charles (Richelieu) ainsi que sa fille (Delle Eloïse), pour commencer au 1er juillet suivant, 1852. Ils enseignèrent dans la maison de la fabrique pendant l'année 1852-1853 et dans la maison des commissaires pendant l'année 1853-1854. (2). On les remplaça au 1er juillet 1854.

(1) M. F. X. Valade vit encore aujourd'hui, et malgré ses 85 ans, est encore rempli de vigueur et a conservé intacte sa belle intelligence. Né à Terrebonne le 8 octobre 1803, il fit son cours complet au collège de Montréal, et fut reçu notaire en septembre 1835. Il s'était établi à Terrebonne, comme instituteur, et il s'y maria le 10 novembre 1824, avec Dlle Ephise Provost. Il vint demeurer à Longueuil en 1846 comme instituteur. En 1847, il était nommé membre du bureau des examinateurs des instituteurs, titre qu'il possède encore; de 1853 à 1873, il fut inspecteur d'école pour les comtés d'Hochelaga, Vaudreuil, Soulanges et Jacques-Cartier. Il vécut avec son épouse 58 ans durant; en 1879, il y avait à Longueuil une grande célébration de ses noces d'or. M. Valade a plusieurs enfants, entr'autres M. le Dr. Valade, d'Ottawa, madame J. A. Defoy, de Québec, madame D. Thibault et Mme Parent, de Montréal.

Il a laissé Longueuil en 1883, après y avoir formé plusieurs élèves remarquables, et avoir donné toute sa vie les plus beaux exemples de vertu.

(2) Maison située sur la rue Grant et faisant partie aujourd'hui du couvent des Sœurs Grises ou Hospice Saint-Antoine.

Les commissaires contractèrent un engagement le 14 mai 1854, avec M. Dominique Boudrias, et Delle Sophie Ménard qui fut remplacée par Delle Philomène Cormier. Ils retinrent aussi les services d'un nommé John Smith pour la classe anglaise, et l'engagement fut signé le 3 juin 1854; leur charge devait commencer le 1er juillet suivant; mais les classes ne s'ouvrirent que le 1er septembre.

A cette époque, le collège construit par les commissaires était vendu; la propriété actuelle du collège était achetée; ce fut dans cette maison que M. Boudrias tint ses classes jusqu'en 1856, alors que la direction du collège fut confiée aux Cleres St. Viateur.

Dès cette époque, l'enseignement laïque cessa dans le village de Longueuil, et fut donné jusqu'aujourd'hui (1), tant aux garçons qu'aux filles par des religieux.

COLLÈGE.

Le Révérend M. Brassard avait saisi la première occasion favorable pour ériger une école de garçons.

Avisée par ce digne curé, la fabrique se décida d'acheter dans ce but une splendide propriété, occupée autrefois par les Révérends Pères Oblats, et qui était inoccupée depuis quelques années.

On convoqua pour cela une assemblée le 2 juillet 1854. Les registres nous disent que M. Brassard fut en faveur de l'achat, parce que, disait-il, "les Révérends Pères Oblats consentaient de vendre pour mille louis, leur maison et dépendances et terrain avoisinant, etc., et qu'il y avait un grand avantage pour la paroisse d'acheter ces terrains et dépendances pour agrandir le cimetière (2), et faire un collège pour l'instruction des garçons, etc."

(1) Excepté cependant l'année 1867-68.

(2) Le cimetière, par cette acquisition, fut agrandi d'une lisière de terrain d'environ vingt pieds de largeur, sur toute la longueur qui se trouve entre la rue Saint-Charles et la rue Sainte-Elizabeth et qui fut retranché de celui acheté des Révérends Pères Oblats.

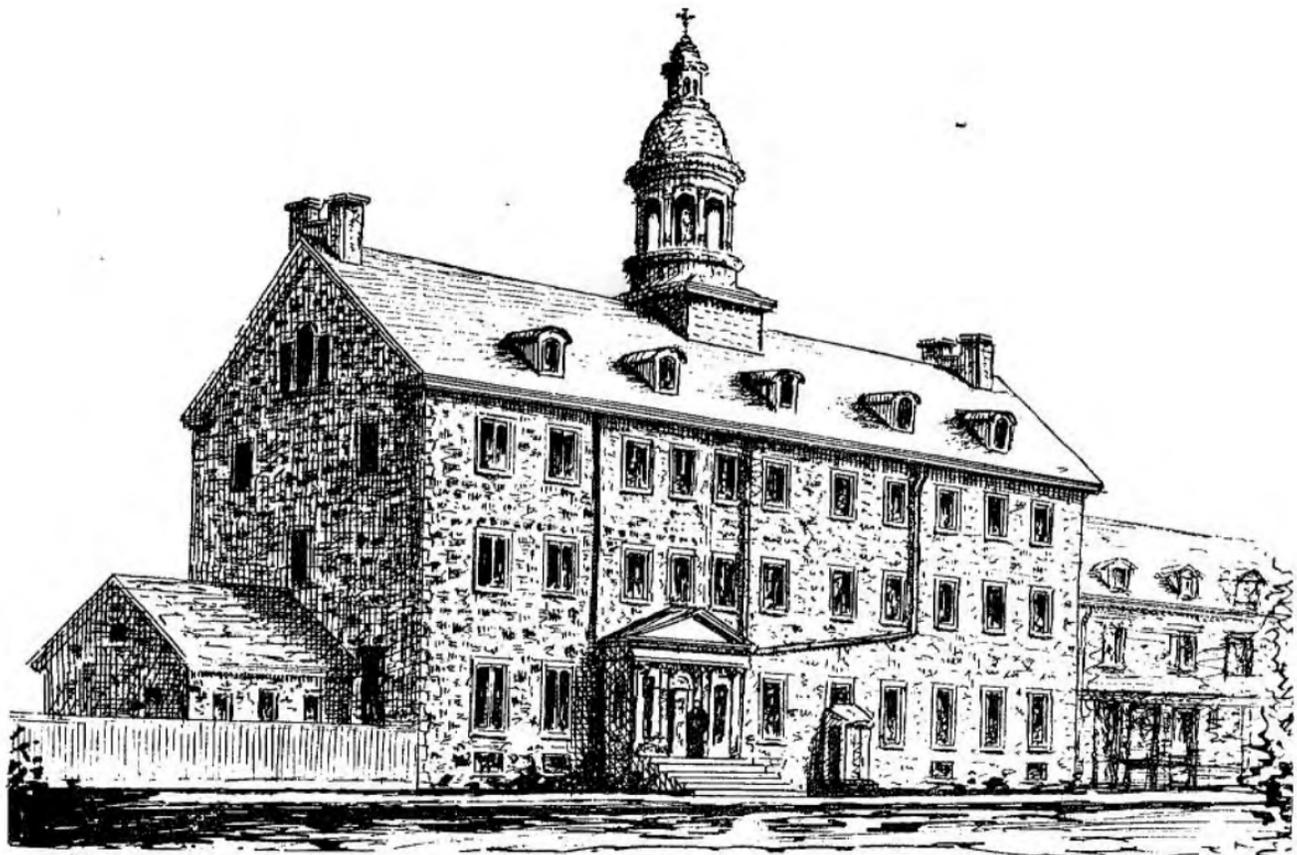


Photo-Gravure.

D'après dessin de W. DECARIE.

ACADÉMIE COMMERCIALE OU COLLÈGE DE LONGUEUIL

“ Après quelques objections et explications, sur motion de Isid. Hurteau, écr., secondé par Pierre Davignon, écr., il fut résolu unanimement, que M. le curé L. M. Brassard, Alexis Marcille, marguillier en charge, Laurent Benoit, fils, Jean-Bte. Lalumière, marguilliers, et Louis Sénécal, soient autorisés de passer titre avec les Révérends pères Oblats et de payer avec l'argent du coffre.” Cet acte fut passé le 13 juillet 1854. (1)

A l'assemblée du 30 juillet 1854, il fut décidé, outre l'agrandissement du cimetière, de prendre les moyens de satisfaire aux vœux de toute la paroisse, et de convertir la maison achetée des Révérends Pères Oblats en un collège.

Le 8 avril 1855, on décida d'élever la maison d'un étage et de faire une allonge de 50 pieds; la maison aurait ainsi trois étages.

La paroisse, qui avait à cœur le succès de cette entreprise, organisa de suite une souscription volontaire qui rapporta un montant considérable (environ trois mille piastres). Cette somme fut employée à l'agrandissement convenu du collège.

L'assemblée du 8 avril 1855, nomma comme suit, un comité pour surveiller les travaux :

“ 6o. Que la majorité des ci-après nommés, M. le curé L. M. Brassard, les trois marguilliers de l'œuvre, MM. J.-Bte. Petit dit Lalumière, Laurent Benoit, Edouard Lespérance, Toussaint Fournier dit Préfontaine, Jean-Bte. Baillargeon, fils, Toussaint Daigneau, écr., Louis Lamarre, Alexis Marcille, Louis David, Pierre Vincent et Louis Sénécal, soient autorisés à mettre à exécution, et à mettre à effet les résolutions ci-dessus, et à faire et signer les actes requis.”

Ces personnes rendirent leurs comptes le trente septem-

(1) Greffe de Isid. Hurteau. N. P.

bre 1855, et établirent, à la satisfaction générale, avoir reçu £889-5-5, et avoir dépensé £930-18-4.

Le 17 février 1856, le successeur de M. Brassard, qui avait le même zèle pour l'œuvre de l'instruction, convoqua une assemblée des anciens et nouveaux marguilliers ; il y fut unanimement résolu :

“ 2o. Que les messieurs suivants, savoir : Messire George Thibault, curé de cette paroisse ; Isidore Hurteau et Edouard Lespérance, Eers, de Longueuil, soient, et par les présentes sont nommés syndics aux fins de gérer et administrer les affaires du collège en le village de Longueuil, aussi d'adresser à la législature de cette province une requête pour en obtenir et recevoir un ou plusieurs octrois pour leur venir en aide, afin de faire parachever cet établissement, et de faire éteindre la créance maintenant due pour la construction de cet édifice, et enfin les sus-nommés, sont autorisés, à faire et prendre tous les procédés et moyens, qu'ils jugeront convenables pour l'exécution pleine et entière, et à cet effet de faire signer les documents requis.”

Le 13 août 1856, autre assemblée de paroisse où les procureurs rendirent de nouveau leurs comptes : on les approuva et ratifia, en déclarant que les travaux avaient été exécutés à la plus grande satisfaction de tous les paroissiens présents.

Les procureurs eurent de plus instruction de faire exécuter les travaux suivants pour compléter leur œuvre, savoir :

“ 1o. Terminer les enduits, tant ceux de la nouvelle que de l'ancienne partie du collège.

“ 2o. Faire diviser une partie du troisième étage du dortoir actuel en classes.

“ 3o Convertir le grenier du dit collège en dortoir, avec plafond et tous autres accessoires.

“ 4o. Faire poser un conduit pour les eaux sales, lequel

devra partir du haut de la maison, et communiquer avec le canal de la cour.

“ 5o. Faire peindre les escaliers et autres ouvrages qu'ils croient nécessaire de faire peindre.

“ 6o. Faire terminer le dôme du collège.

“ 7o. Faire faire les jalousies nécessaires pour la salle d'étude.

“ 8o. Faire une écurie, une remise et un hangar pour l'usage du dit collège.

“ Et le dit marguillier en charge est autorisé à payer aux dits procureurs les argents requis pour la confection des dits ouvrages, avec l'approbation de Mgr. l'administrateur du diocèse.”

Les noms du Révérend Messire Geo. Thibault, curé, et de Chs. Sabourin, M.D., furent ajoutés à ceux des procureurs nommés à l'assemblée du 8 avril 1855 ; on obtenait aussi sans difficulté l'approbation de l'Administrateur du diocèse.

La fabrique dépensa pour le collège pendant les années 1854, 1855, 1856, 1857 et 1858 la somme de \$7,850 ; à part cela, il faut y ajouter la somme d'environ \$3,000, provenant de la souscription volontaire faite dans la paroisse et le village.

Lorsque le collège fut terminé, la fabrique en donna gratuitement l'usage pour un terme de vingt-cinq ans aux commissaires d'école, pourvu toutefois qu'ils s'en servissent pour une école de garçons, et qu'ils entretenissent la bâtisse, dans un bon état de réparations. La fabrique avait à supporter toutes les autres charges, taxes, assurance, rentes seigneuriales, etc. ; et à la condition toutefois que l'école qui se tiendrait dans cet établissement fût sujette à l'approbation de l'autorité ecclésiastique.

Nous devons ajouter ici que lorsque le comité nommé par la fabrique, le 8 avril 1855, se mit à l'œuvre pour bâtir le collège, la fabrique ne se trouvait pas à avoir suffisamment

d'argent en caisse pour faire tous les travaux nécessaires ; lorsque les ressources fournies par la fabrique et les souscriptions furent dépensées, on dut recourir aux emprunts.

Les procureurs de la fabrique, sachant que les commissaires d'école avaient une balance en mains, provenant de la vente de leur maison construite en 1852, et vendue sur résolution du 28 août 1852 à M. R. B. McGinnis, suivant acte du 6 septembre 1854, (1) leur écrivirent une lettre demandant de venir en aide à la fabrique, et de leur prêter cet argent qui formait un montant de £317.6.2.

Les registres nous disent que cette lettre écrite par “ la
 “ majorité des personnes autorisées par les délibérations de
 “ la fabrique de la paroisse en date du 8 avril 1855, à
 “ emprunter une ou des sommes de deniers aux fins de sub-
 “ venir aux dépenses à être faites, pour la construction
 “ d'une allonge d'environ cinquante pieds sur quarante, en
 “ pierre, à trois étages, à être ajoutée à une maison en pierre
 “ à deux étages appartenant à la dite fabrique, laquelle
 “ maison devra être exhaussée d'un étage, et pour autres
 “ améliorations, dans le but de former au village de Lon-
 “ gueuil une maison d'éducation pour les garçons, désirant
 “ savoir si vous êtes disposés à prêter à la dite fabrique
 “ l'argent que vous avez en mains, à condition que l'intérêt
 “ ne sera plus exigible en argent, mais que la fabrique le
 “ paiera en y établissant une école modèle et une élémen-
 “ taire pour l'instruction des garçons, et que la dite fabri-
 “ que continuera à y tenir ces écoles durant vingt-cinq
 “ années, pendant lesquelles il sera libre à la fabrique de
 “ rembourser en aucun temps le dit capital, alors et dans ce
 “ cas, les obligations de la dite fabrique cesseront.

“ Et que dans le cas où la dite fabrique, après la mise en
 “ opération de cet établissement, (ce qui aura lieu le ou
 “ avant le premier jour d'octobre, mil huit cent cinquante

(1) Greffe de P. E. Huftau.

“ six), cesserait d’y tenir une école modèle, et une élémen-
 “ taire, comme sus-dit, le dit capital sera payable par la
 “ dite fabrique, dans une année de telle discontinuation, et
 “ avec intérêt de cette dernière date, avec faculté cepen-
 “ dant à la dite fabrique de payer en aucun temps durant
 “ la dite année le capital et les intérêts alors échus.”

“ Le dit emprunt pourra être fait à d’autres conditions,
 “ et dont il pourra être convenu.”

JEAN BTE PETIT DIT LALUMIÈRE,
 ALEXIS MARCILLE,
 LOUIS LAMARRE,
 TOUSSAINT FOURNIER DIT PRÉFONTAINE,
 LOUIS DAVID,
 LOUIS SÉNÉCAL,
 JEAN-BAPTISTE BAILLARGEON,
 TOUSSAINT DAIGNEAU,
 PIERRE VINCENT.

J. U. MARCHAND,
 FR. VIAU DIT ST. MARS, } Témoins.

“ Longueuil, 30 avril 1855.”

A leur assemblée du 30 avril 1855, les commissaires re-
 curent cette lettre, la prirent en considération, accordèrent
 l’emprunt demandé, et autorisèrent M. Luc Dubuc, l’un des
 commissaires, à faire le prêt en question à la fabrique pour
 le montant constaté de £317.6.2, (\$1269.23),

Les travaux mentionnés dans la lettre furent exécutés ;
 le collège fut achevé, et forma dès lors une magnifique bâ-
 tisse, en pierre, de 110 pieds de longueur sur la rue Saint-
 Charles, et d’une profondeur de 40 pieds ; il a trois étages,
 à part les mansardes qui forment un immense dortoir.

Le collège est suffisamment grand pour loger les Frères
 et une centaine de pensionnaires, et laisser l’espace néces-
 saire pour faire la classe à 250 élèves ; il possède une belle
 salle d’étude et aussi une grande salle de récréation.

L'école des garçons, depuis que le collège est terminé, s'est tenue dans cet établissement ; mais les professeurs changèrent tour à tour.

Quoiqu'en dise la lettre des procureurs de la fabrique aux commissaires d'école : " que la fabrique les paiera (les intérêts) en y établissant une école modèle et une autre " élémentaire pour l'instruction des garçons, et que la dite " fabrique continuera à y tenir ces écoles pendant vingt- " cinq années." Il n'en fut rien cependant ; car le collège fut bâti par la fabrique comme nous avons dit plus haut et l'usage en fut laissé aux commissaires d'école qui y tiennent les écoles nécessaires et les administrent avec les moyens que leur procure la loi d'éducation, sans aucun autre secours de la part de la fabrique.

FRÈRES SAINT-VIATEUR.

Jusqu'en 1856, les écoles du village pour les garçons avaient été dirigées par des maîtres ou maîtresses laïques. Alors les Frères Saint-Viateur prirent possession du collège. Ce changement s'effectua d'après les conditions énoncées dans la résolution des commissaires d'école à l'assemblée du 17 août 1855.

" Sur motion du commissaire Sabourin, secondé par le " commissaire Benoit, il a été unanimement résolu : " Qu'il " soit alloué une somme de cent cinquante louis, cours " actuel, aux Clercs Saint-Viateur pour enseigner dans le " nouveau collège, toutes les branches d'éducation suivant " leur prospectus, moins le latin, avec la condition expresse " qu'ils ne seront pas moins de cinq instituteurs, dont trois " pour le français et deux pour l'anglais."

Cette résolution n'eut pas l'effet désiré ; car, le 5 octobre 1855, les commissaires passaient une autre résolution pour autoriser Messire G. Thibault, curé de la paroisse, à signer un engagement avec les Clercs Saint-Viateur à compter du

premier juillet 1856, pour sept Frères, moyennant £150 par année, outre les revenus des pensionnaires.

Les Frères prirent donc possession du collège le premier juillet 1856.

L'enseignement donné par ces Frères procura la plus grande satisfaction durant les premières années; mais pour diverses raisons, il y eut bientôt une diminution sensible dans la qualité de l'enseignement; c'était probablement dû au salaire minime qui leur était payé, ou encore à l'incompétence de quelques-uns des professeurs.

A l'assemblée du 13 avril 1866, les commissaires reçurent une lettre du Frère Boisvert en date du 24 mars 1866; cette lettre donnait un extrait d'une autre lettre du Frère Champagneur, Supérieur des Cleres Saint-Viateur, dans laquelle il demandait une augmentation considérable de salaire, soit trois cents louis par année, et quelques autres avantages y détaillés. Les commissaires crurent devoir rejeter cette demande, et l'année finie, en juillet 1866, les Frères laissèrent le collège.

Les commissaires, se trouvant sans professeurs pour l'année scolaire commençant en septembre, pour ne pas être pris au dépourvu, avaient autorisé deux de leurs collègues, Messire G. Thibault, et P. Morceau, écr., à chercher des professeurs pour remplacer les religieux qui partaient; le 7 juillet 1866, ils firent le rapport suivant: "qu'ils
" auraient plusieurs fois vu le directeur des Frères de la
" Doctrine Chrétienne à Montréal, aux fins de se procurer
" des Frères enseignants pour le collège de Longueuil, et
" quoique cependant disposé à acquiescer à notre demande,
" il ne pourra donner une réponse qu'au commencement
" d'août prochain."

Le 16 août 1866, les commissaires nommés pour s'informer et engager des professeurs n'ayant pu réussir auprès des Frères des Ecoles Chrétienne, arrêterent un engagement avec trois professeurs laïques, gradués de l'École

Normale Jacques-Cartier : MM. Louis Verner, comme principal, Lawrence O'Ryan, et Joseph Godin, pour se charger de l'enseignement dans le collège.

Ces professeurs devaient continuer l'instruction sur le même pied que les Frères Saint-Viateur, et garder aussi des pensionnaires ; mais leur petit nombre rendait la surveillance d'un établissement de cette importance tout à fait insuffisante.

LES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES.

La commission des écoles n'avait cependant pas les moyens d'augmenter le nombre des professeurs qui exigeaient un fort salaire. On eut donc parfaitement raison de contracter un engagement définitif avec les Frères des Ecoles Chrétiennes, qui demandaient un bien moindre salaire, et qui pourraient fournir le nombre de professeurs voulu, tant pour l'instruction que pour la surveillance des élèves.

Les commissaires continuèrent les démarches commencées l'année précédente avec le Révérend Frère Héraclian, supérieur de Montréal. Le 20 août 1867, on reçut une réponse du Révérend Frère Supérieur, qui indiquait les conditions nécessaires à leur acceptation de la direction du collège de Longueuil.

Les Frères des Ecoles Chrétiennes exigeaient une dot de deux cents piastres, et un salaire annuel de cent soixante piastres pour chaque Frère qui irait à Longueuil, consacrer sa vie à l'œuvre de l'éducation, en sus des revenus qu'ils pourraient retirer de leurs pensionnaires ; par contre, rien n'était demandé pour les Frères qui seraient simplement chargés de la surveillance des pensionnaires.

Les commissaires devaient en outre fournir l'eau et le chauffage nécessaires pour les classes, et un certain nombre de livres pour être donnés aux élèves comme prix, et quelques autres avantages de moindre importance.

PROGRAMME DES FRÈRES.

Le programme des Révérends Frères comportait les matières suivantes :

INSTRUCTION RELIGIEUSE.—Catéchisme.

FRANÇAIS.—Lecture et écriture française, manuscrit, latin, grammaire, orthographe, analyse, histoire du pays, géographie, usage du globe, arithmétique et mesurage, notions de géométrie, notions de dessin linéaire, tenue des livres.

ANGLAIS.—Lecture, grammaire, traduction, devoirs écrits, mathématiques et composition.

Après une sérieuse discussion des conditions et du programme ci-dessus, les commissaires, à leur assemblée du 19 février 1868, furent d'avis qu'il était avantageux pour la paroisse de les accepter ; on termina les arrangements pour avoir sept Frères, nombre jugé suffisant aux besoins des élèves qui fréquentaient le collège ; l'engagement devait dater du premier septembre précédent (1867).

Depuis cette époque, le collège a toujours été, et est encore tenu par les Frères des Ecoles Chrétiennes.

D'après leur engagement, les commissaires payèrent deux cents piastres une fois pour toutes ; cent soixante piastres sont payables annuellement pour chacun des six Frères chargés de l'enseignement ; le septième religieux donnait son temps à la surveillance des pensionnaires et ne recevait aucun salaire.

Plus tard, le nombre d'élèves ayant augmenté considérablement, on fut obligé d'avoir un Frère de plus ; ce dernier ne reçut que cent vingt piastres par année.

En 1883, le Révérend M. Tassé, curé de Longueuil, songea sérieusement à la construction d'une nouvelle église, devenue nécessaire depuis plusieurs années. Dans ce but, il examina les ressources de la fabrique, et s'aperçut bientôt

que cette dernière payait plusieurs petites dépenses pour le collège ; car, prétendait-il, la fabrique fournissant le collège et le terrain sans rémunération, il n'était que raisonnable que les commissaires fissent les déboursés nécessaires à l'entretien du collège, surtout dans un temps, où la fabrique avait un urgent besoin d'argent pour la construction de l'église.

Le terme fixé par l'arrangement de 1856 était expiré, et les commissaires crurent bon de renouveler le bail avec la fabrique. M. le curé fit adopter par résolution à une assemblée des fabriciens le 6 septembre 1885, les conditions du nouveau bail ; ces conditions furent ratifiées à l'assemblée de paroisse du 15 novembre 1885.

Le bail entre la fabrique et les commissaires d'école fut signé le 12 juillet 1886 (1) par Messire Tassé, curé, et M. Louis Dubuc, marguillier en charge, tous deux autorisés d'agir au nom de la fabrique, et MM. J. L. Vincent, président des commissaires d'école, et Michel Viger, commissaire, autorisés d'agir au nom des commissaires, par résolution du 10 septembre 1885.

Cet acte contient tous les arrangements arrêtés entre la fabrique et les commissaires d'école au sujet du collège, et ce, pour le terme de vingt-cinq ans, expirant en 1910.

Les citoyens de la ville de Longueuil, comprenant la nécessité d'avoir une salle d'étude, où les externes pourraient étudier au collège tout aussi bien que les pensionnaires, en firent une demande expresse aux commissaires ; ceux-ci se rendirent au désir de leurs contribuables en adoptant à leur assemblée du 2 novembre 1886, des arrangements avec les Frères pour obtenir l'étude désirée, moyennant une compensation annuelle de deux cents piastres pour les dépenses occasionnées aux Frères par ce surcroît de labour, et pour l'éclairage de la salle qui sert à l'étude.

(1) Greffe de P. Brais, N. P.

Nous ne pouvons laisser passer sous silence un acte de générosité accompli en faveur du collège de Longueuil, par Messire Thibault, le digne et vénéré curé de cette paroisse, et qui avait pris une part active à la fondation de cet établissement. Il n'oublia pas avant de mourir cette œuvre qui lui avait coûté tant de sacrifices et de dévouement ; comprenant que le collège, que sa santé le forçait à abandonner, avait encore besoin d'améliorations, il fit pour cette institution qu'il avait créée et qu'il chérissait, le don généreux de cinq cents piastres à être employées en améliorations au collège. (1) Les commissaires crurent bien employer cet argent suivant le désir du testament en faisant poser un appareil de chauffage.

La quittance de ce don fut donnée à Messire Nantel, directeur du collège de Sainte-Thérèse, et exécuteur testamentaire de Messire Thibault, par M. J. L. Vincent, président des commissaires d'école, et autorisé à cet effet, par acte passé le 12 janvier 1887. (2)

ÉLOGE DES FRÈRES DE LONGUEUIL.

Le collège de Longueuil, sous l'habile direction des Frères actuels, acquit bientôt une réputation enviable. Les élèves arrivèrent de toutes parts, et les éloges des inspecteurs prouvent surabondamment notre assertion. Citons au hasard des extraits du rapport de M. Archambault, inspecteur des écoles :

“ LONGUEUIL.—Cette municipalité compte un collège
 “ industriel tenu par les Frères de la Doctrine Chrétienne.
 “ Cette institution est fréquentée par un grand nombre
 “ d'élèves dont les progrès rapides attestent l'habileté des
 “ maîtres qui ont pour mission de les instruire.” (3)

(1) Par testament en date du 30 novembre 1883. P. Brais, N. P.

(2) P. Brais, N. P.

(3) Rapport de l'instruction publique de 1871.

Le même inspecteur disait encore en 1876 :

“ L’institution supérieure de cette municipalité, tenue par Messieurs les Frères des Ecoles Chrétiennes continue tous jours à attirer dans ses excellentes classes un nombre considérable d’élèves qui attestent toujours de l’enseignement de cette bonne institution.” (1)

En citant ces deux extraits, notre but est seulement de faire connaître la satisfaction générale que donnent les Frères aux différentes places où ils sont appelés à donner l’éducation ; il serait inutile pour nous d’essayer à faire leur éloge ; leur réputation est tellement établie que nous ne pourrions rien y ajouter.

Ces éloges rejaillissent en grande partie sur le Révérend Frère Victorien, directeur actuel du collège ; depuis plusieurs années, ce digne Frère, aussi savant que modeste, dirige avec un succès soutenu le collège ; on peut en toute certitude dire que l’œuvre s’est développée grâce au talent et au travail si opiniâtre de ce zélé professeur.

Longueuil doit s’enorgueillir à juste titre de ses deux magnifiques maisons d’éducation ; le couvent et le collège.

Les Sœurs et les Frères ont donné à leurs maisons respectives une réputation universelle de bonne administration et de solide éducation ; aussi les élèves ne manquent-ils pas. La République étoilée nous y envoie ses enfants pour y apprendre avec nos bonnes religieuses et nos modestes professeurs les premiers principes de la morale et de saine éducation.

Une foule de jeunes gens occupent à Montréal ou ailleurs les plus hautes positions dans les finances et le commerce ; ils ont puisé dans le collège de Longueuil la seule science nécessaire au bon citoyen ; c’est-à-dire le talent de bien employer pour Dieu et la patrie, l’intelligence que leur a donnée la nature.

Grâce au dévouement des dignes pasteurs qui ont dirigé

(1) Rapport de l’instruction publique pour l’année 1876-77.

Longueuil depuis M. Brassard, grâce aussi à l'activité et à l'entente des commissaires d'école, grâce enfin au zèle et au travail des autorités du collège et du couvent, la ville peut aujourd'hui se dire au premier rang parmi les villes du Canada dans la voie de l'éducation et de l'instruction primaire.

DIVISION DE LA COMMISSION DES ÉCOLES.

Le collège venait à peine d'être terminé qu'on agita la question de diviser la commission des écoles de Longueuil en deux parties distinctes, celle du village et celle de la paroisse.

Les commissaires, à leur assemblée du 2 mai 1856, prirent communication de la lettre suivante de l'honorable P. J. O. Chauveau, surintendant de l'éducation :

“ BUREAU DE L'ÉDUCATION.

“ Montréal, 24 avril 1856.

“ Messieurs les Commissaires d'Écoles

“ de Longueuil,

“ Messieurs,

“ J'ai l'honneur de vous envoyer copie d'une pétition
 “ signée par cent quatre-vingt-trois personnes de votre
 “ municipalité, demandant que la paroisse et le village
 “ soient divisés, et forment chacun une municipalité séparée
 “ pour les fins scolaires. Vous voudrez bien prendre con-
 “ naissance des motifs qu'ils allèguent à l'appui de leur
 “ demande, et me faire part des observations que vous pou-
 “ vez avoir à y faire.

“ P. J. O. CHAUVEAU,

“ Surintendant de l'Éducation.

La pétition était datée de Longueuil, du 13 mars 1856, et s'exprimait ainsi : “Qu'il n'y avait qu'une seule municipalité
 “ scolaire pour toute la paroisse de Longueuil, et qu'une seule

“ école modèle dans le dit village de Longueuil qui se
 “ trouve à l’extrémité de la paroisse ; que les habitants de
 “ la municipalité de la paroisse souffriraient de cet état de
 “ choses, en ce que leurs contributions au soutien des écoles
 “ se répartiraient en très grande partie au dit village de
 “ Longueuil où se trouve l’école modèle, et en ce qui leur
 “ en coûterait pour les mettre au collège éloigné, tandis que
 “ si les habitants de la paroisse de Longueuil avaient une
 “ école modèle, dans un lieu central, leurs enfants pour-
 “ raient fréquenter cette école, sans être obligés de prendre
 “ pension ailleurs que chez leur parents.”

Les commissaires, qui n’avaient aucune raison de s’opposer à cette demande, résolurent ce qui suit, à leur assemblée du 27 mai 1856 :

“ Nous, soussignés, commissaires d’école de la paroisse
 “ de Longueuil, avons unanimement RÉSOLU :

“ Que nous n’avons aucune raison de nous opposer à cette
 “ séparation de municipalité scolaire, pourvu que la municipalité scolaire du village renferme, outre le village,
 “ tous les propriétaires jusque chez Edouard Lespérance,
 “ Ecr., (1) inclusivement les propriétaires du Côteau depuis
 “ chez Amable Benoit jusqu’à Stanislas Dubuc inclusive-
 “ ment, enfin les propriétaires du haut du fleuve jusqu’à
 “ Michel Patenaude, fils, inclusivement.” (2)

Une copie de cette résolution fut envoyée sans délai au surintendant de l’Education.

A leur assemblée du 18 juillet 1856, les commissaires avaient reçu la lettre suivante pour réponse :

“ BUREAU DE L’ÉDUCATION.

Montréal, 9 juillet 1856.

“ Messieurs les Commissaires d’Ecoles,
 “ de Longueuil,

“ Messieurs,

“ J’ai l’honneur de vous informer qu’il a plu à Son Excel-

(1) Aujourd’hui M. Elliott.

(2) Aujourd’hui Barsalou.

“ lence le Gouverneur-Général, le 4 courant, en vertu de la
 “ Ire clause de la 12e Victoria, chap. 50, de diviser la muni-
 “ cipalité scolaire de la paroisse de Longueuil, dans le comté
 “ de Chambly en deux municipalités distinctes, savoir: celle
 “ du village qui comprend outre le village proprement dit
 “ le rang qui s’étend le long du fleuve en descendant jus-
 “ qu’à la propriété d’Edouard Lespérance inclusivement, et
 “ en remontant le fleuve jusqu’à la propriété de Michel
 “ Patenaude, fils, aussi inclusivement, le rang appelé *côteau-*
 “ *rouge*. depuis la terre d’Amable Benoit jusqu’à celle de
 “ Stanislas Dubuc inclusivement, et la municipalité de la
 “ paroisse qui comprendra le reste de la susdite paroisse,
 “ avec effet du 1er juillet 1856.”

J. O. CHAUVÉAU.

Dès ce moment, la paroisse fut divisée en deux municipa-
 lités scolaires, et il fallut une nouvelle organisation pour
 administrer les affaires scolaires dans la paroisse.

COMMISSION D'ÉCOLES DE LA PAROISSE.

La nouvelle commission prit naissance le 1er juillet 1856.
 L'élection des commissaires eut lieu conformément à la loi,
 le 28 juillet 1856, et les cinq commissaires élus furent MM.
 Laurent Benoit, J.-Bte. Baillargeon, Louis Daigneault, fils,
 Augustin Dubuc et Joseph Dubuc. (1)

La première assemblée de ces commissaires fut tenue le
 dimanche, 3 août suivant, chez François Charron, à 4 heu-
 res de l'après-midi.

M. Laurent Benoit fut unanimement élu président, et M.
 François Charron, nommé secrétaire-trésorier.

La commission scolaire de la paroisse de Longueuil se

(1) Voir appendice, note K, la liste complète des commissaires d'école du vil-
 lage de Longueuil après sa séparation d'avec la paroisse, suivie de celle de la
 ville depuis son érection jusqu'à ce jour.

“ bly. Michel Delàge du côté nord-est d'icelui (1) à venir
“ jusque chez Pierre Benoit, côté sud-ouest, et Solomon
“ Ménard du côté nord-est, le tout inclusivement, et cet
“ arrondissement portera le numéro 2, celui ci-devant por-
“ tant No. 4, portera No. 1, petit Saint-Charles; celui por-
“ tant No. 6 portera No. 3, Gentilly; celui portant No. 5 por-
“ tera No. 4, Bas du fleuve; et seront composés de leurs
“ limites respectives.”

Les arrondissements de la paroisse étaient donc comme suit :

No. 1. Le Petit-Saint-Charles et la Côte-Noire.

No. 2. Le Chemin de Chambly.

No. 3. Gentilly.

No. 4. Bas-du-fleuve.

Le No. 1, qui comprenait les mêmes limites que le No. 8 tel que désigné dans l'assemblée du 21 septembre 1845, fut bientôt subdivisé; car l'augmentation de la population à Saint-Lambert exigea bientôt l'érection d'une municipalité scolaire séparée. Cette municipalité fut créée et érigée en 1857 par un acte spécial pour les fins municipales et scolaires.(2) Les conseillers élus, d'après cette loi, sont aussi commissaires d'école pour la municipalité.

L'arrondissement No 1 se trouva donc diminué de toute l'étendue de la municipalité de Saint-Lambert, telle qu'érigée par l'acte de 1857 et ses amendements de 1862 et de 1875.

En 1885, l'arrondissement No 1 fut agrandi de neuf terres du Côteau-Rouge, (terres qui furent détachées de la municipalité scolaire de la ville); on divisa en même temps

(1) Ce sont les deux propriétaires qui avoisinent la paroisse de Saint-Hubert sur le Chemin de Chambly, et par conséquent les deux dernières terres de Lougueuil.

(2) 20 Vict. chap. 132—1857. Amendé par 22 Vict. chap. 78—1859; encore amendé par 25 Vict. chap. 49—1862, et par la 38 Vict. chap. 69—1875. Tous ces amendements ont pour principal but de changer les limites de cette municipalité.

cet arrondissement en deux ; l'un conserva le No 1, et l'autre fut désigné sous le No. 5.

Les commissaires de la paroisse s'expriment ainsi à ce sujet dans leurs registres, le 27 avril 1885.

“ Et que ce dernier arrondissement (No 1) soit divisé en
 “ deux arrondissements, le rang du petit Saint-Charles, le
 “ trait carré, et le rang de la Côte-Noire, jusqu'à y compris
 “ Antoine Achim, donnant une distance de quarante-deux
 “ arpents et comprenant actuellement 40 enfants en âge de
 “ fréquenter l'école, et le second arrondissement, compre-
 “ nant le rang du Petit-Bois et tout le rang du Côteau-
 “ Rouge, une distance de cinquante-quatre arpents et com-
 “ prenant actuellement 27 enfants en âge de fréquenter les
 “ écoles, et s'appellera arrondissement No 5 pour les fins
 “ scolaires.”

Cette division fut sanctionnée par M. le surintendant de l'Éducation, l'hon. G. Ouimet, par sa lettre du 11 juin 1885, par laquelle il informe les commissaires de la ville de Longueuil que, par ordre en conseil du 20 mai 1885, approuvé par le lieutenant-gouverneur le 9 juin courant :

“ Les lots Nos 133 à 141 des plan et livre de renvoi offici-
 “ els du cadastre de Longueuil ont été détachés de la ville
 “ de Longueuil, dans le comté de Chambly, et annexés pour
 “ les fins scolaires à la municipalité de la paroisse dans le
 “ même comté.”

ÉCOLES DISSIDENTES OU PROTESTANTES.

Les partisans de la réforme commencèrent dès 1848 à ouvrir une école pour y envoyer leurs enfants.

Les travaux de construction du chemin de fer *Saint-Laurent et Atlantique*, aujourd'hui le *Grand-Tronc*, avaient amené à Longueuil une foule de protestants de diverses croyances. Ils se réunirent pour demander à la compagnie du *Grand-Tronc* de leur fournir une maison lui apparte-

nant, pour y tenir une école pour leurs enfants ; ce qui leur fut accordé, et ils se servirent de cette propriété jusqu'au départ des usines de la compagnie en 1860. Cette maison en bois est aujourd'hui la propriété de M. Wm. Cooper ; elle est située en dehors des limites de la ville, sur la propriété qui appartenait au *Grand-Tronc*.

Quelques professeurs privés donnaient en même temps des leçons à quelques élèves.

SOCIÉTÉ ÉVANGÉLIQUE DE LA GRANDE-LIGNE.

En 1854, le 13 août (1), M. R. B. McGinnis acquit des commissaires d'école trois emplacements qu'il leur avait vendus le 13 avril 1852, et situés au coin ouest des rues Grant et Sainte-Elizabeth ; les commissaires y avaient bâti en 1852 une maison en pierre, de 72 pieds de longueur sur la rue Sainte-Elizabeth, sur 36 de profondeur et à deux étages.

M. McGinnis transmet cette propriété au Rév. Joseph Roussy, ministre baptiste, qui la revendit aussitôt à la " Société Evangélique de la Grande-Ligne " (2), le 9 août 1855.

Après avoir été augmentée d'un étage, cette bâtisse fut convertie en maison d'éducation pour les filles, et remplaça celle de Saint-Pic, qui avait été incendiée en 1854, et qui servait au même usage.

Le Rév. M. Lafleur, ministre de la croyance baptiste, en eut longtemps la direction, et ne la quitta qu'en 1876.

Cette maison servait en même temps de chapelle ou d'église, pour les personnes de la religion réformée ; ils y célébraient leurs offices religieux presque tous les dimanches.

Cette institution, quoique bien tenue, n'eut pas à Lon-

(1) Par acte passé devant P. E. Hurteau, N. P.

(2) Par acte passé devant F. J. Durand, N. P.

gueuil le succès qu'on en attendait, en dépit des sommes considérables que la Société Évangélique y avait mises pour terminer la maison et la maintenir en réparation pendant un si long temps. La Société ayant trouvé un acquéreur, la maison fut vendue le 25 avril 1876, à Jos. Goguette, N. P., en vertu d'une autorisation d'une assemblée des directeurs de la Société, tenue le 24 avril 1876, et où M. Joseph Richards avait été autorisé à signer l'acte. (1) L'institution de la Société Évangélique fut transportée à la Grande-Ligne, en 1880, dans une nouvelle bâtisse construite près de celle des garçons. Cette institution s'appelle "*Institut Feller de la mission de la Grande-Ligne.*"

Nous devons à la louange de nos concitoyens catholiques dire ici, que pendant les vingt-deux années de séjour des protestants français à Longueuil, pas un seul catholique canadien-français de Longueuil n'a trahi la religion de ses pères; cependant, ce ne fut pas faute de prosélytisme; car les pasteurs protestants ne ménagèrent ni leur zèle, ni les tentatives de séduction de toutes sortes.

Les protestants, qui ne fréquentaient pas cette institution, pour bénéficier des bienfaits de la loi d'éducation, s'organisèrent en 1868 et nommèrent à leur tour des syndics d'école; ils louèrent un local nécessaire pour leur école, et se construisirent ensuite une maison d'école en 1875, sur le terrain donné par le baron de Longueuil, près de l'église qu'il avait fait bâtir en 1842.

On y donne depuis un cours régulier d'instruction, au moyen de maîtres ou maîtresses.

Les méthodistes voulurent à leur tour avoir leur école-église à Longueuil. Ils achetèrent en 1882 un terrain, où ils firent bâtir un simulacre de chapelle. Le Révd. M. Dorion, ministre méthodiste français, s'en servait comme école durant la semaine, et y officiait le dimanche.

(1) Passé devant P. Brais, N. P., le 25 avril 1876.

Mais le peu d'encouragement a forcé le révérend monsieur à déguerpir : depuis plus de trois ans toute la mission a été abandonnée, et l'école-chapelle fermée complètement, et vendue. Cette chapelle était située sur la rue Saint-Charles vis-à-vis l'abreuvoir que la corporation a posé l'année dernière (1888).

Comme la population anglaise de Longueuil change souvent, et qu'une grande partie n'y vient passer que la belle saison, les syndics rencontrent beaucoup de difficultés. On y trouve une explication suffisante sur l'instabilité des écoles protestantes qui ont été établies à Longueuil.

CHAPITRE XX

(1845-1889.)

HOSPICE SAINT-ANTOINE. — INSTITUTIONS RELIGIEUSES ET
LITTÉRAIRES, &C.

SOMMAIRE. — Notice sur la Sœur d'Youville, fondatrice des Sœurs Grises. — Donation par M. Goguette en faveur d'un hospice à Longueuil. — Vie de M. Goguette. — Bénédiction de l'hospice. — Libéralités de la fabrique de Longueuil et du Rév. M. Thibault en faveur de l'hospice. — Sœurs Christin et Primeau. — Les RR. PP. Oblats à Longueuil. — Leur noviciat. — Société de secours mutuels Saint-Antoine. — Sa dissolution. — La Congrégation des hommes et autres confréries. — Bibliothèque paroissiale. — Institut canadien. — Cabinet de lecture paroissial. — Société Saint-Jean-Baptiste. — Corps de musique. — Cercles dramatiques. — Société chorale. — Club Montarville. — Le journal *l'Impartial*.

HOSPICE OU SALLE D'ASILE SAINT-ANTOINE DE LONGUEUIL.

Notice sur la Sœur d'Youville.

L'établissement des Sœurs Grises ou Sœurs de la Charité, dans la ville de Longueuil, mérite une mention toute spéciale dans les annales de notre paroisse, à titre de succursale de notre grande institution nationale, l'Hôpital-Général de Montréal.

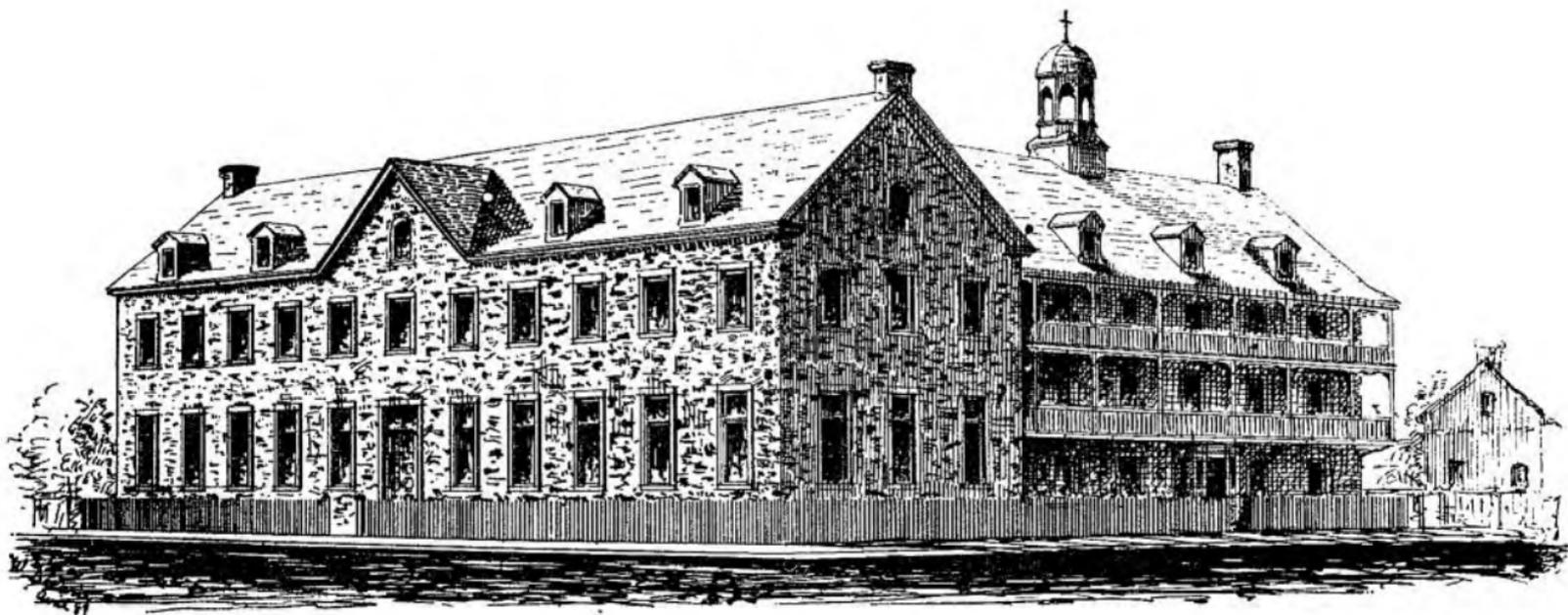


Photo-Gravure.

HOPITAL OU HOSPICE ST-ANTOINE DE LONGUEUIL.

D'après dessin de W. DECARIE.

La fondatrice de cette institution, Marie-Marguerite de Lajemmerais, veuve d'Youville, née dans une paroisse voisine, à Varennes, en 1701, descendante par sa mère du premier seigneur de Boucherville, a du avoir des rapports fréquents avec notre village, attendu que sa grand-mère, madame Gauthier de Varennes, propriétaire du fief Tremblay, était considérée comme paroissienne de Longueuil, et possédait le second banc seigneurial dans notre église.

Maintenant que son nom et ses mérites sont mis en grande lumière devant tout le pays, où elle est vénérée, nous pouvons dire, à l'égal des saints, et qu'on espère même que son procès de canonisation soumis en 1887 au tribunal de la sainte église, se terminera bientôt favorablement, on doit s'estimer heureux de posséder quelque souvenir de cette grande chrétienne.

Le parfum de ses vertus se répandra naturellement sur toutes les branches de son institution, où l'on pratique encore suivant les règles sages qu'elle y a établies, les mêmes œuvres de charité et de dévouement.

On a déjà fait remarquer que Samuel de Champlain consacra les trente-trois dernières années de sa vie à la fondation de notre colonie ; la Providence a permis que cette héroïque femme travaillât elle aussi pendant trente-trois ans à la fondation de son œuvre. Ce fut en effet en 1738 qu'elle recueillit ses premiers pauvres dans son établissement, et qu'elle prit ses premiers engagements, de leur consacrer toute sa vie entière ; puis, elle termina sa carrière en 1771.

Longueuil doit donc tenir à honneur de conserver un tel établissement dans ses limites pour s'assurer la protection de cette vénérable servante de Dieu, l'une de nos plus pures gloires nationales.

Du reste, cette admirable religieuse doit être mentionnée dans l'histoire de Longueuil à d'autres titres, puisque parmi les industries qu'elle exerçait dans l'intérêt de son hôpital

et de ses pauvres, elle entretenait un bateau-passeur entre les deux rives; ce qui mettait son établissement en contact fréquent avec cette paroisse.

M. Faillon, dans son *Histoire de Mde. d'Yeuville*, rapporte un différend réglé à l'amiable entre elle et M. Deschambault, tuteur de la baronne de Longueuil, au sujet des limites des terres de l'Hôpital et de la baronne, du côté de Chambly. Les intérêts de son hôpital touchaient donc à Longueuil par le nord et par le sud.

Les héritières de ses vertus, continuatrices de ses bonnes œuvres, ont pris possession de leur modeste monastère de Longueuil en 1876.

Il ne sera pas sans intérêt de faire connaître ici les mutations, et les différentes destinées antérieures du coin de terre qu'elles occupent aujourd'hui.

Il fut concédé par le seigneur de Longueuil aux commissaires d'école le 13 avril 1852 (1) pour la somme de £75.0.0. Ce terrain était composé de trois emplacements situés au coin sud-ouest des rues Sainte-Elizabeth et Grant; il contenait 150 pieds de front sur la rue Grant, et 150 pieds de profondeur.

Vendu par les commissaires d'école à M. R. B. McGinnis, le 6 septembre 1854 (2), avec une bâtisse en pierre à deux étages, de 72 pieds de front sur la rue Grant et 36 pieds de profondeur pour £352.0.0, ce terrain fut de nouveau vendu par M. McGinnis à M. Joseph Roussy, et revendu par celui-ci à la Société Evangélique de la Grande-Ligne, le 29 août 1855, (3); celle-ci y fit de grandes réparations, en l'élevant d'un étage et y établit une école de pensionnaires pour les filles, sous la direction du ministre Lafleur.—Cette société revendit son terrain à M. Joseph Goguette, estimable

(1) Greffe de E. Pages, N. P.

(2) Greffe de P. E. Hurteau, N. P.

(3) Greffe de F. J. Durand, N. P.

citoyen de Longueuil, qui l'acheta le 25 avril 1876 (1), moyennant \$7,500.00.

DONATION DE M. GOGUETTE EN FAVEUR D'UN HOSPICE.

M. Goguette en fit don au Rév. M. Geo. Thibault, curé de Longueuil, par acte passé devant M. P. Brais, notaire, le 28 avril 1871 ; le 30 mai de la même année, ce terrain fut transmis par donation, par acte du même notaire, à l'Hôpital-Général des Sœurs de la Charité de Montréal (Sœurs Grises).

M. Goguette, en faisant cette donation, avait un but bien arrêté ; il voulait fonder dans Longueuil un hospice de charité, tant pour les pauvres que pour les orphelins ; son acte de donation s'exprime ainsi : " 2o Aussi à la charge et " condition expresse que le dit donataire fasse servir. " tienne et emploie constamment le dit immeuble et dépen- " dances comme hospice ou maison de charité sous les soins " de sœurs religieuses pour le besoin de la ville et paroisse " de Longueuil."

Longueuil se trouvait doté d'une institution nouvelle, qui était destinée à rendre de grands services à la paroisse ; cette grande œuvre était entièrement due à la générosité de notre concitoyen, M. Joseph Goguette.

Nous croyons devoir honorer cette générosité en traçant ici en peu de mots la vie de cet honnête citoyen.

VIE DE M. GOGUETTE.

M. Joseph Goguette, né à Longueuil le 10 mars 1810, était le fils unique de Joseph Goguette et de Thérèse Provost. Il fit son éducation à l'école du village, tenue à cette époque par un nommé Sénécal ; devenu jeune homme, il fut le protégé de M. Chaboillez, alors curé de Longueuil ; ce dernier alla jusqu'à lui enseigner la musique, en même temps qu'il perfectionnait son éducation.

(1) Greffe de P. Brais. N. P.

M. Goguette, ayant décidé d'étudier le notariat, fit sa cléricalure sous l'honorable Louis Lacoste ; il fut reçu notaire en 1830, et pratiqua jusqu'en 1873.

Cependant les charmes de la vie du notariat ne l'empêchèrent pas de s'occuper de choses et autres. En effet, en 1831, il était engagé par la fabrique de Longueuil comme organiste et comme comptable, emplois qu'il occupa un grand nombre d'années (environ 25 ans).

Après avoir hérité de son père, il continua à mener une vie très économe, et passa ses jours dans une modeste aisance, sans inquiétude sur l'avenir. Une heureuse transaction avec le *Grand-Tronc* (1) lui permit en outre d'arrondir notablement sa fortune.

Il se fit un devoir de remettre à ses compatriotes les services que lui avait rendus M. Chaboillez ; car ce fut lui qui enseigna la musique au jeune Jos. Marchand, qui lui succéda plus tard comme organiste de Longueuil.

Tout en demeurant célibataire, M. Goguette écoula ses jours au milieu de la plus grande simplicité, et pratiqua toujours la plus scrupuleuse honnêteté.

Parvenu à un âge assez avancé, et après avoir consulté des personnes en qui il mettait toute sa confiance, (2) il en vint à la détermination d'acquérir la propriété citée plus haut pour la donner à la paroisse.

La maison érigée sur cette propriété ne se trouvait pas suffisamment grande au désir de M. le curé Thibault, qui voulait y mettre une salle d'asile pour les petits enfants, un orphelinat, des salles pour les vieux et vieilles, et enfin un hôpital.

Obéissant de suite à de si justes souhaits, M. Goguette crut devoir pousser sa générosité plus loin, et y pourvut par son testament du 3 mai 1876 où, après avoir fait

1) Vente de sa terre à la compagnie, et sur laquelle furent construits les ateliers et la gare de Longueuil.

(2) Messire G. Thibault, et le Capt. Chs. Bourdon.

plusieurs legs particuliers d'une valeur d'au moins six mille piastres, il s'exprime ainsi : " Quant au surplus de tous ses biens, le dit testateur les donne et lègue à l'hospice ou maison de charité à être établie à Longueuil, en la maison érigée sur le terrain que le testateur a donné au dit George Thibault, par donation du 28 avril 1876, et aux sœurs religieuses acceptant et tenant telle maison de charité, que le dit testateur institue par les présentes ses légataires universelles en propriété."

Le même testament nommait Messire George Thibault et le marguillier en charge, ses exécuteurs testamentaires.

Il a été constaté que la balance des biens de M. Goguette donnée à ses légataires par la clause ci-dessus, atteinait la somme de trois mille piastres.

M. Goguette, après avoir donné la somme de dix mille cinq cents piastres pour son œuvre de prédilection, s'éteignit paisiblement le 27 mars 1877, à l'âge de 67 ans.

L'acte de sépulture se lit ainsi : " Ce trois avril, mil huit cent soixante-et-dix-sept, par nous, prêtre soussigné, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse, le corps de Joseph Goguet, éc., notaire, et bienfaiteur insigne de cette paroisse, en sa qualité de fondateur d'une salle d'asile et d'un hôpital tenu par les Sœurs Grises depuis le mois de septembre dernier, décédé le vingt-sept du mois dernier, âgé de soixante-et-onze ans (1), fils légitime de défunts Joseph Goguet et Marie Provost (2). Présents un grand concours de citoyens et fr. Victorian ; fr. Sylvian ; fr. Fabian ; fr. Mathews ; fr. Edouard ; fr. Odocéé ; fr. Macairus ; fr. Augustin ; Siméon Saint-Michel ; Wilfrid Saint-Louis ; Thomas Nugent ; Louis Marcille ; Olivier Martel et Camille Richard."

GEO. THIBAULT, Ptre.

(1) Né en 1810, et mort en 1877, ceci donne 67 ans et non pas 71, tel que dit plus haut.

(2) L'acte de baptême dit : Thérèse Provost.

Si M. Goguette avait assuré le succès financier de la construction de l'hôpital Saint-Antoine, le Rév. M. Thibault en était le véritable fondateur. Car ce fut son zèle qui assura sa fondation, et qui veilla plus tard à sa continuation, avec un intérêt infatigable. Après avoir visité la communauté des Sœurs Grises de Montréal, M. Thibault résolut de confier à ces dignes sœurs la direction du nouvel hôpital. Mais il s'aperçut bien vite que pour atteindre son but, il faudrait agrandir considérablement la maison donnée par M. Goguette.

Dès que les Sœurs eurent pris possession de la maison, M. le curé, de concert avec elles, fit faire les réparations requises pour leur donner le confort nécessaire, et préparer une salle d'asile temporaire pour recevoir les petits enfants dès le mois de septembre suivant.

Aussitôt ces travaux terminés, M. Thibault, qui voulait à tout prix achever son œuvre de prédilection, en parla à plusieurs paroissiens influents qui l'encouragèrent; M. Isidore Hurteau, alors maire de la ville de Longueuil, et citoyen de bonne volonté, avisa M. Thibault de l'avantage de convoquer une assemblée des paroissiens, et de demander qu'une souscription fût faite pour permettre d'agrandir la maison donnée par M. Goguette, et en faire un établissement digne de la paroisse.

L'assemblée se fit de suite; les paroissiens ainsi réunis, et encouragés par le bel exemple de M. Goguette, comprirent l'importance de la proposition, et ouvrirent sur le champ une liste de souscription, qui réalisa plus de deux mille cinq cents piastres; on procéda aussi à la nomination d'un comité composé du Rév. M. Thibault et de MM. Isid. Hurteau, Dr. C. A. Pratt, J. L. Vincent, de la ville, et de MM. Toussaint Bétournay, Nazaire Lamarre et Louis David, de la campagne, pour faire exécuter les travaux nécessaires.

Les Révérendes Sœurs avaient fait exécuter les plans par M. Victor Bourgeault, architecte, pour une allonge de 120 pieds par 36.

Cette allonge devait être suffisante pour contenir la salle d'asile, la chapelle et les autres salles nécessaires à l'établissement.

L'architecte estimait à huit mille piastres le coût de ces travaux.

Le comité se mit immédiatement à l'œuvre, et demanda des soumissions pour la construction de l'édifice.

Le 23 avril 1877, on ouvrit les soumissions suivantes : A. Aubertin, C. Provost, Hubert Lamarre et Eugène Préfontaine, pour la charpente et pour la menuiserie ; Sylvain Narbonne, Israël Payette, Stanislas Bousquet, pour la maçonnerie.

La soumission de M. Eugène Préfontaine, à \$1,775.00 pour la charpente, et celle de M. Sylvain Narbonne, à six piastres la toise pour la maçonnerie, plus un extra pour les cheminées, furent acceptées.

Dès le 27 avril, on commença les fondations, et les travaux furent poussés avec vigueur.

Le marché pour ces travaux fut signé le 27 août 1877 avec M. Sylvain Narbonne. (1)

L'ouvrage fut terminé dans le cours de l'automne ; la quittance pour le paiement des travaux de maçonnerie au montant de \$2,111.28, laquelle somme ajoutée à \$1,775 pour les travaux de maçonnerie, fut signée par M. Narbonne le 2 décembre 1877. (2)

Dans l'hiver de 1878, les enduits furent faits, et au printemps suivant, les travaux pour terminer la salle d'asile et la chapelle furent poussés activement ; on voulait avoir la salle d'asile pour le commencement de septembre 1878 ; cependant le 3 juillet, la bâtisse faillit devenir la proie des flammes ; le feu se déclara vers 6½ heures du soir, dans un amas de copeaux.

Heureusement, les pompes arrivèrent à temps pour éteindre le feu qui n'avait encore causé qu'un faible dom-

(1) P. Brais, N. P.

(2) P. Brais, N. P.

mage d'environ \$500, et au reste couvert par les assurances. Les travaux, retardés par ce contre-temps, n'en furent pas moins finis dans les délais voulus.

BÉNÉDICTION DE L'HOSPICE, ET LIBÉRALITÉS DE LA FABRIQUE ET DE M. THIBAUT.

Le 18 août, eut lieu la bénédiction solennelle de la nouvelle chapelle et de la salle d'asile par le Rév. M. Rousselot, Ptre. S. S., fondateur des salles d'asile, à Montréal.

Le lendemain, le Rév. M. Thibault continuait son œuvre, en célébrant pour la première fois dans la chapelle le Saint Sacrifice de la messe.

L'intérieur de la chapelle avait coûté \$1,600; mais les enduits et le matériel nécessaire à la salle d'asile avaient occasionné des dépenses considérables et absorbé tous les fonds provenant du legs de M. Coguette et de la généreuse souscription des paroissiens. Le comité avait été forcé d'emprunter de la fabrique en divers montants une somme de \$3,363.42. La fabrique comme toujours se montra libérale envers une institution qui répondait d'ailleurs au désir général de la paroisse; elle abandonna cette somme à l'hospice Saint-Antoine par un vote unanime des paroissiens à l'assemblée du 30 mars 1879, sur proposition de M. Isidore Hurteau, l'un des anciens marguilliers.

La fabrique avait déjà donné pour les premières réparations faites en 1876 un montant d'environ huit cents piastres.

Cette œuvre, si éminemment charitable, fut couronnée par la construction d'un petit dôme construit avec le concours gratis des ouvriers de la ville. La cloche fut donnée par M. Isid. Hurteau.

Cette cloche fut bénie le 8 décembre 1879. Le donateur, qui était alors sur son lit de mort, ne put assister à cette imposante cérémonie; cet éminent citoyen avait grande

hâte, disait-il, de l'entendre sonner avant qu'il ne vînt à mourir.

Son désir fut exaucé ; cette cloche appela pour la première fois les fidèles à venir entendre la messe à l'intention de M. Hurteau, peu de jours avant sa mort. (18 déc. 1879).

L'église reconnaissait noblement les services qu'il avait rendus comme membre du comité de la construction de l'hôpital Saint-Antoine.

SŒURS CHRISTIN ET PRIMEAU.

Le jour même (30 mai 1876), que l'on signa et accepta la donation faite par le Rév. M. Thibault à l'Hôpital-Général de Montréal, le conseil général de cette institution fit le choix d'une supérieure pour diriger l'Hôpital de Longueuil.

Cet honneur échet à la Révérende Sœur Christin, femme de beaucoup d'esprit, très intelligente et d'un grand mérite ; elle sut par son affabilité et sa tenacité obtenir tout ce qu'elle crût nécessaire à sa maison.

Assistée dans sa mission de Longueuil par trois dignes émules de ses vertus et de ses qualités, les Sœurs Falardeau, Séguin et Bélanger, elle conquiert d'emblée le respect et l'affection de toute la paroisse.

Le 1er janvier 1879, la fabrique leur donna le soin d'entretenir la sacristie, confiée jusqu'alors à la surveillance des Révérendes Sœurs des SS. Noms de Jésus et de Marie.

L'œuvre des Sœurs Grises de Longueuil consiste principalement dans la salle d'asile, le soin des orphelins et des orphelines, des vieillards ; comme partout ailleurs, elles visitent les malades à domicile, et assistent les mourants à franchir le terrible passage de l'Eternité.

Lorsque les infirmités et l'âge forcèrent M. Thibault à quitter la cure de Longueuil, le 24 septembre 1883, il se retira à l'hôpital Saint-Antoine, sa maison de prédilection, avec l'idée bien arrêtée d'y finir ses jours.

Pendant son court séjour à l'hôpital, M. Thibault dota cette maison d'un magnifique appareil de chauffage à l'eau chaude et du coût de \$1200.

La Révérende Sœur Christin, qui n'avait jamais eu qu'une très faible santé, ne put pas longtemps supporter les nombreux travaux de l'Hôpital ; elle devint bientôt incapable de suffire à cette tâche ardue, et le 24 novembre 1883, elle obtenait son rappel de cette maison qu'elle avait complétée par ses sages économies.

De retour à la maison-mère, à Montréal, elle y finit ses jours le 8 janvier 1884.

La perte de cette précieuse supérieure annonçait presque un désastre pour cette institution naissante.

Mais la Providence, qui veille spécialement aux œuvres de charité, adoucit cette perte par la nomination de la Révérende Sœur Primeau.

Femme de mérite et de jugement, et très industrieuse, Sr. Primeau, depuis son entrée à l'hospice de Longueuil, le 16 janvier 1884, administra tout avec le plus grand succès. L'hospice a continué de prospérer avec des revenus bien minimes ; car les Sœurs Grises de Longueuil n'ont d'autres revenus que ceux provenant de la charité publique et de quelques pensionnaires qu'elles peuvent prendre dans leur maison.

Le 2 mars 1887, l'Institut eut encore à subir les ravages d'un second incendie, qui causa des dégâts au montant de \$770 ; par bonheur, les pertes furent encore couvertes par les assurances.

Depuis cet événement, la Sœur Primeau a été rappelée de cette maison pour occuper un emploi supérieur, et a laissé notre Hospice, le 19 octobre 1887 ; elle a été remplacée par la Révérende Sœur Lévêque, qui continue l'œuvre de cette maison avec le même zèle et le même succès que ses prédécesseurs ; elle a pris charge de cette maison le 3 novembre 1887.

L'Hôpital contenait en 1887 le nombre de personnes suivantes :

Sœurs.....	7
Filles	7
Vieilles	8
Garçons et orphelins	14
Filles et orphelines.	15
	<hr/>
Total....	51

La salle d'asile est fréquentée par environ cent petits enfants.

Une légère contribution imposée à chacun de ces enfants, et le dévouement des *Dames de Charité* de Longueuil, sont les sources les plus fécondes, d'où les Révérendes Sœurs tirent leurs moyens d'existence.

LES OBLATS A LONGUEUIL.

C'est avec le plus grand bonheur que nous disons ici que Longueuil fut pour ainsi dire le berceau de la communauté si hautement estimée et considérée des Révérends Pères Oblats de Marie-Immaculée en Canada.

La Congrégation des Oblats de Marie-Immaculée fut fondée à Aix, en Provence, par Mgr. Mazenod, le 25 janvier 1816, et fut solennellement approuvée par Sa Sainteté Léon XII, le 21 février 1826.

La maison-mère est établie à Paris, depuis 1859.

Sur les instances de notre vénérable évêque de Montréal, Mgr. Bourget, la Congrégation des Oblats décida d'envoyer quelques membres de son ordre en Canada, et le 2 décembre 1841, les Révérends Pères Honorat, Lagier, Beaudrant et Telmont furent les premiers de cet ordre qui arrivèrent au Canada, et qui firent tant de bien depuis.

Ils s'établirent d'abord à Saint-Hilaire, comté de Rouville, où le Rév. P. Léonard vint bientôt les rejoindre, et y resta comme curé pendant quelque temps.

L'année suivante, en 1842, les Oblats vinrent à Longueuil qui eut alors le bonheur de recevoir dans son sein ces zélés prédicateurs ; ils se fixèrent à leur arrivée dans une maison qui leur avait été donnée par madame Olivier Berthelet.(1)

NOVICIAT DES OBLATS A LONGUEUIL, ETC.

Une foule de jeunes Canadiens se joignirent bientôt à cet ordre éminent, et le noviciat de Longueuil acquit une renommée considérable.

Le Rév. M. Bourassa, actuellement en retraite à l'Hospice de Longueuil, et longtemps curé de Montébello, fut un des premiers à entrer dans cette vénérable institution.

L'illustre archevêque de Saint-Boniface, Mgr. Alexandre Taché, fit son noviciat à Longueuil. Voici comment M. L. O. David s'exprime à ce sujet : (2)

“ La Providence avait mis dans son âme le sentiment des
“ grands sacrifices, la soif du salut des âmes. C'est sous
“ l'empire de cette vocation irrésistible qu'il entra au novi-
“ ciat des Révérends Pères Oblats, à Longueuil. C'est là
“ que la Providence l'attendait pour lui faire connaître sa
“ vocation.”

Le premier évêque d'Ottawa, Mgr Guigues, qui fut supérieur de l'ordre pendant quelques années, fit son noviciat à Longueuil, en même temps que Mgr Taché et que les Pères Brunet, Fiset (mort en Algérie), Eusèbe Durocher (qui aida la fondation de la communauté des Sœurs des SS. NN. de Jésus et de Marie), etc.

Les Révérends Pères Oblats s'occupaient exclusivement de la prédication, tout en rendant les services les plus effi-

(1) Suivant acte de donation par madame Berthelet (Émilie Chaboillez) au Rév. Père Jean-Claude Léonard, en date du 4 août 1842, devant M. J. Bell, N. P. Madame Berthelet était sœur du Révd. M. Aug. Chaboillez qui avait été curé de Longueuil. Cette maison fut plus tard (en 1854) vendue à la fabrique de Longueuil, et fait aujourd'hui partie du collège.

(2) *Biographie de Mgr. A. Taché*, page 8.

caces au Révd. L. M. Brassard, curé de Longueuil à cette époque.

Comme l'ordre prenait des proportions considérables, et que Montréal, le centre des ordres religieux au Canada, leur offrait de plus grands avantages que Longueuil, le Supérieur décida d'y transporter la maison-mère ; ce qui eut lieu le 8 décembre 1848. (1) Ils se placèrent sur la rue Visitation, où ils bâtirent peu d'années après la magnifique église Saint-Pierre qu'ils desservent, et où se trouve le siège de la maison provinciale. Le départ de cette institution est une des plus grandes pertes que Longueuil ait eu à souffrir. Nous croyons que ce départ est dû en grande partie au manque d'entente entre le curé Brassard et les directeurs de l'institution.

Le Noviciat est à Lachine ; le Scolasticat à Archville, près d'Ottawa, et le Juniorat, à Ottawa.

Le Provincial demeure à Montréal, où il dirige l'église Saint-Pierre avec treize autres Pères de son Ordre.

SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE ET DE SECOURS MUTUELS DE SAINT-ANTOINE DE LONGUEUIL.

Quelques citoyens influents de Longueuil se réunirent, le 26 décembre 1866, pour fonder une société de secours mutuels, à l'instar de plusieurs sociétés du même genre, fondées à Montréal. Après avoir expliqué le but de l'assemblée, et avoir lu les règlements de quelques-unes des sociétés du même genre en opération à Montréal, on nomma

(1) Pendant le séjour des Oblats à Longueuil, le Père Telmont alla prêcher une retraite à Corbeau, E. U. Louis Riel, père de Louis Riel, homme d'un caractère un peu exalté, se crut appelé à la vocation de la prêtrise, et vint à Longueuil passer quelque temps de noviciat chez les Oblats. Mais désireux de revoir les vastes prairies du Nord-Ouest, son pays natal, laissa Longueuil et prit la route de la Rivière Rouge, son pays de prédilection et s'y établit. Dans l'automne de 1843, il épousa Julie de Lagimodière, fille de J. B. de Lagimodière et de Marie-Anne Gaboury, tous deux d'origine canadienne ; le célèbre LOUIS RIEL était l'un de ses fils.

immédiatement un comité pour faire des règlements à peu près semblables, *mutatis mutandis*.

La société fut organisée, et beaucoup de membres en firent de suite partie.

Elle reçut l'approbation de Mgr. Bourget, le 18 janvier 1867.

La société prospéra pendant plusieurs années, et accumula un capital de près de trois mille piastres.

Mais comme partout ailleurs, l'ambition et la jalousie s'introduisirent parmi les membres de cette belle société. Bon nombre de sociétaires, ne pouvant supporter cet état de choses, abandonnèrent la société, qui diminua graduellement, jusqu'au moment bientôt arrivé d'une liquidation forcée.

À l'assemblée du 15 décembre 1877, la liquidation fut votée, et les deniers qui restaient alors en caisse furent divisés par égales parts entre les membres qui faisaient encore partie de la société.

Ainsi finit pitoyablement une institution qui avait rendu beaucoup de services, et qui était appelée à jouer un grand rôle au milieu de la population ouvrière de Longueuil.

SOCIÉTÉS RELIGIEUSES.

10. La CONGRÉGATION DES HOMMES DE LONGUEUIL, établie le 18 juillet 1858. Le Rév. M. Brassard en était le directeur, et MM. Pierre Moreau, préfet, Alexis Rollin, premier assistant, et Isid. Hurteau, second assistant; elle fut de suite affiliée à la Congrégation des hommes de Ville-Marie; elle continua de subsister ainsi, en se croyant organisée suivant les règlements voulus, lorsqu'en 1884, les dignitaires de la Congrégation furent informés qu'aucune congrégation de Montréal n'avait le pouvoir d'établir des succursales, et que chaque congrégation de Montréal avait sa lettre-patente spéciale.

Alors le Rév. M. Tassé, curé de Longueuil et directeur de la Congrégation, adressa une demande à l'autorité ecclésiastique ; il reçut bientôt après le décret de Mgr. Fabre, archevêque de Montréal, daté du 3 août 1885, en vertu d'un *Indult* du Souverain Pontife du 22 octobre 1881.

Les lettres-patentes, accordées suivant la demande, portent la date du 27 août 1887.

L'Assomption de la Très-Sainte Vierge fut choisie comme fête patronale de la Congrégation.

20. La CONGRÉGATION DES DAMES DE LA CHARITÉ établie par le Rév. M. Thibault, le 31 mai 1878; elle a pour but d'assister Notre Seigneur Jésus-Christ dans la personne des pauvres, des vieillards, des infirmes, des orphelins, etc.

Cette œuvre a été discontinuée dans le cours de l'année 1888 ; une autre a été fondée pour continuer ses travaux avec des moyens d'action différents ; elle porte le nom des *Œuvres de la miséricorde.*

30. La CONGRÉGATION DE MARIE IMMACULÉE DES DEMOISELLES de la paroisse, fondée depuis plusieurs années ; au moins quarante ans.

40. La CONGRÉGATION DES DAMES DE SAINTE-ANNE fut établie en juillet 1872 par le Rév. M. Thibault.

La réception solennelle eut lieu le 26 juillet 1873. Voici les noms des premières dames reçues ; Mesdames F. X. Valade, P. E. Hurteau, P. Moreau, Chs. Saint-Michel, Isid. Hurteau, Frs. Tremblay, Naz. Lamarre, Aug. Aubertin, J. L. Vincent, Frs. St-Mars, Louis Messier, Louis Marcille, L. N. Brault et L. N. Mongeau.

Le préambule de leur règlement s'exprime ainsi : " La mission de la femme chrétienne renfermant d'importants devoirs envers la religion, la famille et la société, la fin de la congrégation est de procurer à chacun de ses membres le moyen d'acquérir une connaissance plus étendue de ses devoirs, pour pouvoir les remplir saintement, à

“ l'exemple de Sainte-Anne, que l'Église a bien voulu leur “ donner pour modèle et patronne.”

Mde. F. X. Valade en fut la première supérieure, et Mesdames P. E. Hurteau, 1re. assistante, Naz. Lamarre, 2e assistante, P. Moreau, secrétaire-trésorière, et Chs. Saint-Michel, dépositaire.

Les indulgences que comporte cette congrégation furent accordées par mandement de Mgr. Bourget, en date du 27 août 1855.

50. La CONFRÉRIE DU SAINT SCAPULAIRE, érigée par décrets de Mgr. Bourget en date du 31 mai 1840, et du 12 mai 1854.

60. La PROPAGATION DE LA FOI, établie depuis un grand nombre d'années (40 ou 50 ans).

70. Le SAINT-ROSAIRE, érigé le 1er février 1885, par décret de Mgr. E. C. Fabre.

80. La CONFRÉRIE DU TIERS-ORDRE DE SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE, établie le 4 novembre 1884, par le Révd. Père Lory, jésuite, en vertu du décret de Mgr. Fabre, du 29 septembre 1884.

BIBLIOTHÈQUE PAROISSIALE.

En 1847, le 10 octobre, à une assemblée de paroisse, le Révd. M. Brassard, homme sincèrement dévoué à l'éducation, et qui voulait par tous les moyens propager l'instruction, fit passer une résolution autorisant l'établissement d'une bibliothèque paroissiale ; il voulait donner à sa paroisse l'avantage de s'instruire tout en s'amusant. Une bibliothèque fut formée, et tenue plusieurs années dans la petite maison située entre le presbytère et le hangar du curé sur le Chemin de Chambly. Cette maison fut démolie dans l'été de 1888, et transportée sur la rue Saint-André.

La bibliothèque fut de là transportée dans le chemin couvert de l'église, où elle resta pendant plusieurs années.

Mais après le départ de M. Brassard, M. Thibault oublia complètement la bibliothèque qui aurait eu grand besoin d'être renouvelée. De moins en moins encouragée, elle fut alors installée au collège, où on en voit encore aujourd'hui les restes, se composant de quelques centaines de volumes.

INSTITUT CANADIEN DU VILLAGE DE LONGUEUIL.

Cette institution établie par le travail et l'influence de quelques-uns des principaux citoyens du village de Longueuil, tels que MM. Henri Mongeau, J. F. Beïque, Eustache Pages, Josèph Lespérance, etc, eut une certaine époque de prospérité. La constitution et les règlements de cet institut portent la date du 9 septembre 1857 ; on y lisait les clauses suivantes :

1o. La société fondée par cette constitution se nomme " INSTITUT CANADIEN DU VILLAGE DE LONGUEUIL."

" 2o. L'institut Canadien est fondé dans un but d'union, d'instruction mutuelle, et de progrès général. A ces fins, les membres de cette société se réuniront une fois par semaine, et auront à leur disposition une bibliothèque et une chambre de lecture."

L'Institut Canadien avait adopté les devises suivantes: *Altius Tendimus, Travail et Concorde*, et *L'union fait la force*.

L'Institut se maintint pendant plusieurs années ; on y donnait des lectures, et on y faisait des discussions ; en même temps, on y recevait plusieurs journaux ; pour encourager cette œuvre éminemment patriotique, l'un de ses membres, E. Pages, écr., avança un montant assez considérable à ses frais, pour acquérir deux ou trois cents volumes qui formèrent un commencement de bibliothèque.

Peu de temps après, en 1859, on acquit du baron Grant, par son agent M. Coote, à titre de concession gratuite,(1) un

(1) Greffé de E. Pages, 19 janvier 1859.

terrain triangulaire, et circonscrit par les rues Saint-Charles, Saint-Thomas et Longueuil, et sur lequel on y érigea un édifice de quarante pieds carrés, à deux étages, pour y tenir les salles nécessaires à l'Institut. Une somme de quatre cents piastres avait été avancée par M. Jos. Lespérance pour commencer cette construction qui ne fut jamais terminée.

Les fondateurs de cet Institut appartenaient tous au parti politique libéral ; or, la majorité de Longueuil à cette époque soutenait le parti conservateur ; aussi dans le même temps, un autre institut littéraire se fondait à Longueuil.

Dans de telles circonstances, l'Institut ne put s'adjoindre un nombre suffisant de membres pour lui permettre de payer ses avances et se maintenir en opération ; sa fin ne se fit pas attendre.

La propriété fut vendue en 1871 par MM. J. F. Béique et Ant. Renaud dit Deslauriers, autorisés à cette fin, à Dme. Céline-Eliza Mongeau, veuve d'E. Pages, et aujourd'hui épouse de J. Lafontaine, écr., notaire, de Roxton-Falls (1), et revendue par madame Lafontaine à la corporation du village de Longueuil le 8 avril 1872 (2), pour en faire une place publique ; on en avait enlevé la maison qui avait été convertie en manufacture de laine par M. P. C. Sainte-Marie, quelque temps avant sa démolition.

LE CABINET DE LECTURE PAROISSIAL DE SAINT-ANTOINE DE LONGUEUIL.

Cet Institut, fondé en 1858, avait le même but que l'Institut Canadien : instruire et éclairer ses membres, au moyen de journaux et l'usage d'une bibliothèque.

Les promoteurs de cette dernière institution étaient MM. Isid. Hurteau, N.P., P. Moreau, avocat, P. E. Hurteau, N.P., Dr. P. Davignon, Dr. G. Larocque et M. le curé Thibault.

(1) Greffé de N. Mignault, N. P. : 25 septembre 1871.

(2) Ls. Marchand, N. P.

Les premières cartes d'admission sont datées du 28 décembre 1858, et signées par MM. G. Thibault, président, et G. Larocque, secrétaire.

Cette institution comme la précédente, vécut pendant quelques années, et remplit les devoirs qu'elle s'était tracés ; plusieurs lectures y furent faites. Le comité eut aussi l'idée d'établir l'institution d'une manière permanente. Les livres de délibérations de la fabrique de Longueuil, à une assemblée du 6 mai 1860, parlent d'une demande faite par les promoteurs plus haut nommés, de l'obtention d'un terrain par bail emphytéotique pour y construire une salle à l'usage du Cabinet de Lecture.

Cette salle ne fut cependant pas construite, et le Cabinet de Lecture, comme son prédécesseur, l'Institut Canadien, finit par mourir faute d'encouragement.

SOCIÉTÉS SAINT-JEAN-BAPTISTE.

Il y eut plusieurs sociétés Saint-Jean-Baptiste formées en différents temps à Longueuil.

En 1865, on célébra à Longueuil la fête nationale du 24 juin avec une grande pompe, et la statue de Saint-Jean-Baptiste, qui décore aujourd'hui l'un de nos carrés publics, est un don fait à la ville par la société Saint-Jean-Baptiste d'alors ; c'était grâce à l'initiative d'un de nos concitoyens, M. Geo. Kernick, qui avait obtenu, au moyen de souscriptions, les fonds nécessaires pour acheter cette statue. On voulait orner le petit terrain de la fabrique et situé au coin sud des rues Saint-Charles et du Chemin de Chambly, entre la clôture en pierre du vieux cimetière et l'église de 1811 ; on aplanit le terrain, on y planta des arbres et y mit une clôture convenable. La statue fut placée au centre de ce terrain, qui prit le nom de "Carré Saint-Jean-Baptiste." La statue fut posée sur un piédestal en bois, et quelques années plus tard, M. Kernick encore obtint du Grand-Tronc le pié-